

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10 octobre 2019

Dossier complet le :

10 octobre 2019

N° d'enregistrement :

2019-0218

#### 1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un ensemble immobilier en R+2 à R+5 avec parking aérien et rez-de-chaussée couvert, rue Macarez à Valenciennes (59).

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VALENCIENNES - CH DES ALLIES - LHDF

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

EDOUARD DENIS

RCS / SIRET

8 5 1 8 1 7 7 1 8 0 0 0 1 4

Forme juridique

SNC

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Le projet prévoit l'aménagement de 10 114.38 m <sup>2</sup> de surface plancher.
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	159 places de stationnement ouvertes au public (99 places en rez-de-chaussée couvert et 60 places aériennes).

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe entre la rue Macarez, le chemin des Alliés et la rue Raoul Follereau sur la parcelle 486 (6 662 m<sup>2</sup> de terrain). Le site est actuellement occupé par des bâtiments d'entreprises (Don du Sang, Apparence, Assurégie) qui seront déconstruits. Cependant, les entreprises seront intégrées au projet.

Le projet en lui-même vise à proposer une diversité de produits (logements et activités tertiaires). En effet, il prévoit l'aménagement d'une cinquantaine de logements en accession, d'une vingtaine de logements sociaux, d'une trentaine de logements intermédiaires, d'intégrer 3 entreprises (précédemment évoquées) et d'aménager un local bureau.

Pour accompagner ce bâti, le projet prévoit l'aménagement de 99 places de stationnement en rez-de-chaussée couvert (dont 18 pour les visiteurs de l'organisme du Don du Sang et 81 pour les futurs habitants) et 60 places de stationnement aériennes (28 pour les logements sociaux, 5 pour les logements intermédiaires, 16 pour le Don du Sang, 10 emplacements libres pour entreprises). Des aménagements paysagers sont également prévus.

Les eaux usées seront directement raccordées au réseau d'assainissement présent chemin des Alliés et rue Macarez.

Les eaux pluviales du bâti seront orientées vers des bassins où elles seront partiellement infiltrées et celles des chaussées vers une structure réservoir sous celle-ci, avant d'être rejetées vers le réseau communautaire avec un débit limité de 2 L/s.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de reconvertir un site identifiable uniquement grâce à la présence de l'organisme du Don du Sang, mal desservi et caractérisé par des bâtiments existants de qualité médiocre.

Le foncier se situe sur une artère considérée comme un ancien axe semi-industriel en pleine reconversion et transformation.

Le projet a pour but d'être une signalétique d'entrée de ville, véritable mark-up d'un urbanisme ambitieux, dans la continuité du Phoenix et des Tertiales.

L'aménagement et la densification de la ville vers sa périphérie en font un complément utile du fait de sa mixité de produits et des usages.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le calendrier des travaux projeté est le suivant:

- Déconstruction des bâtiments à droite de la parcelle (1 mois) -> Avril 2020,
- Construction de la 1<sup>ière</sup> tranche (15 mois) -> Juillet 2021,
- Déconstruction des 2 bâtiments de gauche et transferts des occupants sur la tranche (1+1 mois) -> Septembre 2021,
- Construction de la 2<sup>ième</sup> tranche (15 mois) -> Décembre 2022.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet de construction d'un ensemble immobilier accueillera des salariés et des clients liés aux entreprises ainsi que des habitants du fait de l'aménagement de logements.

Pour ce qui est du raccordement des voiries, un accès (entrée) sur la rue Macarez a été accordé ce qui permettra de créer un bouclage avec un nouvel accès sur la rue Follereau (entrée et sortie).

Pour ce qui est de la gestion des eaux, la présence d'un niveau de la nappe relativement haut rend difficile l'infiltration totale. Ainsi, les eaux usées seront acheminées vers le réseau d'assainissement existant au niveau du chemin des Alliés et de la rue Macarez. Les eaux pluviales, quant à elles, seront pour les bâtiments, acheminées vers des bassins aériens où elles seront partiellement infiltrées, et pour les voiries vers une structure réservoir située sous celle-ci, avant d'être rejetées au réseau communautaire avec un débit limité à 2 L/s. Sachant que les terres impactées par les polluants seront extraites ou confinées in situ (merlon).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un Permis de Construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du terrain	6 662 m <sup>2</sup>
Emprise au sol	3 247,47 m <sup>2</sup>
Surface plancher	10 114,38 m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement	159

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Avenue Macarez  
59300 VALENCIENNES

Parcelle 486

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors et à distance d'une ZNIEFF. La ZNIEFF de type I la plus proche, "Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières", est à 2.5 km de la limite du projet. La ZNIEFF de type II la plus proche, "La Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut", est à 2.4 km de la limite du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans les Hauts-de-France.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors et à distance d'une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La plus proche, "Bois Delhayé, des Ecoliers, de la Porquerie, du petit et du grand Plantis, de la basse et de la haute Lanière", est à 23.3 km de la limite du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valenciennes et donc le projet se situent à plus de 100 km du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valenciennes est en limite du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. Le projet est à 1.6 km de ce Parc.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valenciennes n'est pas couverte par un Plan de Prévention du Bruit. Par contre, elle abrite des Axes Terrestres Bruyants. Le projet est entièrement inclus dans le périmètre impacté par le bruit produit par la rue Ernest Macarez (catégorie 3) et est en partie inclus dans celui de la rue de l'Epaix (catégorie 3) et dans celui de la rue des Cent-Têtes (catégorie 4).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La limite sud-est du projet est comprise dans le périmètre de protection de 500 m autour d'un monument historique, celui de l'Hôpital général (référence: IA59000362).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des Zones à Dominante Humide du SDAGE Artois Picardie sont recensées sur le territoire. Par contre, aucune zone humide du SAGE Escaut ne l'est étant donné qu'il est en cours d'élaboration. Bibliographiquement, le projet se tient à minima à 697 m d'une Zone à Dominante Humide correspondante à l'Escaut. Les expertises géotechniques confirment la présence de remblais sur une épaisseur variant de 1.70 m à 2.25 m de profondeur par rapport au terrain naturel. Ces anthroposols ne permettent pas de conclure au caractère humide ou non de la zone étudiée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par 2 Plans de Prévention des Risques Naturels Cavités Souterraines et Mouvements de terrain, liés à l'effondrement et à l'affaissement de cavités hors mines. La commune est concernée par 2 PPRN Inondations (Rhonelle débordement et ruissellement).  Les PPRN Cavités et Mouvements de terrain ont été approuvés respectivement les 21/01/2008 et 13/06/2013. Les PPRNi ont été prescrits le 06/12/2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site BASIAS le plus proche est à minima à 113 m (identifiant: NPC5901746) et le site BASOL à 289 m (identifiant: 59.017). Cependant, un diagnostic de pollution a été mené en juin 2019 du fait de la proximité avec une ancienne fonderie (600 m au nord-est) et a conclu que certains remblais sur site présentent une mauvaise qualité chimique. Au droit du projet, la qualité des sols est compatible avec sa vocation; au droit des espaces végétalisés, un confinement des remblais est préconisé; et au droit du parking semi-enterré, les déblais devront être pris en charge.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valenciennes est en limite d'une Aire d'Alimentation de Captage, celle de Scarpe Aval. Le projet se tient à 2.4 km de cette AAC. Le projet n'est pas inclus dans le périmètre de protection d'un captage et se tient à minima à 1.2 km d'un captage actif (numéro: 988774).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valenciennes n'abrite pas de site inscrit. Le site inscrit le plus proche, "Terril d'Haveluy", est à 8.5 km du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valenciennes n'abrite aucun site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche, "Vallées de la Scarpe et de l'Escaut", est à 3.6 km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valenciennes abrite un site classé, "Parc de la Rhonelle et Square de la Dodenne". Le projet est à plus 1.4 km de ce site classé.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvements d'eau de volumes importants. En effet, il ne correspond pas à une station de pompage. Cependant, il peut être précisé que le projet entraînera une hausse de la consommation d'eau potable du fait de l'accueil d'habitants et de salariés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'imperméabilisation de surfaces conduit à un accroissement du ruissellement des eaux pluviales et à une augmentation du débit à l'exutoire. Cependant, ces eaux sont déjà interceptées compte tenu du fait que le projet se situe sur une parcelle déjà artificialisée. De plus, les eaux pluviales seront récoltées pour le bâti dans des bassins et pour la chaussée dans une structure réservoir, avant d'être rejetées avec un débit limité au réseau communautaire. La réalisation d'un parking semi-enterré nécessitant un rabattement temporaire de nappe souterraine a été abandonné au profit de la réalisation d'un parking en rez-de-chaussée semi-couvert.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme dit précédemment un diagnostic de pollution, mené en juin 2019, a conclu que certains remblais sur site présentent une mauvaise qualité chimique. Au droit du projet, la qualité des sols est compatible avec sa vocation; au droit des espaces végétalisés, un confinement des remblais est préconisé; et au droit du parking en rez-de-chaussée couvert, les déblais devront être pris en charge.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux seront apportés pour stabiliser la voirie.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se substituera à des constructions existantes. Ainsi, le site est déjà imperméabilisé et anthropisé, et laisse peu de place au végétal. Il n'entraînera donc pas de perturbation supplémentaire de la faune et la flore. De plus, il est à noter que le projet n'est pas inclus dans une zone d'inventaire de la biodiversité ou de protection. Enfin, le projet s'appliquera à créer des habitats au travers des aménagements paysagers (détaillés dans la notice explicative en annexe).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valenciennes n'abrite aucun site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche, "Vallées de la Scarpe et de l'Escaut", est à 3.6 km du projet.  Le projet se situe à 67 m d'un corridor écologique de type rivière susceptible de le lier à la zone Natura 2000 "Vallées de la Scarpe et de l'Escaut". Cependant, le projet est entouré d'axes routiers passants non favorables aux déplacements des espèces de la rivière vers le projet.  Ainsi, aucun impact n'est attendu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. En effet, il se situe au droit d'une parcelle déjà artificialisée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est concerné par la présence de sols pollués (cf. p 5 du cerfa). Aucun Plan de Prévention de Risque Technologique n'est prescrit sur la commune de Valenciennes. Le projet se tient à minimum 770 m d'une ICPE. La plus proche est la société Gestion Complexe Alimentaire VA. Elle n'est pas Seveso.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet présente un aléa retrait/gonflement des argiles faible. Historiquement, le site de projet était au droit d'une nappe subaffleurante. Les données bibliographiques actualisées précisent que le projet ne présente pas de risque de débordement de nappe ni d'inondation. Cependant, d'après les cartes du PPRi, il est concerné par un aléa faible à moyen de ruissellements et débordements. De plus, le niveau le plus haut de la nappe est recensée à 20.2 m. Le site est en limite de ZIC. Sachant que le projet est à 22 m. Le projet est à 800 m minimum d'une cavité souterraine (identifiant: NPNAW0000489).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire n'est identifié compte tenu de la considération approfondie des risques pollutions du site. Aucune activité engendrant des risques sanitaires n'est prévue.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera un trafic routier supplémentaire lié à l'arrivée d'habitants et de nouvelles entreprises. Sachant que les entreprises initialement présentes au droit du projet seront intégrées au projet, ainsi le flux routier lié à ces activités sera inchangé. L'outil "Trafic" de Googlemaps permet de voir que le projet ne devrait pas entraîner une surcharge des axes routiers dans cette partie de Valenciennes. Le site est à moins de 500 m d'arrêts de bus et à proximité de chemins piétons ainsi que de pistes cyclables.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une hausse de trafic et donc une hausse du volume sonore pourra être constatée. Cependant, cette hausse est à nuancer étant donné que le projet s'implante au droit d'entreprises existantes qui génère déjà du trafic et qui sont intégrées au projet. Le projet est entièrement inclus dans le périmètre impacté par le bruit produit par la rue Ernest Macarez (cat.3) et est en partie inclus dans celui de la rue de l'Epaix (cat.3) et dans celui de la rue des Cent-Têtes (cat.4).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet consiste à aménager des logements, des entreprises ainsi que potentiellement une résidence hôtelière. Cette dernière pourra potentiellement entraîner de légères odeurs liées aux cuisines.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront engendrer quelques vibrations liées aux déplacements des engins de chantier. Cependant, ces vibrations ne sont que temporaires car à terme, le projet n'en produira pas.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses possibles seront celles produites par les éclairages du parking.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit des constructions non génératrices de pollution de l'air, hormis celle liée aux trafics routiers supplémentaires qu'il entraîne.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, il a été retenu le choix d'utiliser une technique alternative basée sur un tamponnement par chaussée réservoir avec géotextile et débit de restitution. La gestion des eaux se fera en 2 bassins: un bassin aérien reprenant les eaux pluviales des bâtiments et une structure réservoir située sous la voirie. Dans le bassin aérien, les eaux pluviales seront partiellement infiltrées avant d'être rejetées avec un débit limité de 2 L/s vers le réseau communautaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne produit pas de déchets dangereux.</p> <p>En effet, les déchets produits concerneront les déchets ménagers (emballages, denrées alimentaires ...). C'est-à-dire les déchets urbains habituels.</p> <p>En phase travaux, les déblais pollués seront transférés dans des filières de traitement adaptées (cf: étude de pollution en annexe).</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera intégré paysagèrement dans son environnement via l'aménagement d'espaces verts et de toitures-terrasses végétalisées. Le projet est éloigné de zones écologiques sensibles. L'environnement proche est constituée de tissu urbain propice à l'accueil de ce type de projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne change pas l'occupation du sol étant donné que le site est déjà artificialisé. Par contre, il change la vocation du site. En effet, actuellement, 3 entreprises occupent le site: Don du Sang, Apparence, et Assurégie. Le projet vise, quant à lui, à allier entreprises et logements.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Six projets ont été évalués par l'Autorité Environnementale, et font l'objet d'une étude d'impact, sur la commune de Valenciennes:

- Projet d'aménagement de l'île Folien à Valenciennes (avis publié le 2 décembre 2016),
- Projet d'aménagement d'un éco-port à Valenciennes (avis publié le 28 février 2013),
- Projet de contournement routier Nord à Valenciennes (avis publié le 30 juillet 2012),
- Projet de rénovation urbaine du quartier Chanteclerc à Valenciennes (avis publié le 7 février 2012).

Les impacts les plus importants de ces projets sont: génération de trafics routiers supplémentaires, augmentation de l'émission de gaz à effet de serre, destruction d'habitats naturels, génération de bruits, enjeux relatifs à l'eau (imperméabilisation de sol, zones humides ...), modification du paysage ...

Compte tenu de la date des projets ayant fait l'objet d'une étude d'impact et la nature du projet (renouvellement d'un site comportant 3 entreprises par un projet mixte d'entreprises et de logements), il n'est pas envisagé d'effets cumulés.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

La commune de Valenciennes se situe à 7.6 km de la frontière belge. Le projet ne sera pas de nature à influencer l'environnement belge.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet prévoit un raccordement routier au niveau de la rue Macarez et de la rue Follereau. Il est à moins de 500 m d'un arrêt de bus et à proximité de chemins piétonniers ainsi que de pistes cyclables. Un local vélos voire plusieurs seront aménagés ainsi que des bornes électriques au niveau du parking en rez-de-chaussée couvert.

De nombreux aménagements paysagers sont prévus : espaces engazonnés, plantations d'arbres et de haies, toiture-terrasse jardin ou végétalisée ...

Une étude de pollution (juin 2019) a conclu que certains remblais présentent une mauvaise qualité chimique, ils seront acheminés vers des filières de traitement spécialisées.

Compte tenu du contexte hydrogéologique (proximité de la nappe, aléas faibles à moyens de ruissellements et de débordements ...), un parking en rez-de-chaussée couvert est privilégié par rapport à un parking semi-enterré.

Le projet prévoit la gestion des eaux. En effet, les eaux pluviales seront collectées, stockées, partiellement infiltrées et rejetées avec un débit limité au réseau communautaire. Les eaux usées, quant à elles, seront rejetées dans le réseau existant.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des impacts identifiés au travers le formulaire, la nature du projet, et de sa localisation, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale jusqu'à dossier d'étude d'impacts.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Notice explicative Annexe 8: Atlas cartographique Annexe 9: Étude hydrogéologique Annexe 10: Diagnostic de pollution Annexe 11: Etude géotechnique de conception

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LILLE

le,

9.10.19


Signature

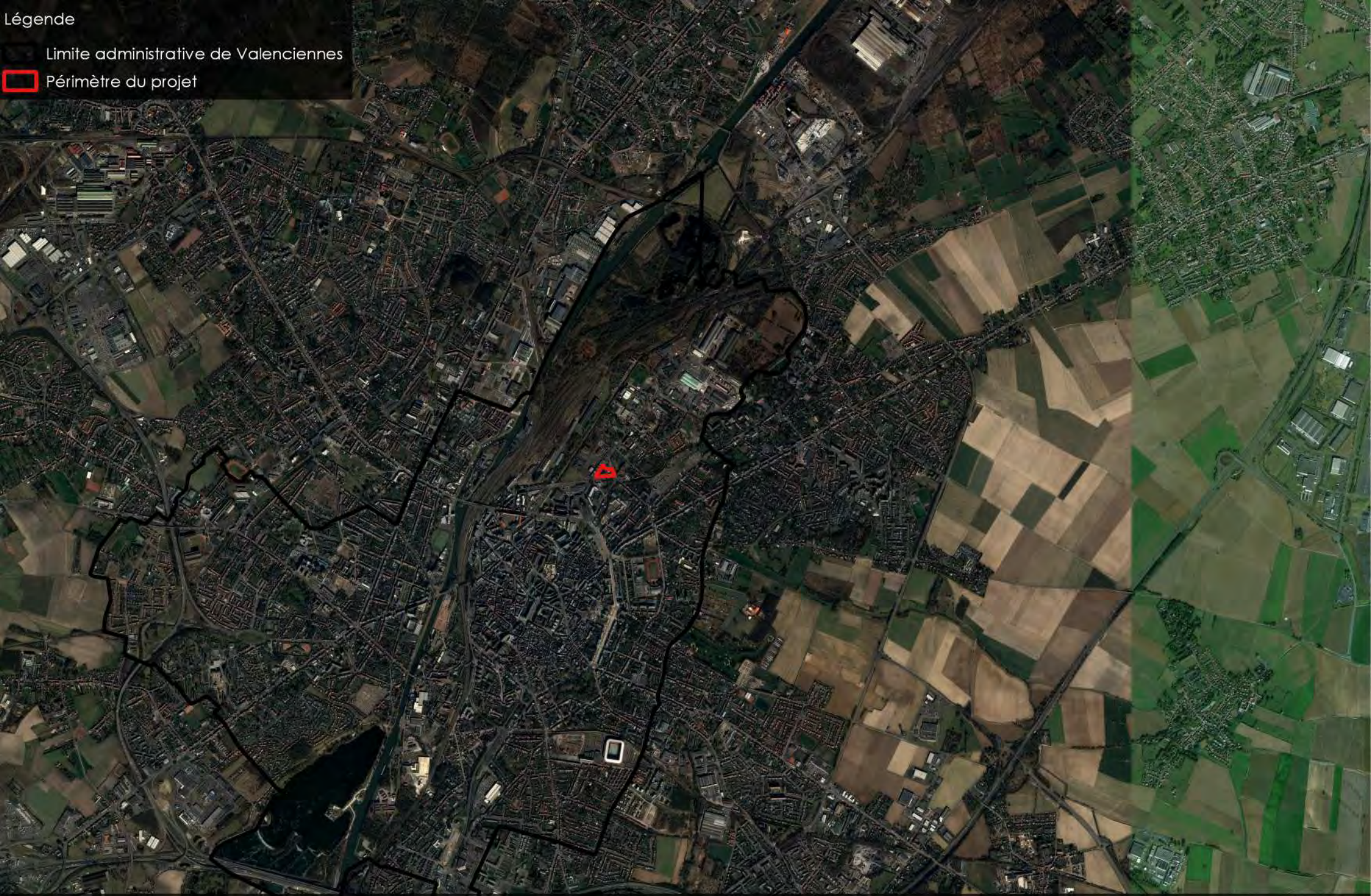
**SNC VALENCIENNES – CH DES ALLIES  
– LHDF**

Le Nouvel Ermitage  
2, rue Leday – BP 60030  
80100 ABBEVILLE  
ROS Amiens n° 351 817 718

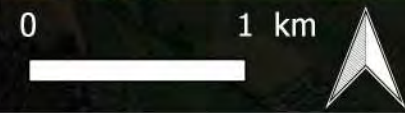
Légende

Limite administrative de Valenciennes

 Périimètre du projet

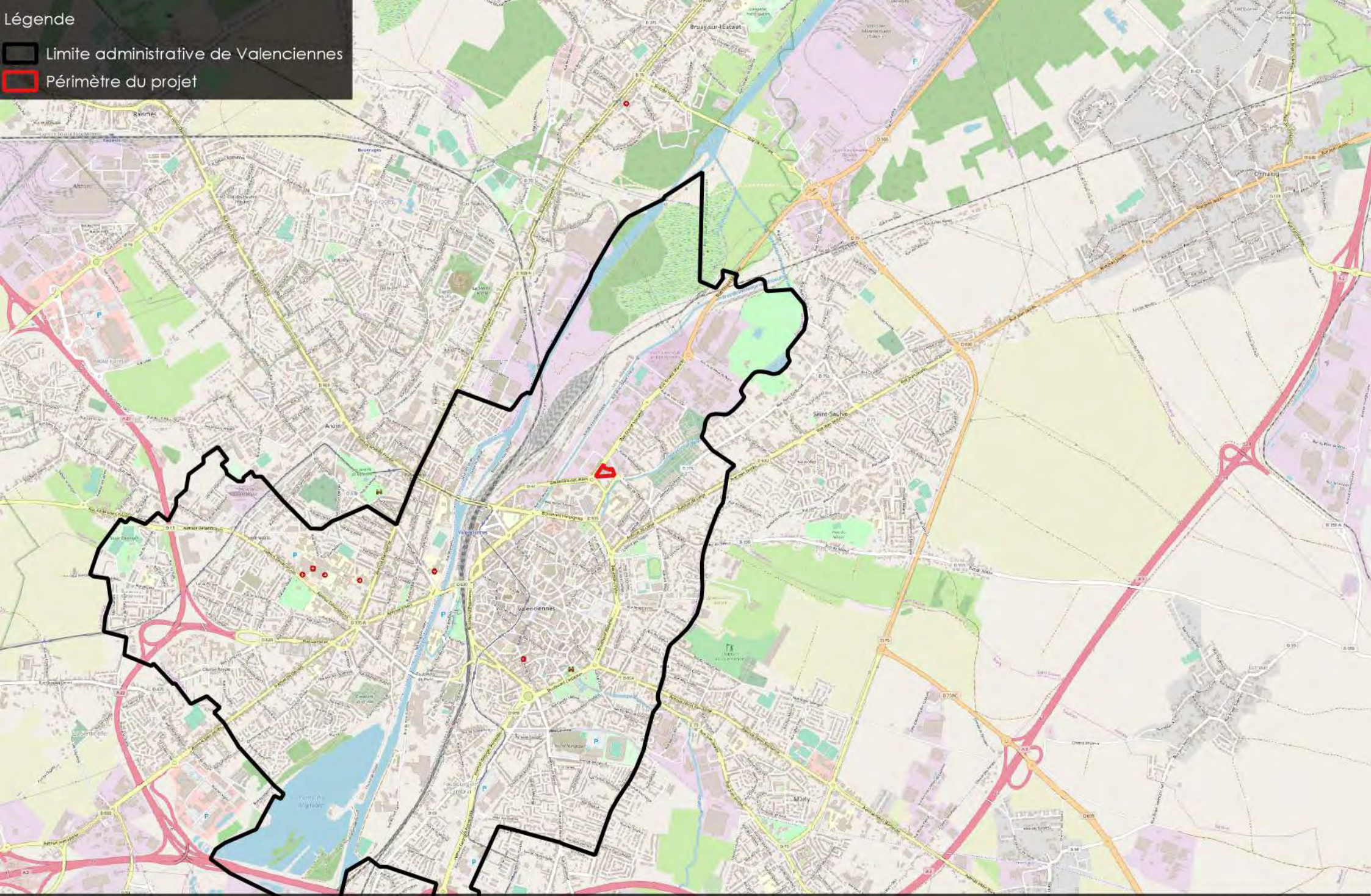


LOCALISATION DU PROJET AU 1 / 25 000 IEME

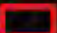


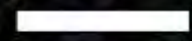
**Légende**

- Limite administrative de Valenciennes
- Périimètre du projet


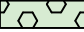





Légende

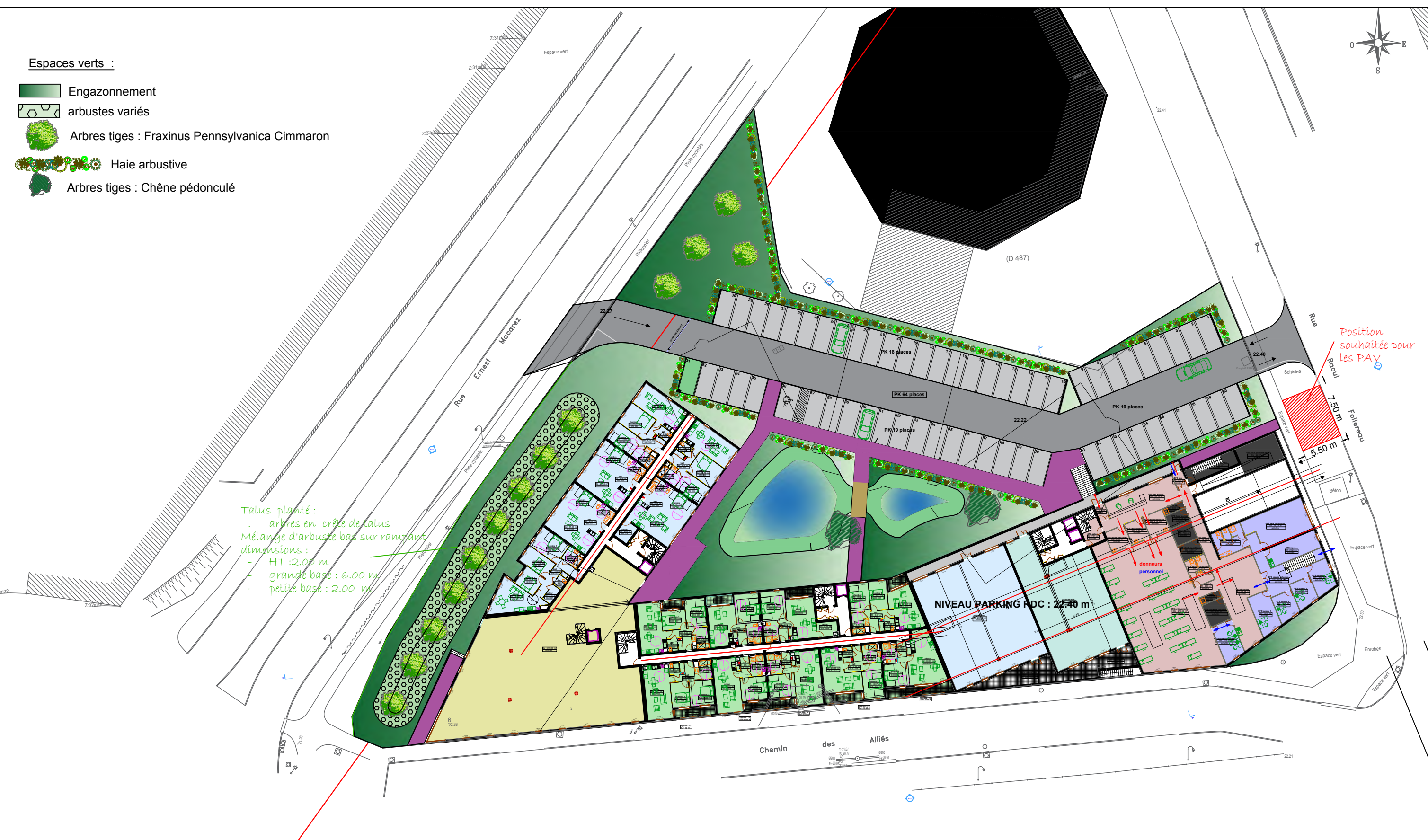
 Périmètre du projet



**Espaces verts :**

-  Engazonnement
-  arbustes variés
-  Arbres tiges : Fraxinus Pennsylvanica Cimmaron
-  Haie arbustive
-  Arbres tiges : Chêne pédonculé

Talus planté :  
 . arbres en crête de talus  
 Mélange d'arbuste bas sur rampe  
 dimensions :  
 - HT : 2.00 m  
 - grande base : 6.00 m  
 - petite base : 2.00 m



**Maitre d'ouvrage :** SNC VALENCIENNES - CH DES ALLIES - LHDF

Construction d'un bâtiment collectif  
 Chemin des Alliés à Valenciennes

**PLAN D'ESPACES VERTS**





**Architecte :** MORPHOZ Architectes 2.0  
 50 Rue de Paris 59300 Valenciennes  
 contact@morphoz.fr

**BET VRD :**  ingénierie

**SG-Ingénierie**  
 11 rue de Lille  
 59 870 Marchiennes  
 contact@sg-ingenierie.fr

DATE	AFFAIRE	EMETTEUR	ECHELLE	INDICE
22 juillet 2019	ED4	S.Geirnaert	1/500eme	22_07_19

Légende

-  Périmètre du projet
-  Habitation
-  Bâtiment d'activités
-  Cours d'eau



ABORDS DU PROJET

0 25 m







Légende

- Limite administrative de Valenciennes
- Périimètre du projet
- Directives Natura 2000
  - Site d'Intérêt Communautaire
  - Zone de Protection Spéciale
  - Zone Spéciale de Conservation

# *Notice explicative du projet de construction d'un ensemble immobilier en R+2 à R+5 avec parking aérien et rez-de-chaussée couvert*

*Rue Macarez – Commune de Valenciennes (59)*



SAS UrbYcom  
Aménagement & Urbanisme

Rue de la Calypso  
85 Espace Neptune  
62110 HENIN - BEAUMONT

Tel. 03 62 07 80 00  
Fax. 03 62 07 80 01  
Mail. [contact@urbycom.fr](mailto:contact@urbycom.fr)

## Objet du document

Les articles L 122-1 et R 122-1 du Code de l'Environnement portent la réforme de l'étude d'impact et fixent les critères mais également les seuils permettant de définir les projets soumis à étude d'impact et ceux soumis à la procédure « cas par cas ».

Le projet de construction d'un ensemble immobilier en R+2 à R+5 avec un parking aérien et un rez-de-chaussée couvert, rue Macarez à Valenciennes (59), est soumis à la procédure « cas par cas » étant donné qu'il prévoit l'aménagement d'une surface plancher de 10 114.38 m<sup>2</sup> et de 159 places de stationnement ouvertes au public (99 places en rez-de-chaussée couvert, 60 places aériennes dont 28 pour le social, 5 pour le logement intermédiaire, 16 pour le don du sang, 10 placements libres sous réserve des 2 autres cellules d'activités).

Catégories d'aménagements, d'ouvrages et de travaux	Projets soumis à la procédure de « cas par cas » en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	<p>a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m<sup>2</sup>.</p> <p>b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 Ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m<sup>2</sup>.</p>
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	<p>a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.</p> <p>b) Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.</p>

# Sommaire

Objet du document .....	2
Sommaire .....	3
Présentation du projet .....	5
I. Localisation générale.....	5
II. Localisation et périmètre de l'étude .....	7
III. Description du projet.....	11
1. Justification du projet.....	11
2. Intérêt du site .....	12
3. Principe d'aménagement retenu.....	17
Analyse de l'état initial de l'environnement du site .....	25
I. Milieu physique .....	25
1. Topographie .....	25
2. Géologie.....	26
II. Ressource en eau.....	28
1. Eaux superficielles .....	28
2. Zones humides.....	29
3. Eaux souterraines .....	30
III. Climat et potentiel énergétique .....	35
1. Qualité de l'air .....	35
2. Climat.....	35
3. Energies renouvelables.....	35
IV. Milieux naturels.....	37
1. Habitats .....	37
2. Zones naturelles .....	41
2.1. Natura 2000.....	41
2.2. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique .....	42
2.3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Trame Verte et Bleue .....	43
V. Santé, risques et pollutions .....	44
1. Bruit .....	44
2. Risques naturels .....	45
2.1. Risques d'inondation .....	45
2.2. Risque d'effondrement de cavités souterraines .....	51

2.3. Risque de mouvement de terrain.....	52
3. Risques technologiques.....	53
3.1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.....	53
3.2. Risques majeurs.....	54
3.3. Transport de matières dangereuses.....	54
3.4. Découverte d'engins de guerre.....	54
3.5. Sites et sols potentiellement pollués.....	55
VI. Environnement humain.....	57
1. Analyse socioéconomique.....	57
2. Déplacement domicile-travail.....	58
3. Transport et déplacement.....	59
VII. Patrimoine et paysage.....	62
1. Paysage.....	62
2. Patrimoine.....	62
Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme et autres documents réglementaires.....	67
I. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Valenciennois.....	67
II. Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion de l'Eau (SDAGE) Artois Picardie.....	69
III. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Escaut.....	70
Impacts et mesures.....	71

# Présentation du projet

## I. Localisation générale

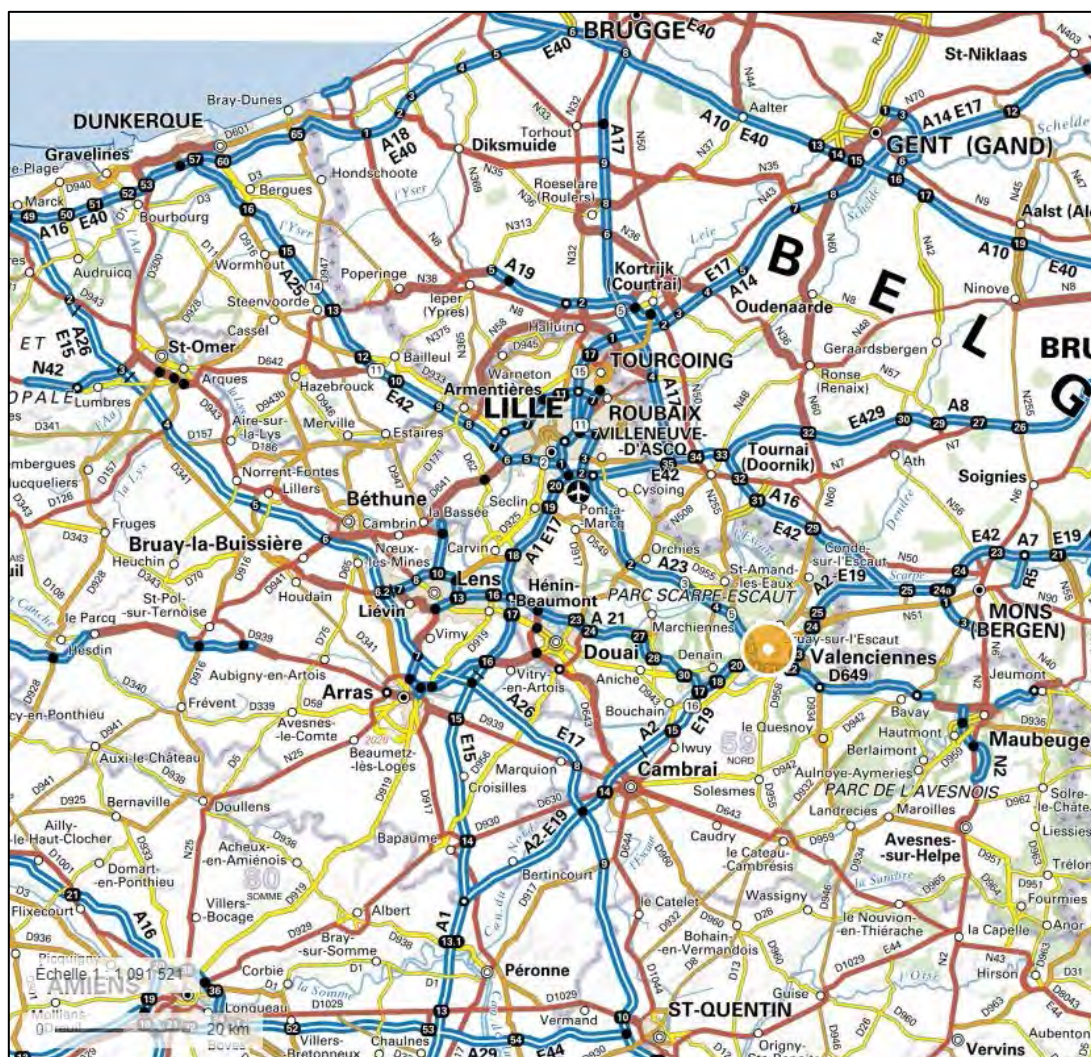
Le projet se situe sur la commune de Valenciennes dans les Hauts-de-France et plus précisément dans le Nord.

La commune de Valenciennes se localise entre les communes de Tournai (29 km), Mons (30.3 km), et Cambrai (29.1 km).

Elle appartient à l'arrondissement et au canton de Valenciennes.

Elle fait également partie de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole qui regroupe 35 communes en 2017 et dont le siège est basé à Valenciennes même.

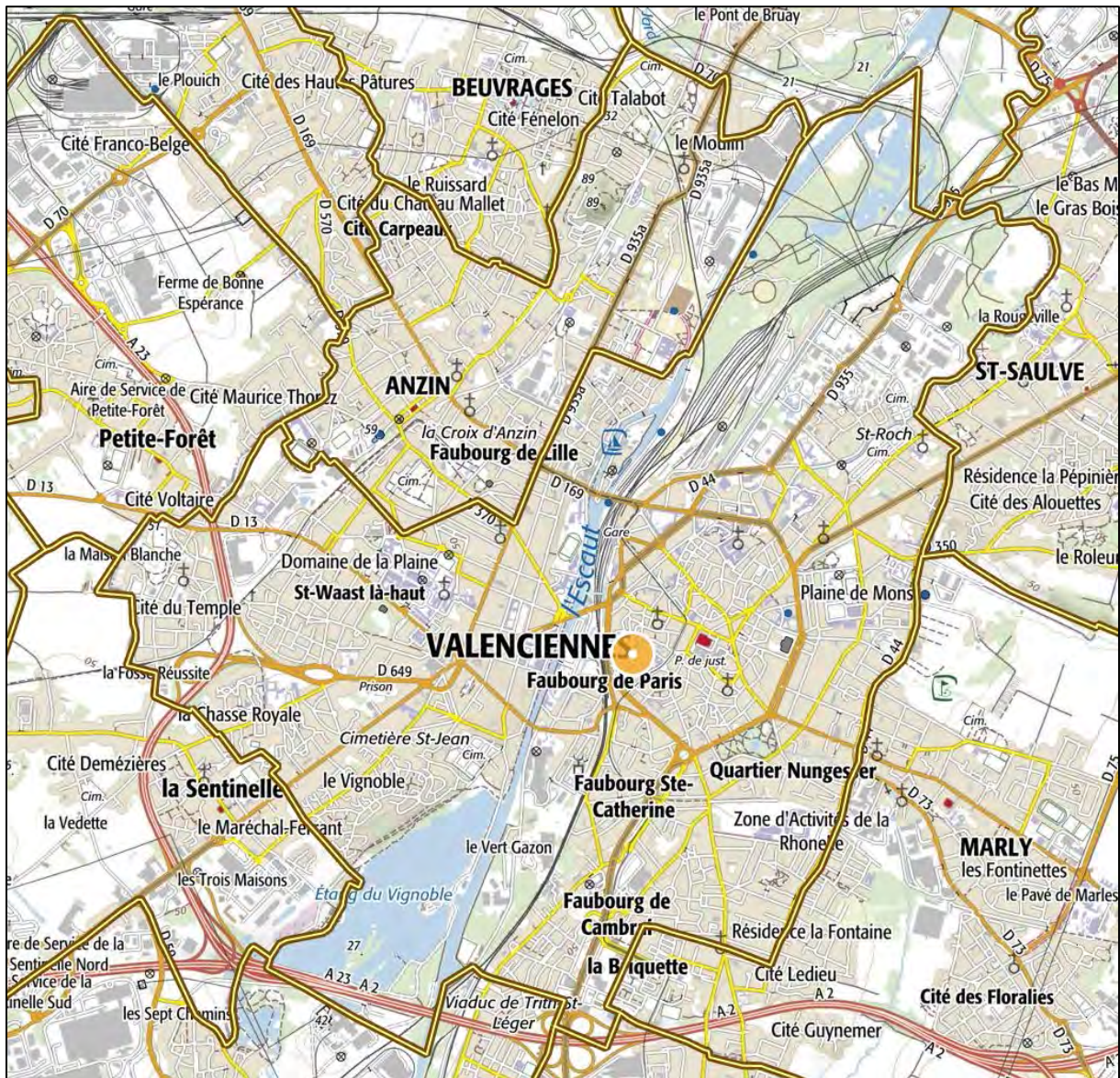
Localisation régionale



Source : Géoportail

La commune de Valenciennes s'est développée de part et d'autre de l'Escaut.

### Réseaux routiers



Source : Géoportail

## II. Localisation et périmètre de l'étude

Le projet se situe rue Macarez à Valenciennes.



La totalité de la parcelle (parcelle 486) fait une superficie de 6 662 m<sup>2</sup>.

Le projet se substituera à des constructions existantes. Ainsi, le site est déjà artificialisé. Il ne correspond ni à des terres agricoles ni à un milieu écologique d'intérêt.



Photographies de terrain prise en février 2019



Photo 1: VUE DEPUIS LA RUE ERNEST MACAREZ



Photo 2: VUE DEPUIS LA RUE ERNEST MACAREZ

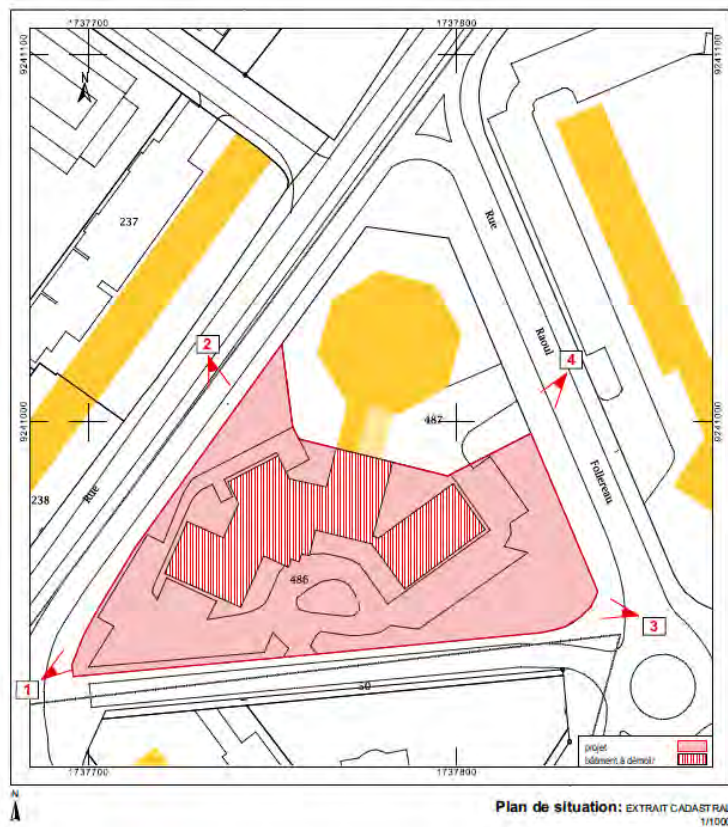


Photo 3: VUE DEPUIS LA RUE RAOUL FOLLEREAU



Photo 4: VUE DEPUIS LA RUE RAOUL FOLLEREAU

Localisation des prises de vues



Photographies de terrain prise en septembre 2019





### III. Description du projet

#### 1. *Justification du projet*

##### **Reconversion et transformation**

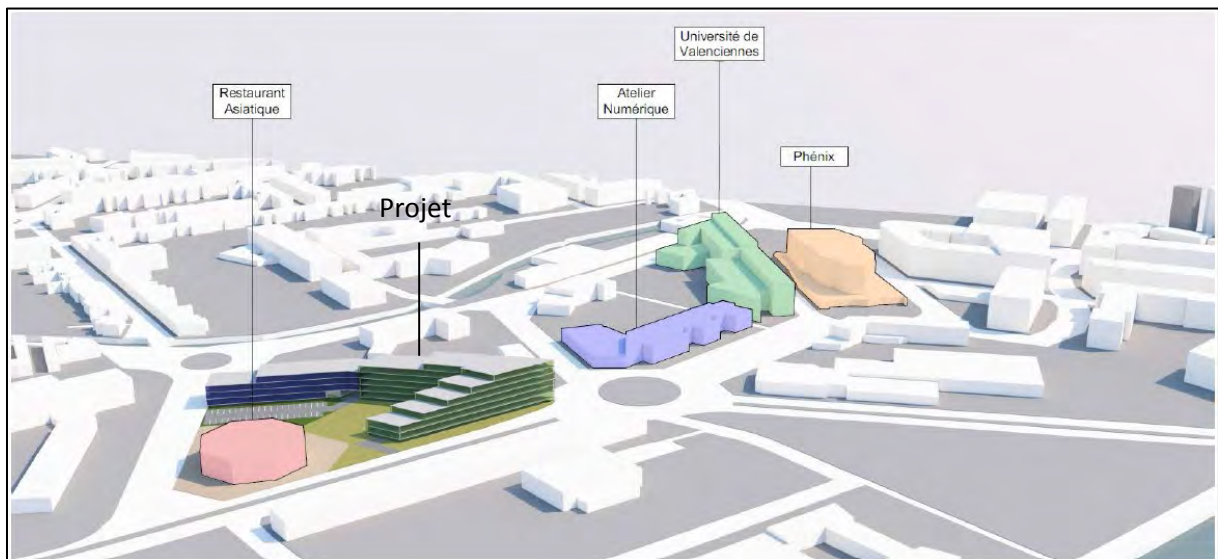
L'objectif du projet est de reconverter un site identifiable uniquement grâce à la présence de l'organisme du Don du Sang, mal desservi et caractérisé par des bâtiments existants de qualité médiocre.

Le foncier se situe sur une artère considérée comme un ancien axe semi-industriel en pleine reconversion et transformation.

Le projet a pour but d'être une signalétique d'entrée de ville, véritable mark-up d'un urbanisme ambitieux, dans la continuité du Phoenix et des Tertiales.

L'aménagement et la densification de la ville vers sa périphérie en font un complément utile du fait de sa mixité de produits et de services.

Abords du projet



## 2. Intérêt du site

### Reconversion d'un site à proximité immédiate d'axes routiers, d'entreprises et d'habitations

Le projet se substituera à 3 bâtiments d'entreprises existantes : Don du Sang, Apparence et Assurégie. Ces 3 entreprises seront intégrées au projet. La parcelle sera ainsi densifiée.

Il se situe au sein du tissu urbain à proximité d'entreprises, d'habitations et de services (cabinet de cardiologie, chronodrive, pôle emploi, station-service, restaurants, écoles ...).

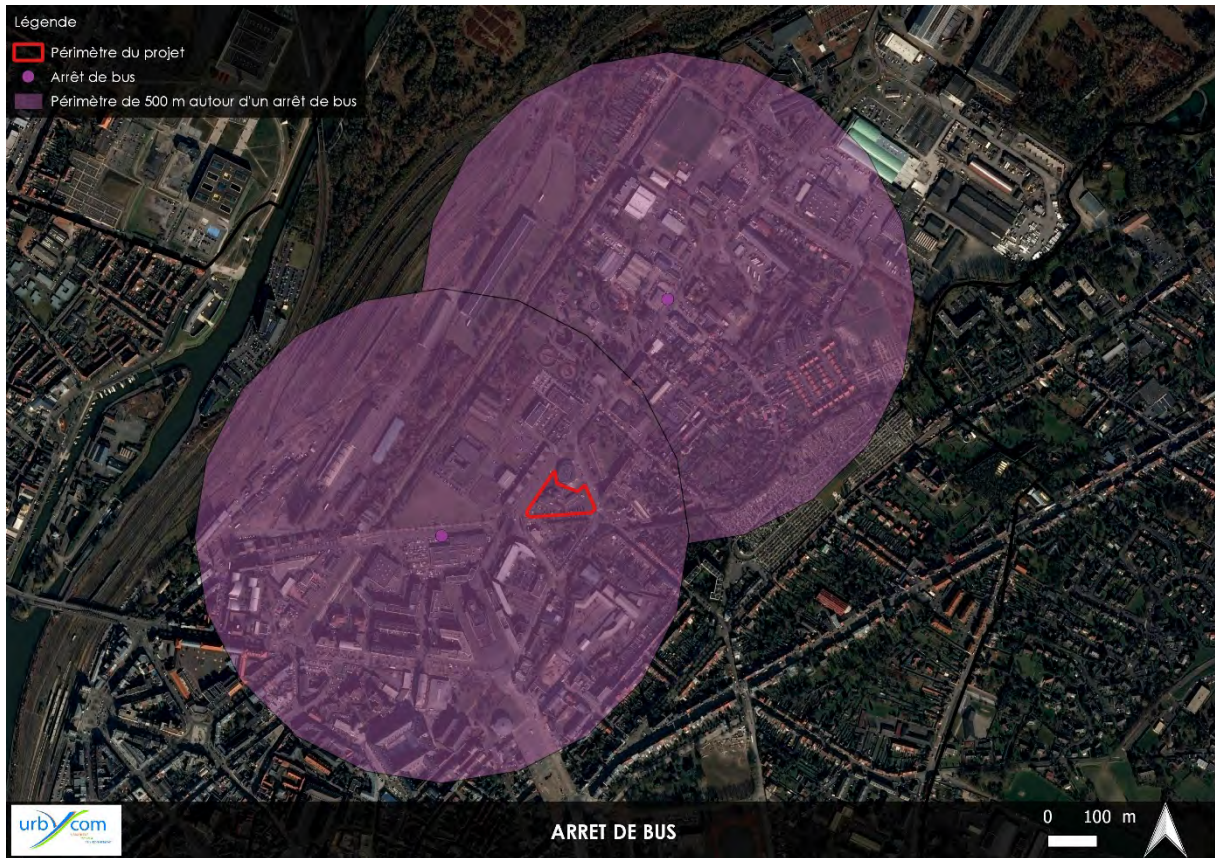
Il sera desservi par la rue Macarez et la rue Raoul Follereau.

Plan de situation



## Desserte responsable

Le projet est localisé à proximité d'arrêts de bus.



Une piste cyclable et des trottoirs piétons passent à proximité du projet et facilitent la circulation douce dans ce quartier.

Photographies des pistes cyclables et trottoirs



Source : rue Macarez, googlemaps 2018



*Source : Rue du Soldat d'Indochine, googlemaps 2018*



*Source : Rue des Frères Danna, googlemaps 2018*

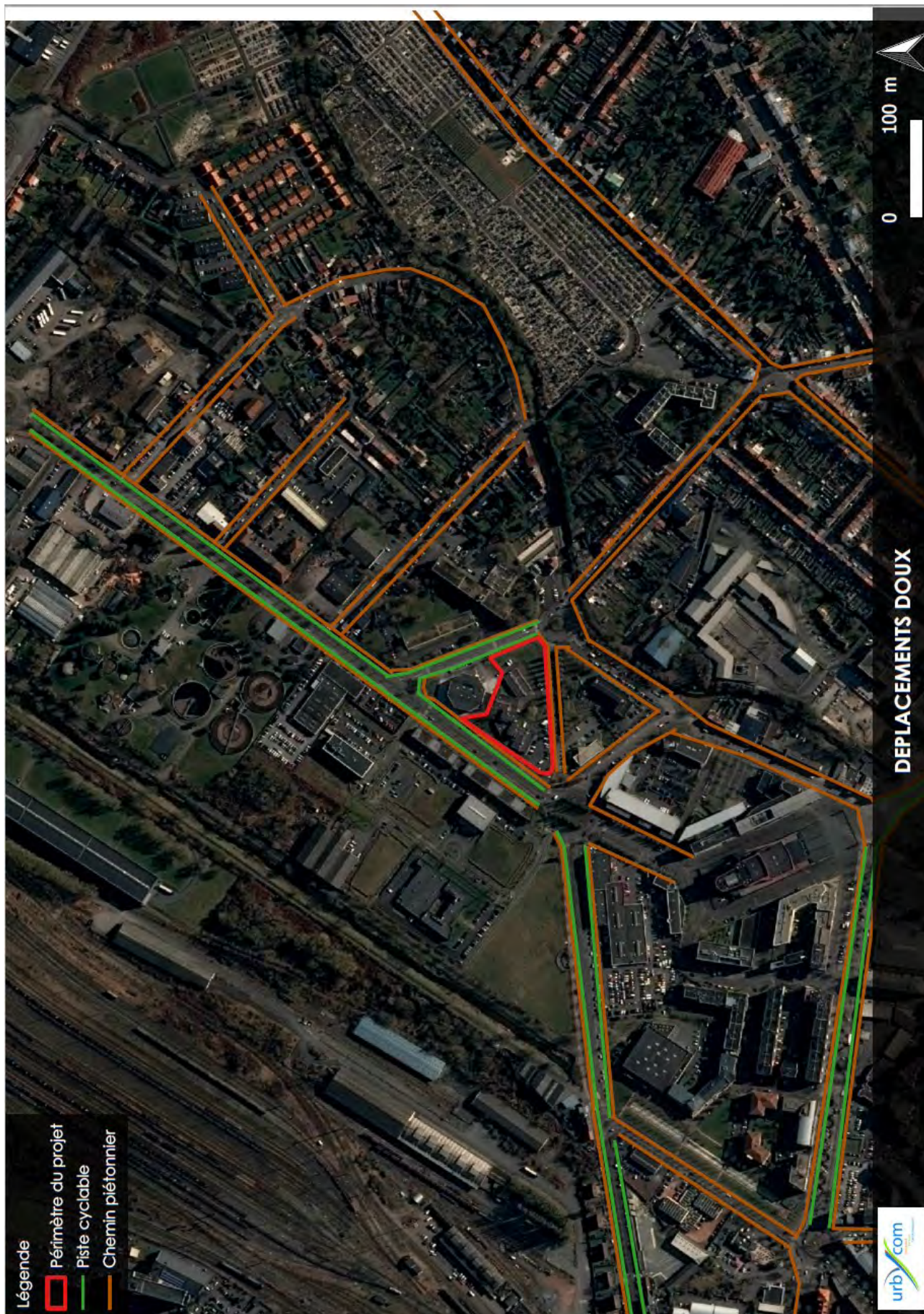


Source : Boulevard des Alliés, googlemaps 2018



Source : Rue Raoul Follereau, googlemaps 2017





### 3. Principe d'aménagement retenu

Le projet d'aménagement s'implante sur une parcelle de 6 662 m<sup>2</sup> encadrée par la rue Macarez, le Chemin des Alliés et la rue Raoul Follereau à Valenciennes. Il sera caractérisé par une emprise au sol de 3 247.47 m<sup>2</sup> et une surface plancher de 10 114.38 m<sup>2</sup>.

Actuellement, 3 bâtiments d'entreprises occupent le site. Ils seront déconstruits lors de la phase de travaux mais les entreprises seront intégrées au projet qui vise à proposer une diversité de produits (logements et activités tertiaires).

En effet, l'opération immobilière prévoit :

- 54 logements en accession,
- 28 logements sociaux,
- 32 logements intermédiaires,
- 3 cellules d'activités en phase 1 (détaillée plus en dessous), rue Follereau et chemin des Alliés,
- 1 local bureau (rez-de-chaussée haut à R+2) en phase 2, rue Macarez,
- 99 places de stationnement en rez-de-chaussée couvert (dont 18 pour les visiteurs l'organisme du Don du Sang et 81 pour les futurs habitants),
- 60 places de stationnement aériennes (dont 28 pour les logements sociaux, 5 pour les logements intermédiaires, 16 pour le Don du Sang, et 10 emplacements libres sous réserve des 2 autres cellules d'activités).

Initialement, le parking en rez-de-chaussée couvert devait être enterré mais compte tenu des contraintes liées à la pollution des sols et à la nappe souterraine (détaillées dans la partie « Analyse de l'état initial de l'environnement du site »), l'option rez-de-chaussée a été favorisée.

Comme dit précédemment, 2 phases sont envisagées pour réaliser ce projet. Dans un premier temps, une cinquantaine de logements collectifs en accession à la propriété et une vingtaine de logements à vocation sociale seront aménagés chemin des Alliés. Dans un second temps, au niveau de la rue Macarez (locaux loués pour partie), en opération tiroir, une extension du programme immobilier en logements, en tertiaire et rez-de-chaussée de locaux sera reprise. En effet, les rez-de-chaussée seront dédiés à des activités tertiaires type services ou professions libérales. Une résidence hôtelière de plateaux ou de bureaux est également souhaitée à hauteur de la rue Macarez.

Le calendrier des travaux projetés est le suivant :

Déconstruction des bâtiments à droite de la parcelle, 1 mois	Avril 2020
Construction de la 1 <sup>ère</sup> tranche, 15 mois	Juillet 2021
Déconstruction des 2 bâtiments de gauche et transferts des occupants sur la tranche, 1 + 1 mois	Septembre 2021
Construction de la 2 <sup>ème</sup> tranche, 15 mois	Décembre 2022

Pour ce qui est du raccordement des voiries, un accès (entrée) sur la voie Macarez a été accordé ce qui permettra de créer un bouclage avec un nouvel accès sur la rue Follereau.

Un local vélos voire plusieurs ainsi que des bornes de recharge électrique seront aménagés.

Pour ce qui est de la gestion des eaux au droit du projet :

- Les eaux usées domestiques, issues des logements des activités, seront acheminées vers le réseau d'assainissement communautaire existant au niveau du chemin des Alliés et de la rue Macarez. Le gestionnaire SIAV a autorisé ces rejets.
- Plusieurs réunions avec le gestionnaire SIAV ont permis de valider le principe de gestion des eaux pluviales suivant : les eaux pluviales des bâtiments seront collectées et stockées dans des ouvrages de rétention non étanche artificiels, où elles seront partiellement infiltrées, avant rejet avec un débit limité de 2 L/s vers le réseau d'assainissement du SIAV. Les eaux pluviales des voiries, quant à elles, seront acheminées vers une structure réservoir sous celle-ci avant d'être rejetées au réseau communautaire avec un débit limité de 2 L/s. Les ouvrages hydrauliques sont dimensionnés pour un évènement pluviométrique contraignant de retour 100 ans.

Ce choix a été fait pour les raisons suivantes :

- La présence d'un niveau de nappe relativement haut rendant difficile l'infiltration totale,
- La mise en place d'un tamponnement avec un débit de restitution de 2 L/s vers le réseau d'assainissement existant.

Légende du plan ci-dessous :



# Plan d'assainissement Eaux usées Eaux pluviales projeté



Pour ce qui est des espaces libres, ils seront aménagés de parking et d'espaces verts.

Les aménagements paysagers projetés sont détaillés ci-dessous :

#### Aménagements paysagers de surface :

Le projet est constitué d'un seul bâtiment, comprenant des logements et des commerces. Le bâtiment est relié au parking extérieur via des cheminements piétons dont l'un d'eux traverse un bassin de gestion des eaux pluviales via une passerelle.

Dans un souci de développement durable et de réduire l'impact CO2, la majorité des terres extraites du site sera maintenu en talus sur place. Il est ainsi prévu une butte paysagère de dimension raisonnable entre le bâtiment et la rue Ernest Macarez.

Cette dernière aura une double vocation :

- Traiter la liaison paysagère entre la rue vaste et déjà végétalisée et le bâtiment,
- Cacher le parking en rez-de-chaussée et les véhicules.

Les espaces en pied seront tous engazonnés pour permettre un entretien aisé et garder une visibilité maximale des plantations à la fois de la rue Macarez et du parking.

Les rampants seront plantés de massifs bas.

De grands feuillus seront plantés sur les crêtes tel que des frênes.

En partie centrale du programme, la gestion des eaux pluviales reposera sur la mise en place d'un bassin d'infiltration avec débit de fuite.

Ces derniers n'auront pas vocation à retenir l'eau, simplement infiltrer les eaux de toitures. Par temps sec, ils seront vides et ne se rempliront qu'en cas d'événement pluviaux exceptionnels. Le temps de vidange inférieur à 24 h permettra un écoulement rapide des eaux pluviales soit par infiltration par débit de fuite.





Le fond du bassin sera engazonné majoritairement. Des cheminements en cailloux permettront l'infiltration et dirigeront les petites pluies vers l'exutoire.

Au droit de ces derniers seront plantés par grappe ici ou là des graminées et autres plantations hydrophyles tels que des vivaces : *Festuca cinerea*, *Genista Lydia*, *Hystric paluta* ...

Le stationnement aérien sera caché par une haie arbustive composée de 4 arbustes : Photinia, Laurier du Caucase, Troène doré et Cotoneaster laineux.



La partie paysagère adoptée pour ce projet, privilégie un ensemble d'actions qui favoriseront la colonisation par la faune et la flore locales, des nouveaux milieux aménagés afin qu'ils soient les plus riches, variés et accueillants, pour bénéficier à la biodiversité.

En complément de la gestion différenciée adoptée pour ces espaces verts, cette manière, harmonique et durable, serait à la fois économique, pédagogique et démonstrative : l'affirmation de l'aménité comme forme d'innovation verte.

L'ensemble participera à la réalisation d'une trame verte généralisée au quartier et contribuera en à faire un lieu de vie convivial et de haute qualité environnementale.

### Aménagements paysagers aériens :

Le projet architectural repose sur la végétalisation des acrotères des bâtiments suivant les différents niveaux proposés.

Répondant à au moins 8 cibles sur 14 de la démarche HQE® (cf. [www.adivet.net](http://www.adivet.net)), la toiture-terrasse jardin ou végétalisée dispose de nombreux atouts :

- elle recrée un biotope, attirant insectes et oiseaux,
- elle offre un aspect esthétique naturel,
- elle apporte un confort thermique en été,
- elle concourt au confort acoustique (isolement et absorption),
- elle protège durablement la membrane d'étanchéité (protection UV et chaleur),
- elle participe à la qualité de l'air environnant le bâtiment (fixation des polluants),
- elle contribue à la rétention naturelle des eaux pluviales et diminue ainsi la quantité d'eau rejetée dans les réseaux d'assainissement.

Le principe de la toiture intensive sera élaboré avec plus de 25 cm de substrat (75 cm en moyenne). Cette épaisseur importante permet la plantation d'arbres ou de grands arbustes au système racinaire important.

Devant les contraintes techniques, il a été décidé de retenir des arbres de 2e ou 3e taille, pas trop feuillus avec un système racinaire dense plus appropriés et adapté à une plantation aérienne : *Cornus Mas*, *Carpinus Japonica*, *Gleditsia triacanthos 'Elegantissima'*, *Zelkova serrata*, *Pyrus salicifolia 'Pendula'*, *Pinus parviflora 'Glauca'*.

Les pieds des arbres seront plantés de rampants type couvre sol ou graminés.

Un arrosage automatique sera mis en place suivant le principe du goutte à goutte. 2 cuves de 10 m<sup>3</sup> seront prévues, alimentées depuis des gouttières des bâtiments avec un système de complément par l'eau du réseau d'eau potable si nécessaire.

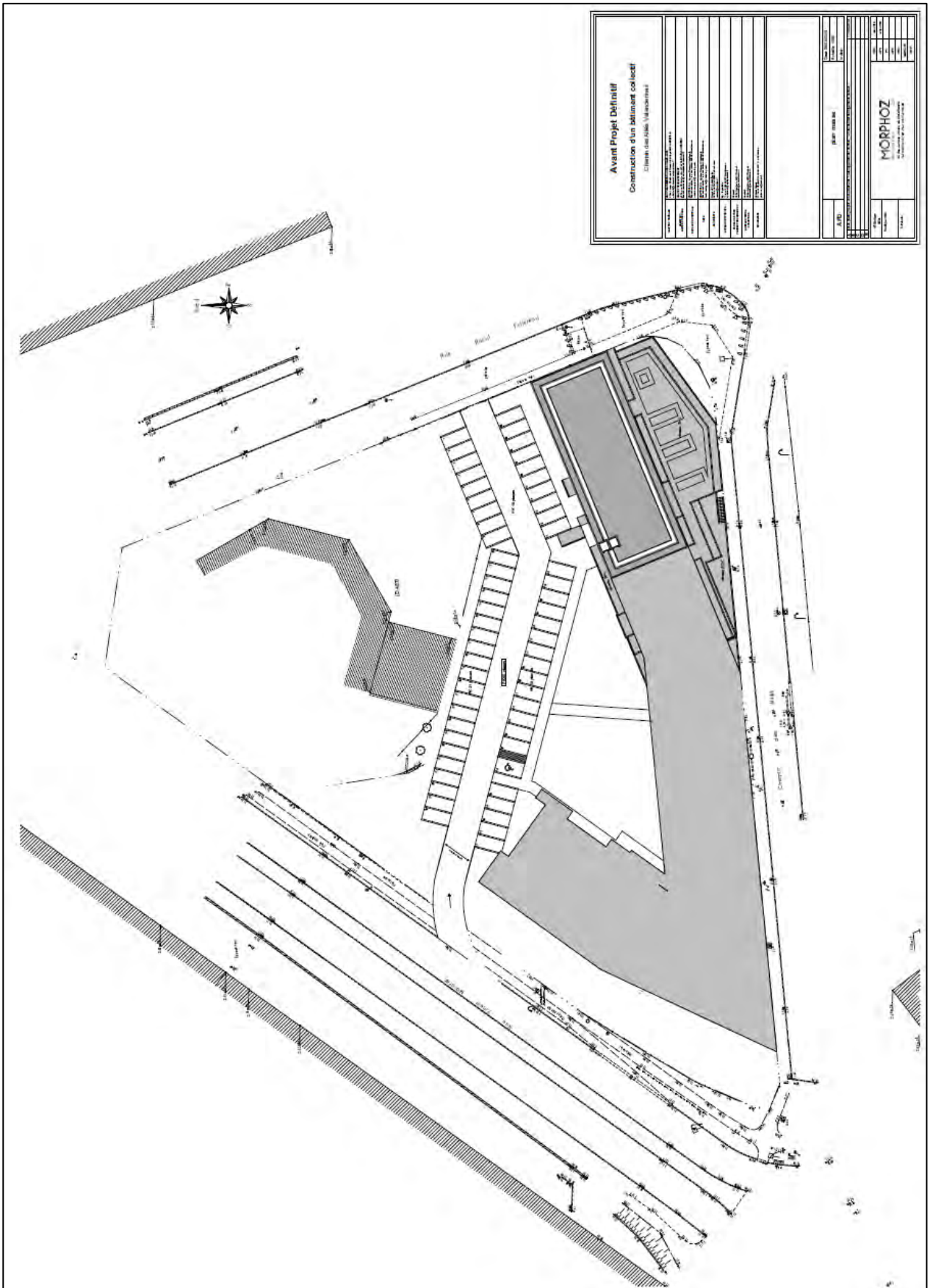
# Plan Espaces verts



<b>Maitre d'ouvrage :</b> SNC VALENCIENNES - CH DES ALLIES - IHDF	<b>PLAN D'ESPACES VERTS</b>		
	<i>Construction d'un bâtiment collectif Chemin des Alliés à Valenciennes</i>		
<b>Architecte :</b> <b>MORPHOZ</b> Architectes 50 Rue de Paris 59330 Valenciennes contact@morphoz.fr	<b>BET VRD :</b>		<b>SC-Ingénierie</b> 11 rue de Lille 59 870 Marchiennes contact@sg-ingenierie.fr
	<b>DATE</b> 22 juillet 2019	<b>AFFAIRE</b> ED4	<b>EMETTEUR</b> S.Gelmaert
			<b>INDEXE</b> 22_07_19



# Plan masse général

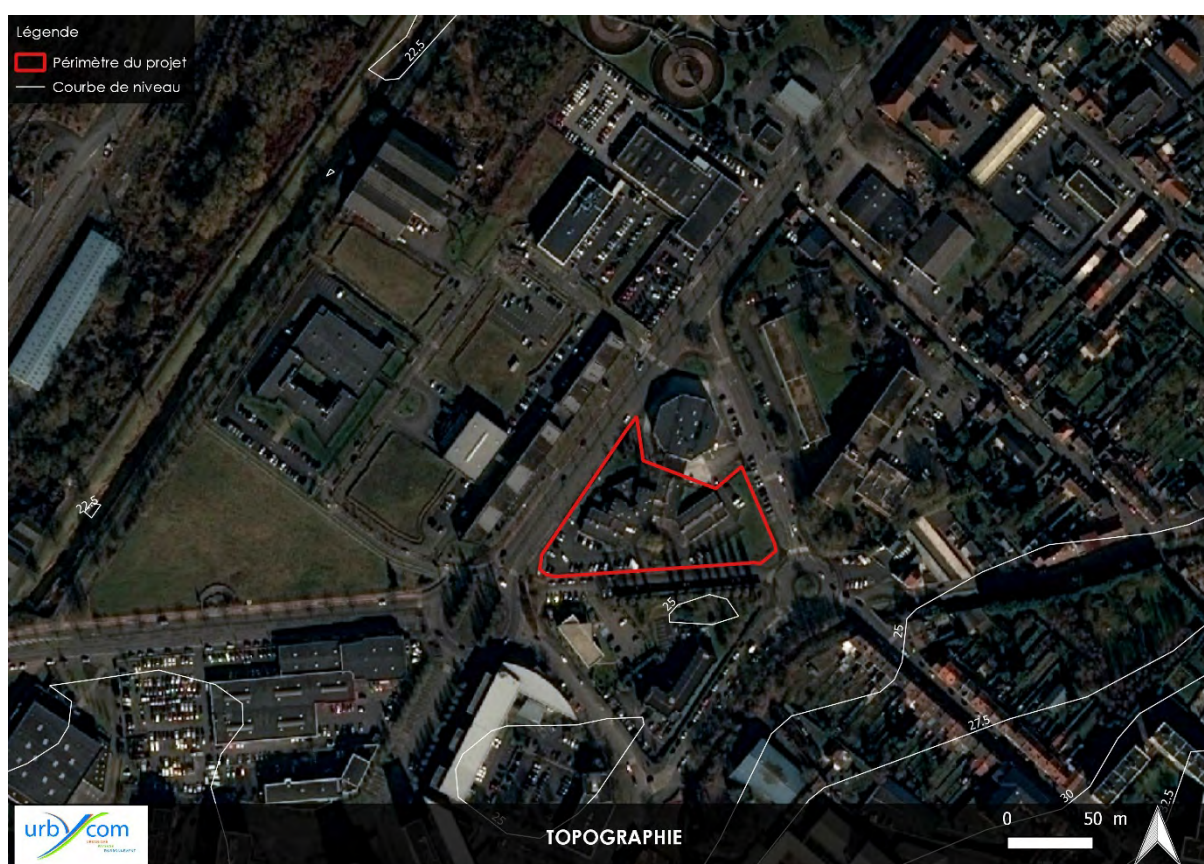


# Analyse de l'état initial de l'environnement du site

## I. Milieu physique

### 1. Topographie

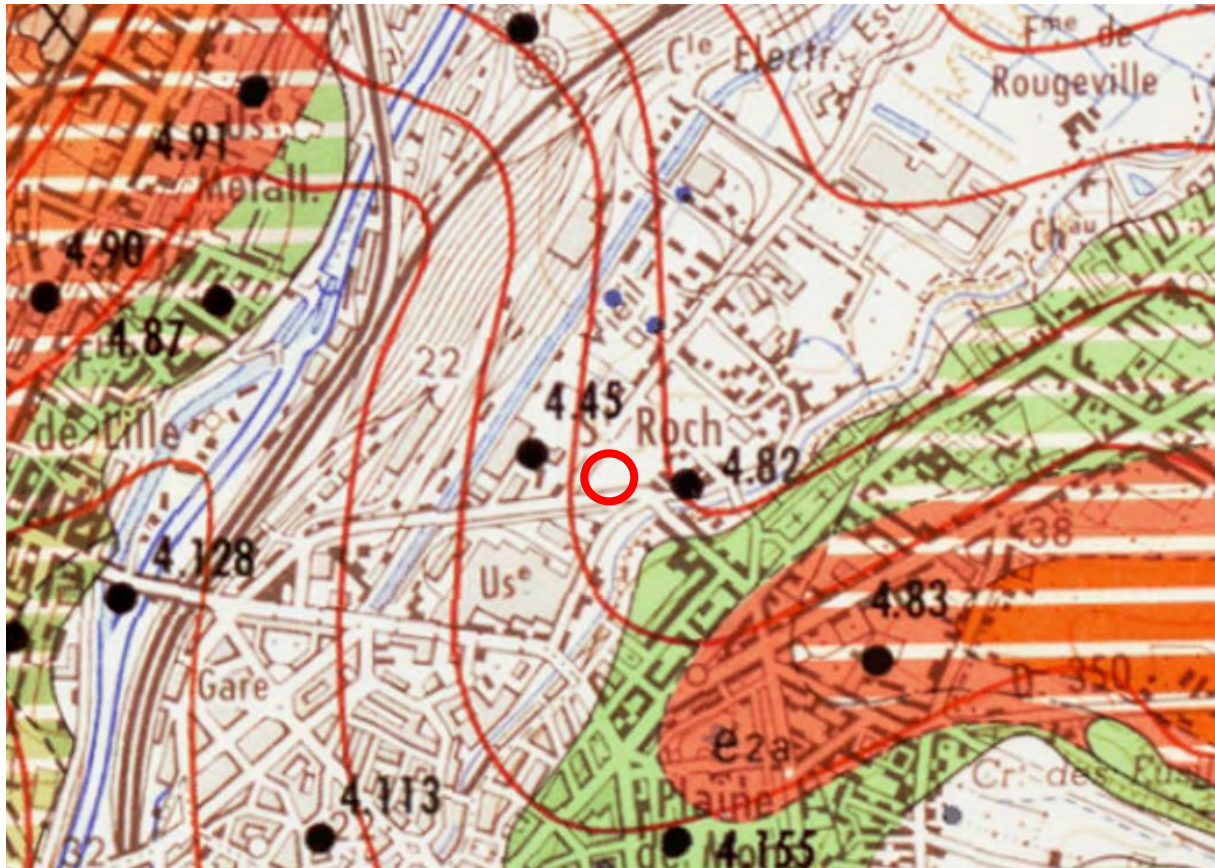
Le terrain est globalement plat. En effet, il se situe à environ 22 m d'altitude. La présence d'une légère pente vers le Nord-Ouest, en direction du réseau hydrographique, est tout de même observée. Cependant, au regard de sa morphologie, le site ne devrait pas être sujet à des accumulations d'eau.



## 2. Géologie



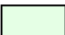






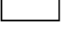
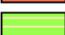
Un premier aperçu de la carte géologique n°28 – Valenciennes indique que la zone de projet est localisée sur des alluvions modernes.

Géologie au droit de la zone de projet



Source : [infoterre.brgm.fr](http://infoterre.brgm.fr)

### Légende :

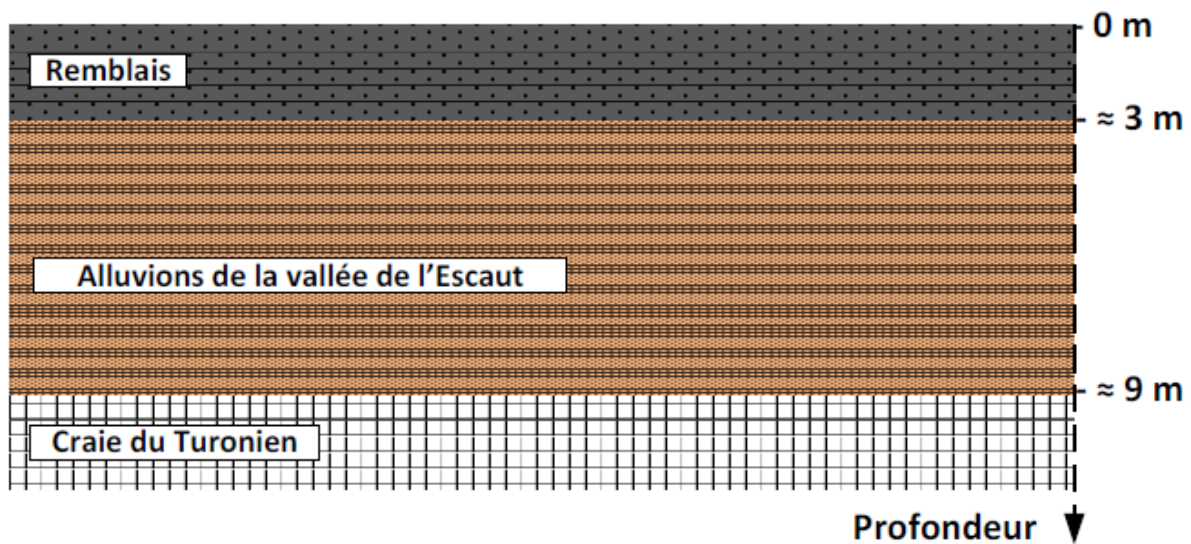
 X Terrils (Schistes houillers)	 L/c3c Limons de lavage ou limons quaternaires sur craie grise, craie à silex du Turonien supérieur
 Fz Alluvions modernes	 L/c3b Limons de lavage ou limons quaternaires sur marnes bleues du Turonien moyen
 L/e2b Limons de lavage ou limons quaternaires sur sables verts de Grandglise du Landénien	 e2a Landénien, Argile de Louvil et Tuffeau de Valenciennes
 L/e2ab Limons de lavage ou limons quaternaires sur sables verts, tuffeau et argile de base indifférenciés du Landénien	 c4 Sénonien, Craie blanche
 L/e2a Limons de lavage ou limons quaternaires sur argile de Louvil et Tuffeau de Valenciennes du Landénien	 hydro Réseau hydrographique
 L/c4 Limons de la vage ou limons quaternaires sur craie blanche du Sénonien	

A ce propos, l'étude hydrogéologique menée par le bureau d'études Apogeo en août 2019 précise les éléments qui suivent.

Les formations sous-jacentes devraient correspondre à de la craie blanche du Sénonien (observée à l’affleurement à l’Est du site).

L’étude de cette carte géologique, avec les données du BGRM et les investigations de terrain menées en 2019, a permis d’établir une coupe géologique schématique du sous-sol au droit du site d’étude.

Coupe géologique schématique au droit du site d’étude



Source : Apogeo, 2019

Le site d’étude est implanté sur une couche de remblais d’environ 3 m d’épaisseur, qui peut fortement varier latéralement en raison de la nature exogène de ces dépôts.

Le terrain naturel est représenté par les alluvions de la vallée de l’Escaut, constituées d’un niveau de silts sablo-vaseux en tête et de dépôts graveleux (graves de silex avec matrice silteuse) en base de formation.

Sous cette première unité lithologique d’une épaisseur d’environ 6 m au droit du site, on retrouve la formation crayo-marneuse du Turonien. Cette formation est plus ou moins altérée en tête, avec la présence de marnes blanches sur une épaisseur de 5 à 6 m.

## II. Ressource en eau

### 1. Eaux superficielles

Le projet se situe dans le bassin versant de l'Escaut.

La commune de Valenciennes accueille plusieurs cours d'eau : Escaut, Vieil Escaut, Bras de décharge du Vieil Escaut, et Canal du Vieil Escaut de Valenciennes.

Le réseau hydrographique localisé à proximité du site est : le Vieil Escaut à une 100<sup>aine</sup> de mètres au sud-est, le bras de décharge de l'Escaut à 280 m au nord-ouest, et le fleuve de l'Escaut à 780 m au nord-ouest également du site.

Le projet est concerné par la masse d'eau de surface continentale FRAR41 « Rhonelle ».



Source : Agence de l'Eau Seine Normandie

## 2. Zones humides

La commune de Valenciennes est concernée par le SDAGE Artois Picardie et le SAGE Escaut.

Le SDAGE recense les zones à dominante humide et le SAGE, les zones humides. Cependant, le SAGE de l'Escaut étant en cours d'élaboration, aucune zone humide n'est recensée à Valenciennes. En revanche, des zones à dominante humide sont localisées le long des cours d'eau. La plus proche est à 697 m de la limite du projet.

Les expertises géotechniques confirment la présence de remblais sur une épaisseur variant de 1,70 m à 2,25 mètres de profondeur par rapport au terrain naturel. Les Anthrosols sont formés par l'activité humaine à partir de matériaux divers). « Les anthrosols sont des sols fortement modifiés ou fabriqués par l'homme ». Cette limite englobe plusieurs cas de figures (sol décaissés, remblayés, tassés...), qui **ne permettent pas de conclure au caractère humide ou non de la zone étudiée**. En effet, une zone remaniée peut cacher le sol d'origine et donc nous apporter des informations fausses sur la texture et l'hydromorphie du sol. Une zone perturbée suite aux passages d'engins lourds (tracteur, camion, grue...) subit des tassements qui compriment les différents horizons et peuvent provoquer en cas de fortes pluies une imperméabilisation non naturelle de l'eau dans le sol et provoquer l'apparition de traces d'oxydo-réduction. L'interprétation de l'engorgement devra tenir compte de sa présence conjoncturelle. Conclure sur le fait qu'il s'agit d'une zone humide s'avère faux, car il s'agit d'un engorgement non fonctionnel d'une zone humide. Dans ces cas de figures, il peut être compliqué de conclure sur le caractère humide des sondages.

Par ailleurs, **les Anthrosols ne sont pas des sols caractéristiques de zones humides**.



Source : SDAGE Artois Picardie

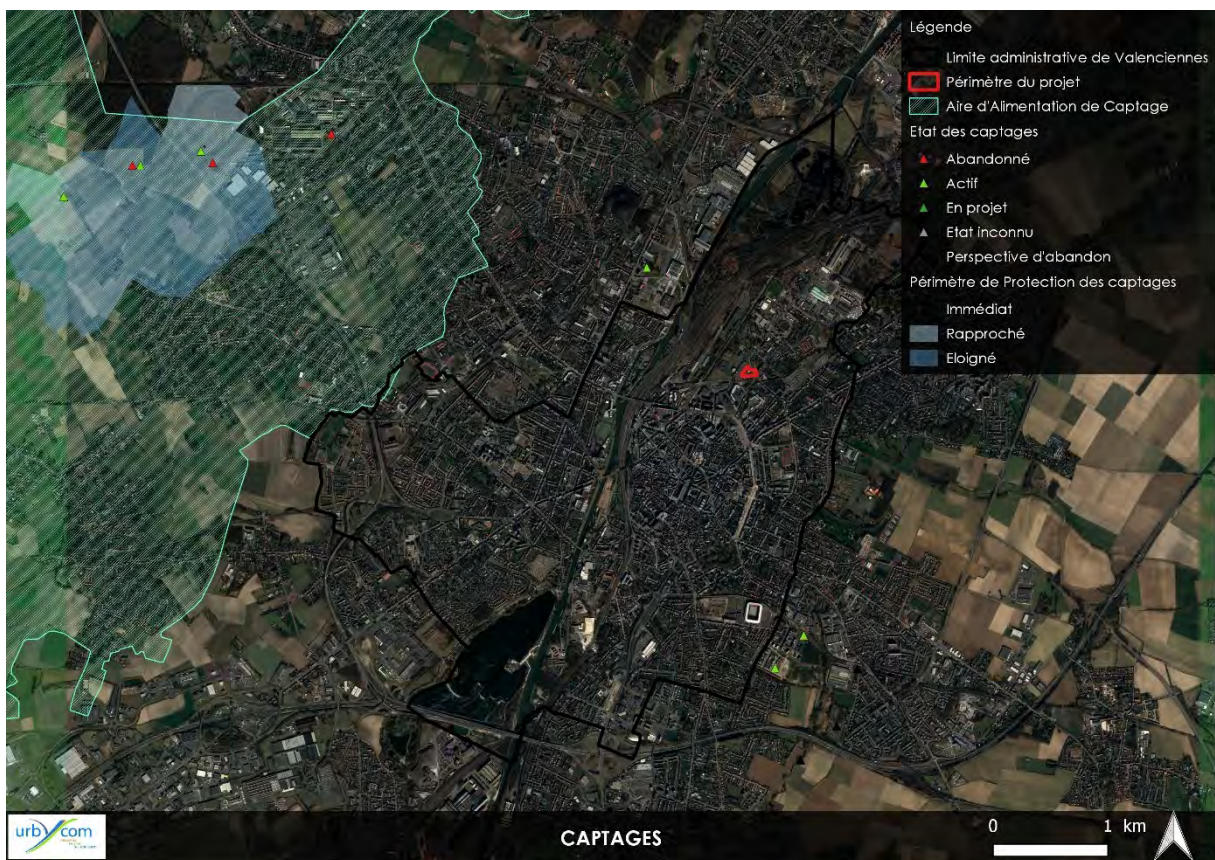
### 3. Eaux souterraines

Le bassin hydrogéologique correspond à la partie souterraine du bassin hydrologique.

Le projet se situe au sein de la masse d'eau souterraine FRAG007 « Craie du Valenciennois ».

La commune de Valenciennes est en limite d'une Aire d'Alimentation de Captage (AAC), celle de la Scarpe Aval. Le projet se tient à 2.4 km de cette AAC.

Le projet n'est pas inclus dans le périmètre de protection d'un captage et se tient *a minima* à 1.2 km d'un captage actif (numéro : 988774).



Source : SDAGE Artois Picardie

La vulnérabilité de la masse d'eau au droit du site est moyenne.

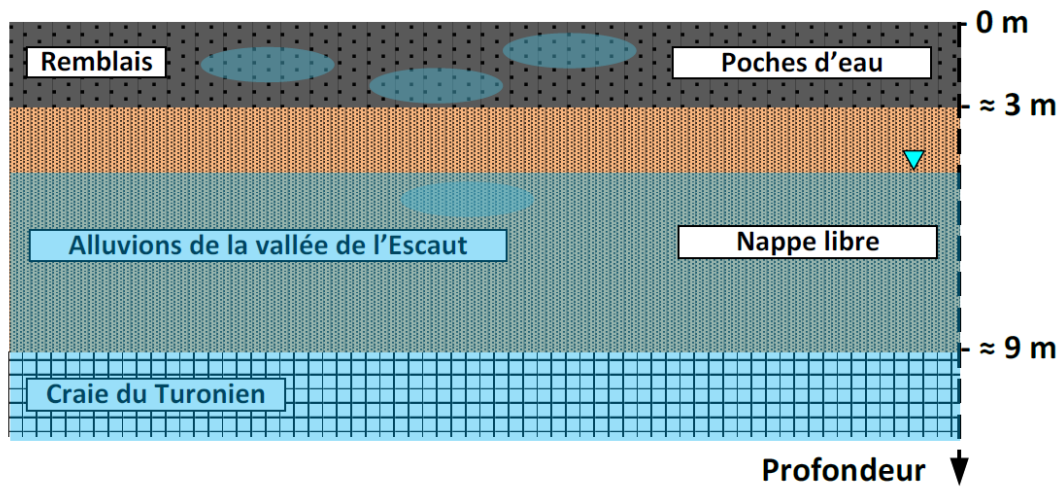


Source : SDAGE Artois Picardie

Sachant que d'après l'étude hydrogéologique menée par le bureau d'études Apogeo en août 2019, le projet est concerné par une nappe phréatique libre circulant dans l'aquifère bicouche composé de la formation des alluvions de l'Escaut et de la craie du Turonien. Cette entité hydrogéologique peut être associée à la masse d'eau AG0007 « Craie du Valenciennois ».



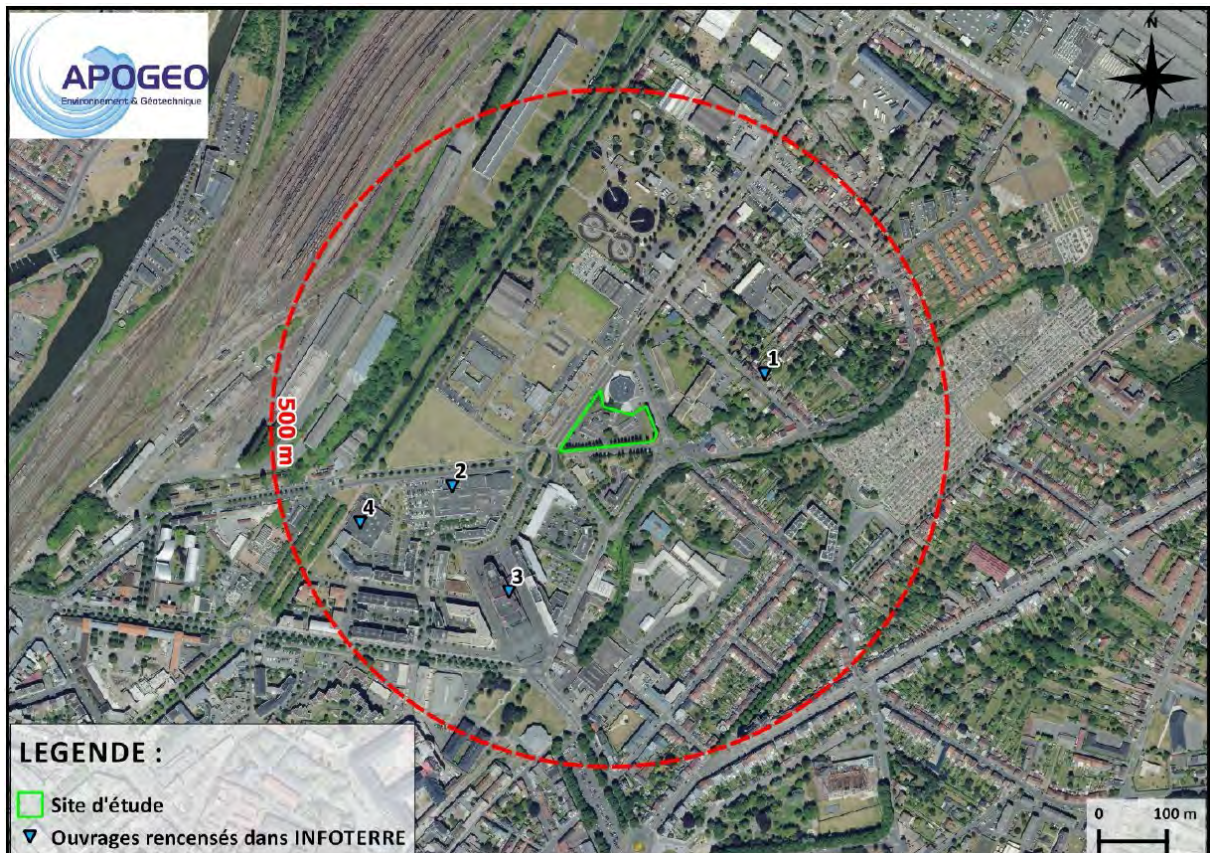
Schématisation des nappes présentes sous le site d'étude



Source : Apogeo, 2019

Plusieurs piézomètres sont recensés à proximité du site.

Ouvrages recensés dans un rayon de 500 m autour du site



Source : Apogeo, 2019

## Inventaire et caractéristiques des ouvrages recensés – Infoterre

N°	N° BSS	X (m) L93	Y (m) L93	TYPE D'OUVRAGE	PROFONDEUR (m)	Z SOL (m NGF)	PROFONDEUR DE LA NAPPE (m)	COTE DE LA NAPPE (m NGF)	DATE DE LA MESURE	DISTANCE AU SITE (m)
1	BSS000CWBE	738050	7030143	FORAGE	?	22,0	1,8	20,2	04/10/1960	240
2	BSS000CWKV	737588	7029977	PUITS	11,70	22,0	4,8	17,2	04/06/1970	250
3	BSS000CWKX	737672	7029821	PUITS	7,00	22,0	5,3	16,7	04/06/1970	287
4	BSS000CWKW	737452	7029923	PUITS	10,00	23,0	4,4	18,6	06/06/1970	395

Source : Apogeo, 2019

Parmi les 4 mesures présentées ci-dessus :

- Le niveau le plus haut atteint par le toit de la nappe a été relevé le 04/10/1960 à +20.2 m BGF au droit de l'ouvrage n°1 situé à 240 m du site.
- Le niveau le plus bas atteint par le toit de la nappe a été relevé le 04/06/1970 à +16.7 m NGF au droit de l'ouvrage n°3 situé à 287 m du site.

Un suivi piézométrique a également été réalisé par APOGEO entre le 21/05/2019 et le 06/08/2019.

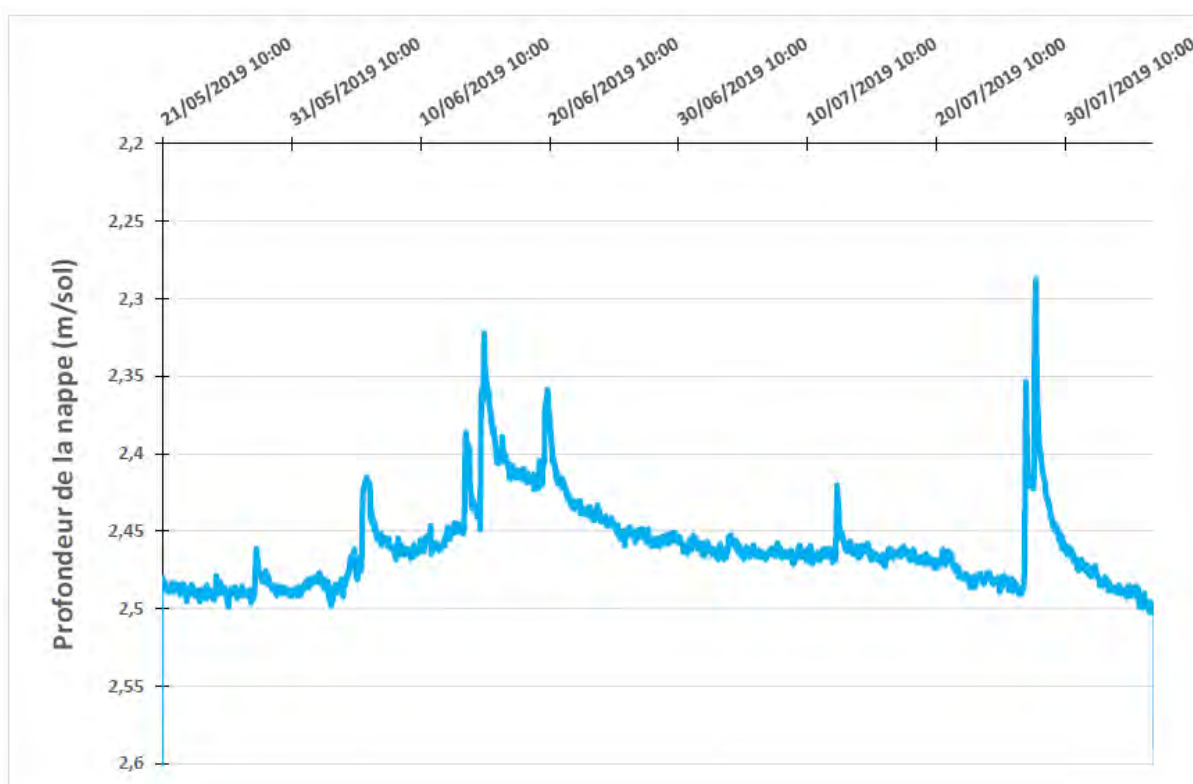
Localisation de l'ouvrage utilisé pour le suivi piézométrique réalisé



Source : Apogeo, 2019

Notice explicative – Projet de construction d'un ensemble immobilier – Valenciennes

## Résultat du suivi piézométrique



Source : Apogeo, 2019

En considérant une altitude topographique moyenne du site de +22 m NGF :

- Le niveau le plus haut atteint par la nappe a été enregistré le 28/07/2019 à une profondeur de 2.32 m par rapport au sol, soit à la cote estimée de +19.68 m NGF.
- Le niveau le plus bas atteint par la nappe a été enregistré le 26/05/2019 à une profondeur de 2.5 m par rapport au sol, soit à la cote estimée de +19.50 m NGF.
- Le niveau moyen observé par la nappe est situé à une profondeur de 2.46 m, soit à la cote estimée de +19.54 m NGF.

Compte tenu de la hauteur de la nappe enregistrée, le projet prévoit d'acheminer les eaux pluviales vers des bassins avant rejet à débit limité vers le réseau communautaire.

Comme dit dans la partie « Description du projet », pour éviter un rabattement de la nappe, le parking en rez-de-chaussée couvert a été choisi plutôt que le parking semi-enterré.

### III. Climat et potentiel énergétique

#### 1. *Qualité de l'air*

La qualité de l'air est bonne sur le territoire. En effet, les seuils de dépassement en pollution de particules fines sont sous les seuils, lors des bilans annuels.

Sachant que plusieurs plans sont recensés pour le maintien de la qualité de l'air et pour le climat :

- Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE),
- Plan Régional pour la Qualité de l'Air du Nord-Pas-de-Calais (PRQA),
- Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

#### 2. *Climat*

Le territoire communal de Valenciennes se situe en zone tempérée.

En 2018, la commune de Valenciennes a atteint un minimum de -1.2°C en février, et un maximum de 28.3°C en juillet.

#### 3. *Energies renouvelables*

Les différentes énergies renouvelables disponibles sur le territoire sont :

- Energie thermique par récupération de la chaleur de l'air (aérothermie),
- Energie solaire par capteur thermo-voltaïque et panneaux solaires,
- Energie du vent par éolienne,
- Energie de la terre et masses d'eau souterraine (géothermie),
- Energie de la biomasse (bois, biogaz, déchets verts ...),
- Energie de récupération de la chaleur des énergies de process.

La récupération d'énergie par l'éolien semble développée sur le territoire puisque plusieurs mâts éoliens sont localisés à proximité de la commune de Valenciennes.



## IV. Milieus naturels

### 1. Habitats

Le site de projet est actuellement occupé par 3 entreprises (Don du Sang, Apparence, Assurégie), un parking et des espaces verts constitués de pelouses ainsi que de quelques arbres.

Photographies aux abords du site – 24/09/2019





Photographies sur site – 27/09/2019







La zone d'étude n'a fait l'objet d'aucune étude écologique mais est probablement caractérisée par une faune et une flore communes d'espaces anthropisés régulièrement entretenus.

Les espèces floristiques compagnes de ce genre de site sont la Pâquerette, la Potentielle, le Trèfle ... Pour ce qui est des espèces faunistiques, les passereaux « urbains » (Moineaux, Mésanges, Troglodytes, Merles ...) ont de forte probabilité d'être inféodés à ce site.

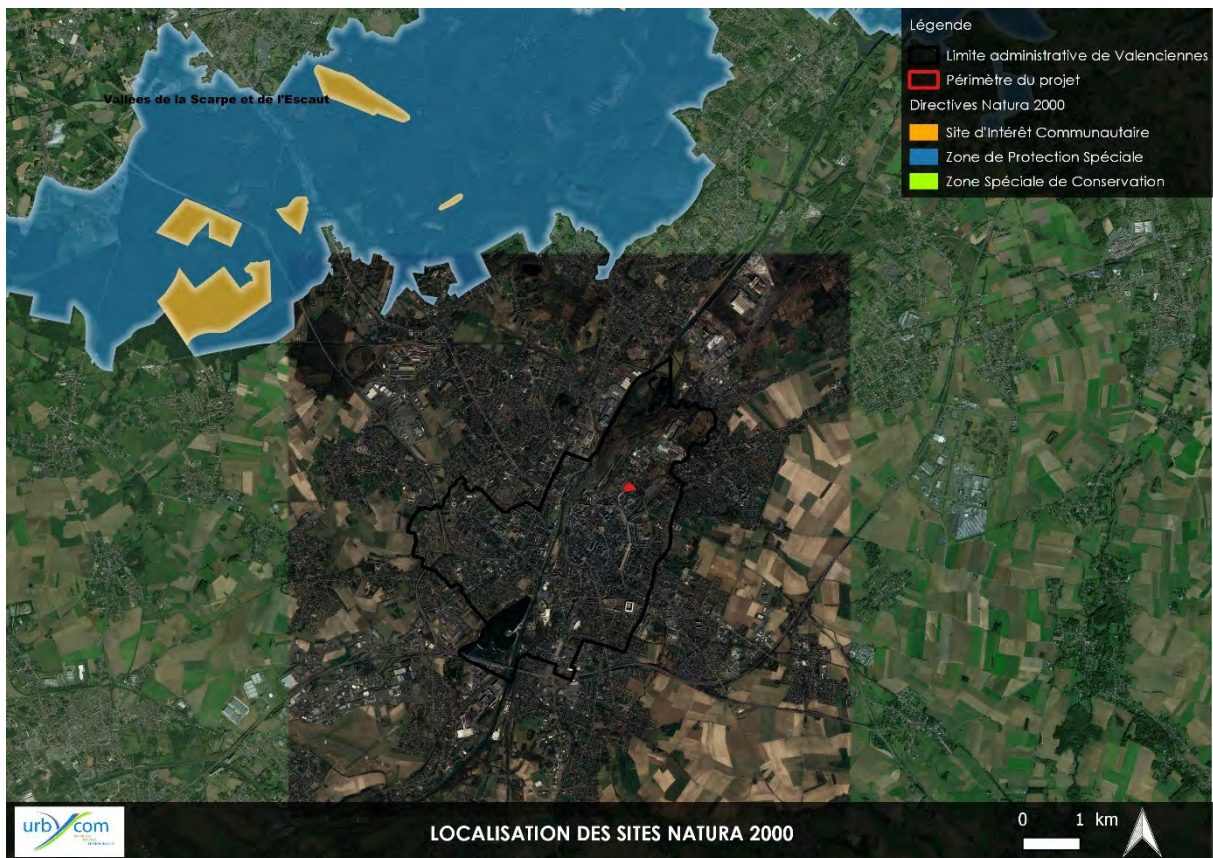
Toutes ces espèces sont communes à très communes dans la région.

## 2. Zones naturelles

### 2.1. Natura 2000

La commune de Valenciennes n'abrite aucun site Natura 2000.

Le site Natura 2000 le plus proche, « Vallées de la Scarpe et de l'Escaut », est à 3.6 km du projet.

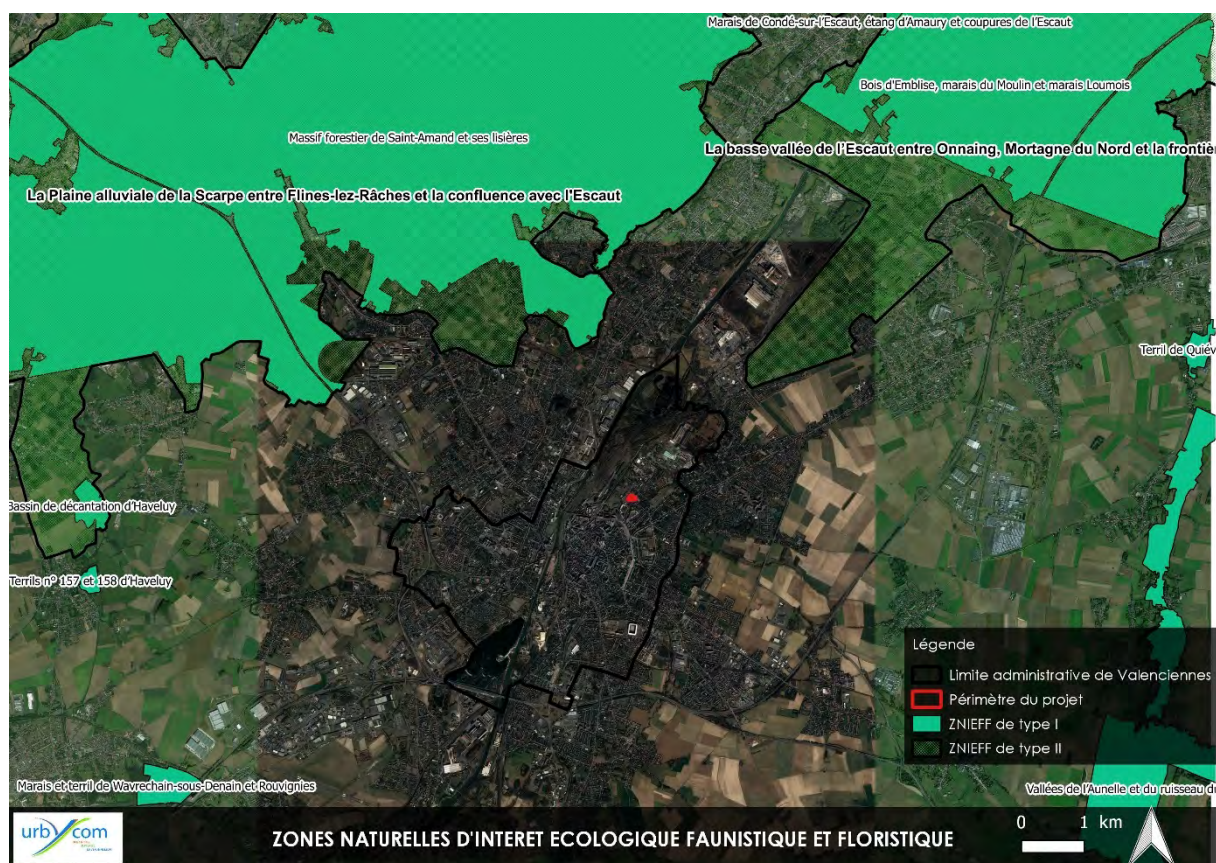


## 2.2. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Le projet se situe en dehors et à distance d'une ZNIEFF.

La ZNIEFF de type I la plus proche, « Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières », est à 2.5 km de la limite du projet.

La ZNIEFF de type II la plus proche, « La Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Raches et la confluence avec l'Escaut », est à 2.4 km de la limite du projet.

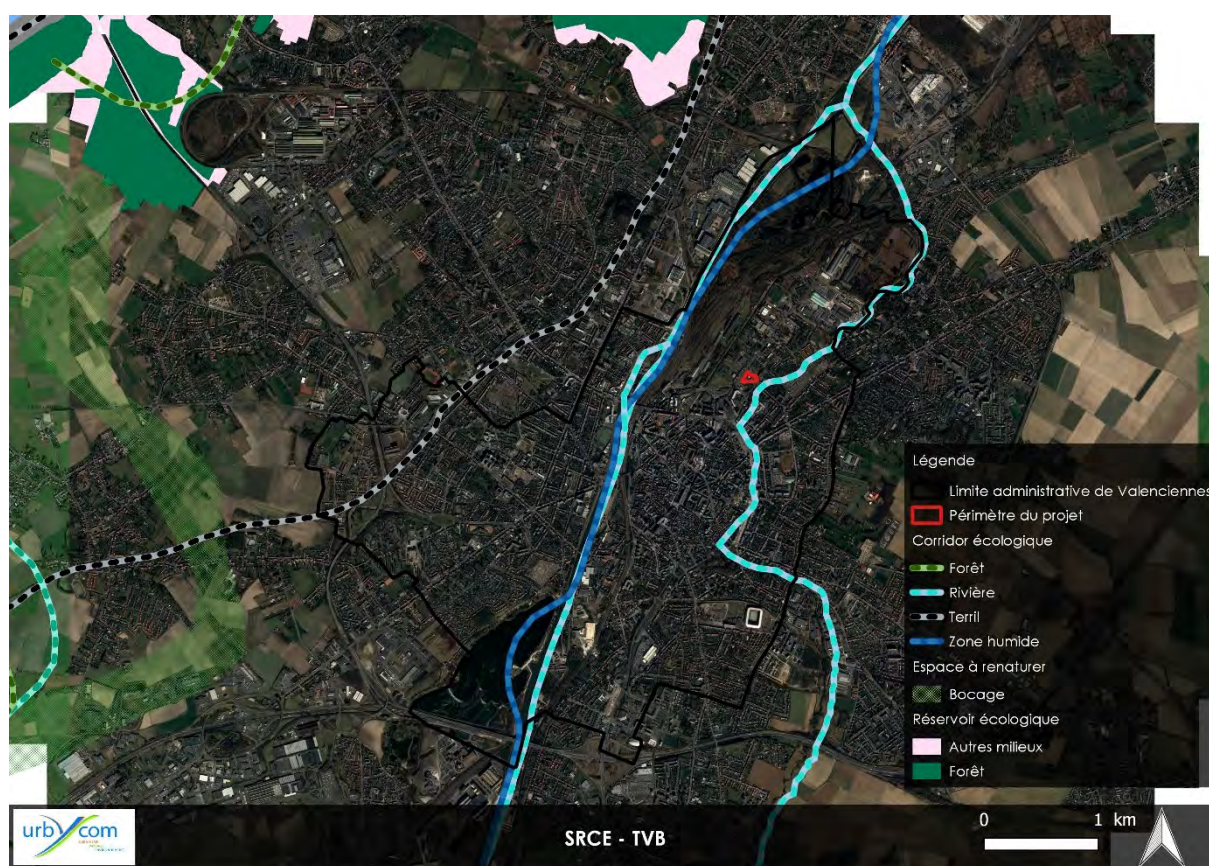


Source : DREAL

### 2.3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Trame Verte et Bleue

Bien que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Trame Verte et Bleue (SRCE – TVB) du Nord-Pas-de-Calais ait été annulé, il permet d’avoir une bonne appréhension de l’intérêt des milieux naturels. Sur le territoire de Valenciennes, plusieurs éléments du SRCE sont localisés : un corridor écologique de type zone humide, un corridor de type rivière, et un corridor de type terril.

Le projet se situe à 67 m d’un corridor écologique de type rivière. Cependant, le projet s’inscrit dans un contexte urbain, entouré de routes passantes, rendant difficile la circulation des espèces entre ce corridor et le projet.



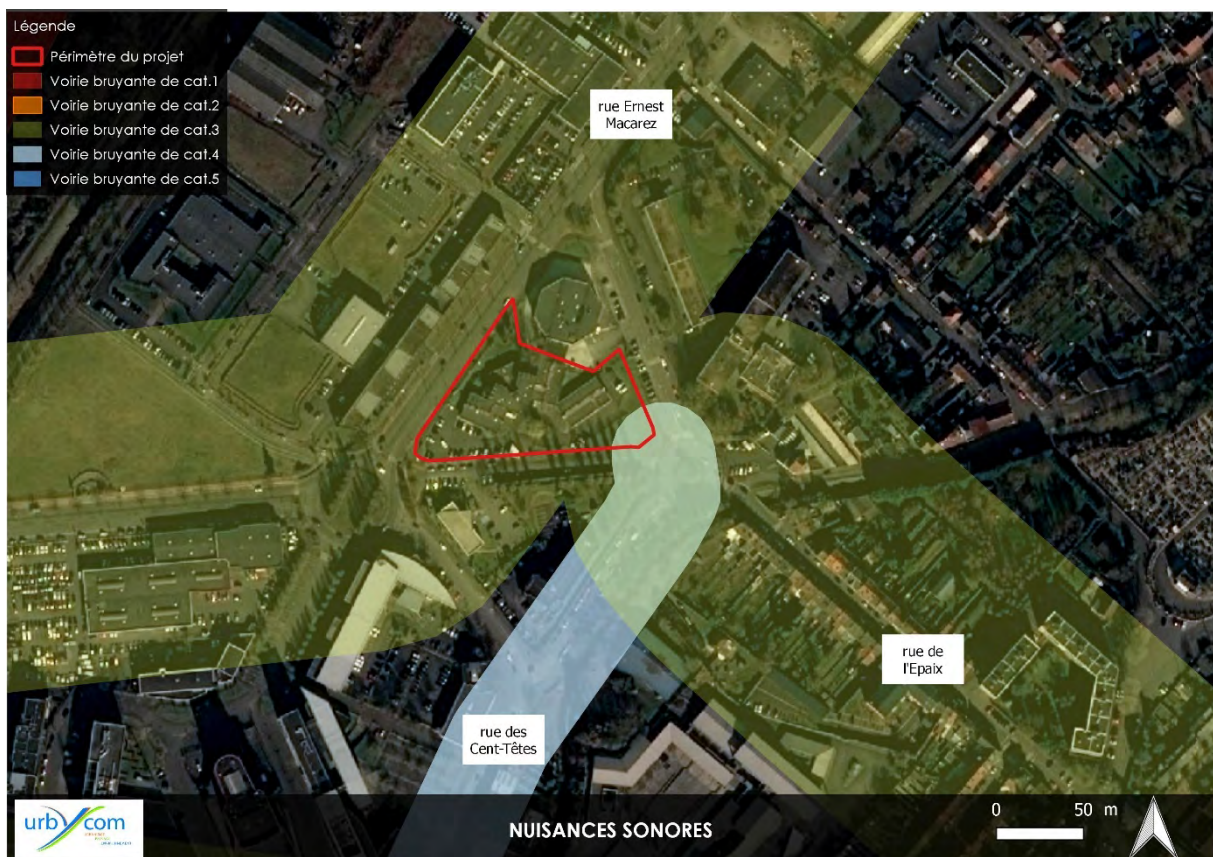
Source : SRCE – TVB Nord-Pas-de-Calais

## V. Santé, risques et pollutions

### 1. Bruit

Le Préfet, par arrêté, procède au classement sonore des infrastructures, après avoir pris l'avis des communes concernées.

La commune de Valenciennes n'est pas couverte par un Plan de Prévention du Bruit. Cependant, le projet est entièrement inclus dans le périmètre impacté par le bruit produit par la rue Ernest Macarez (catégorie 3), et est en partie inclus dans celui de la rue de l'Epaix (catégorie 3) et dans celui de la rue des Cent-Têtes (catégorie 4).



## 2. Risques naturels

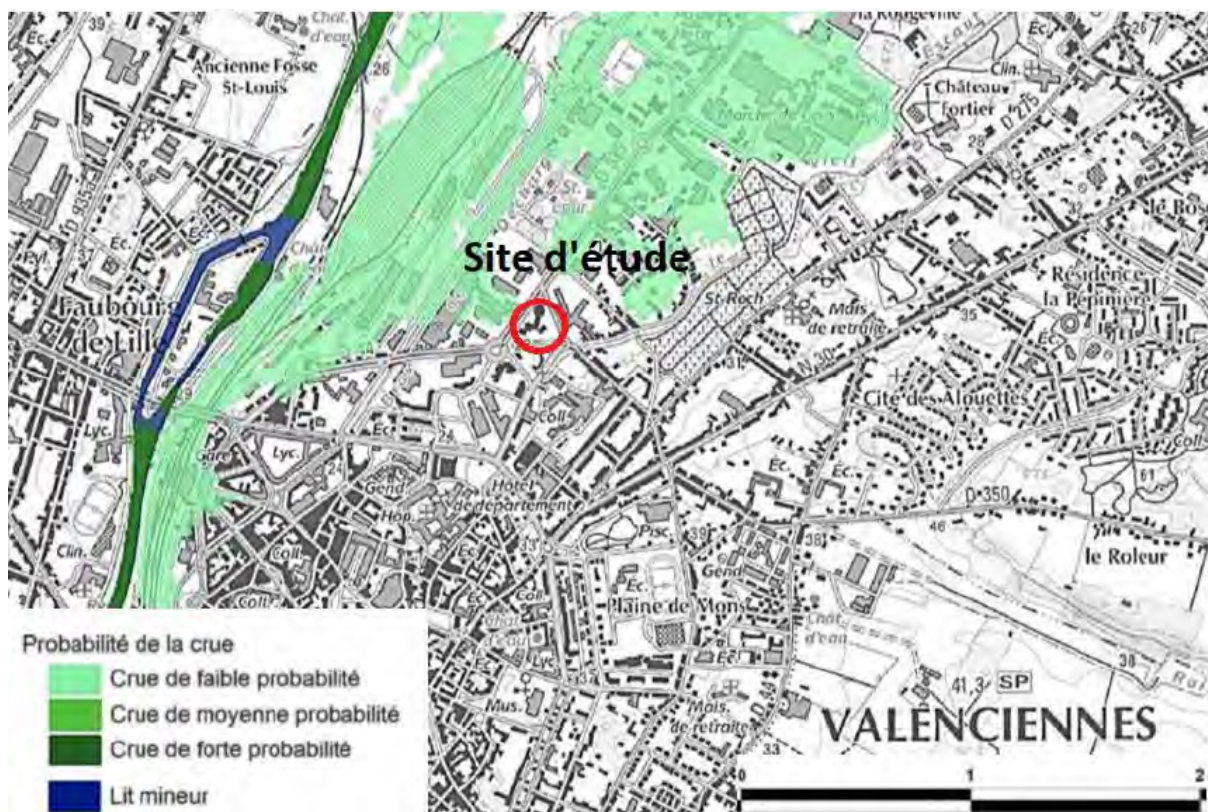
### 2.1. Risques d'inondation

Onze arrêtés de catastrophes naturelles CAT NAT pour éboulements, inondations, coulées de boues et mouvements de terrain ont été pris sur la commune de Valenciennes les 08/01/1996, 29/12/1999, 29/11/1999, 30/04/2002, 01/08/2002, 18/05/2009, 10/01/2011, 28/11/2011, 12/12/2011, et 18/10/2012.

Au regard de sa morphologie (cf. topographie), le site d'étude ne devrait pas être sujet à des accumulations d'eau.

La commune de Valenciennes est concernée par des risques d'inondation. Elle a fait l'objet d'un TRI (26/12/2012) concernant le débordement lent du fleuve l'Escaut à proximité du site de projet. Le site d'étude n'est pas concerné par cet aléa inondation bien qu'il soit à proximité d'une zone à faible probabilité de crue.

Extension de l'aléa inondation par les eaux de surface (extrait du TRI de Valenciennes)



Source : Apogeo, 2019.

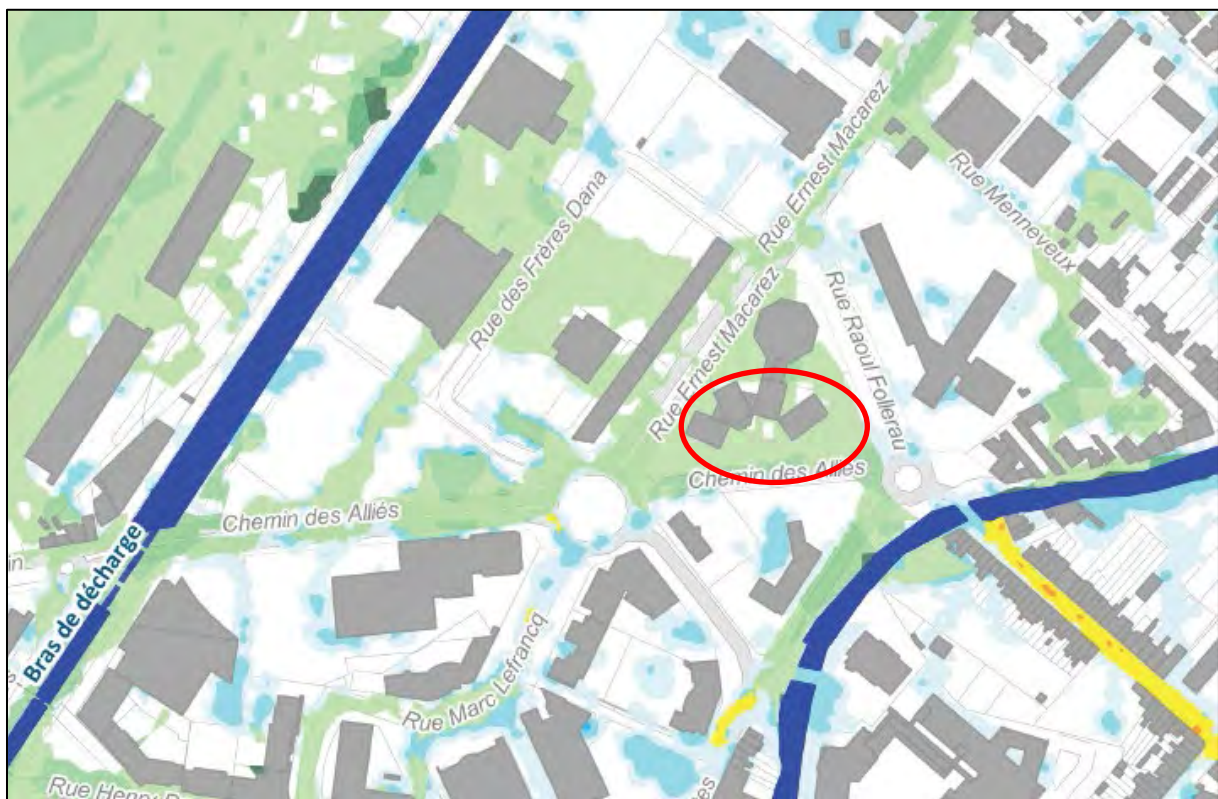
La commune de Valenciennes est également concernée par 2 Plans de Prévention du Risque Inondation : PPR Rhonelle Débordement (prescrit le 06/12/2018) et PPR Rhonelle Ruissellement (prescrit le 06/12/2018). Le PPRi Rhonelle est basé sur l'aléa de débordement du cours d'eau ainsi que sur les aléas de ruissellements possibles.

Pour chaque commune, les cartes suivantes sont disponibles :

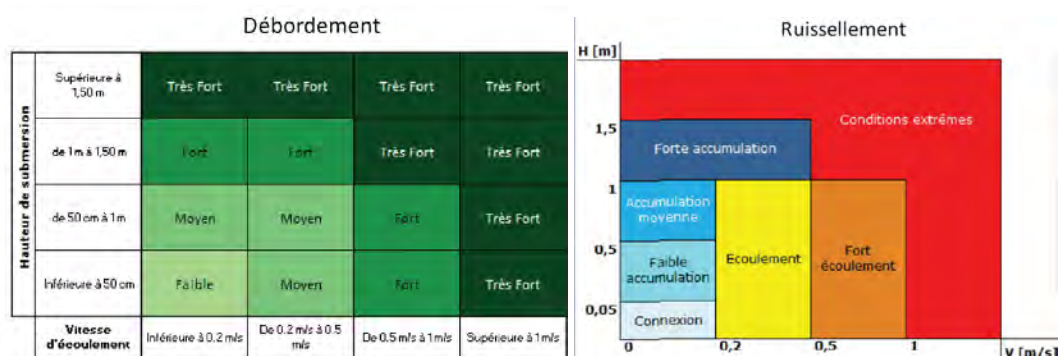
- La carte d'aléa de référence,
- Les cartes de hauteurs de submersion, de vitesses d'écoulement et d'aléa des phénomènes – débordement et/ou ruissellement – auxquels la commune est exposée.

Les cartes ci-dessous modélisent les zones d'aléas sur le secteur d'étude.

Carte des phénomènes de ruissellement et de débordements dans la vallée de la Rhonelle et de ses affluents



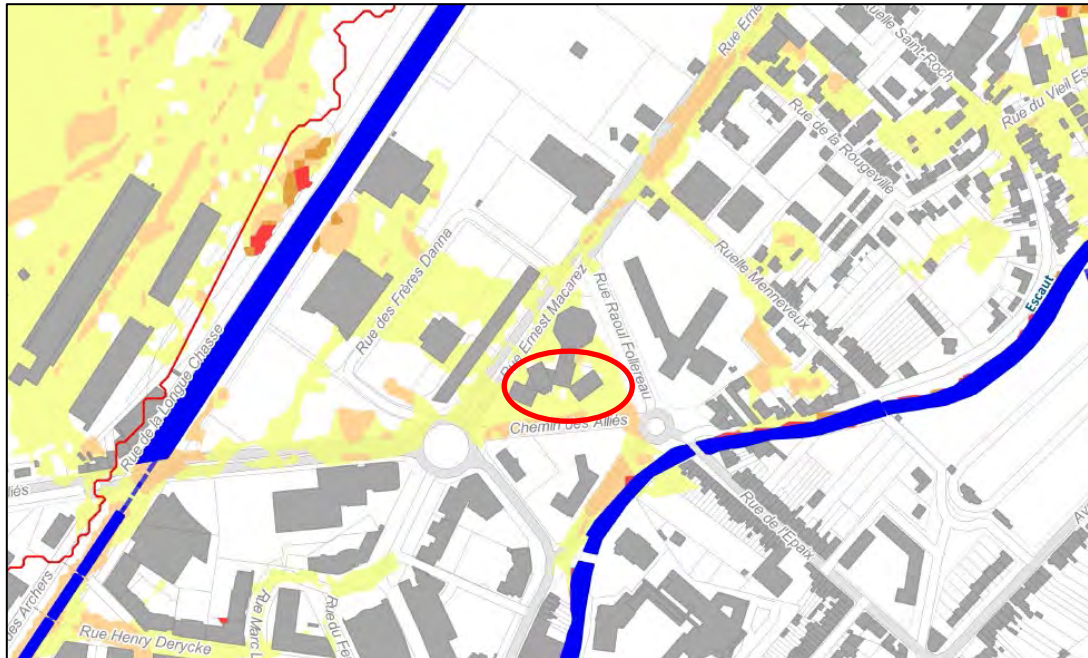
Légende :



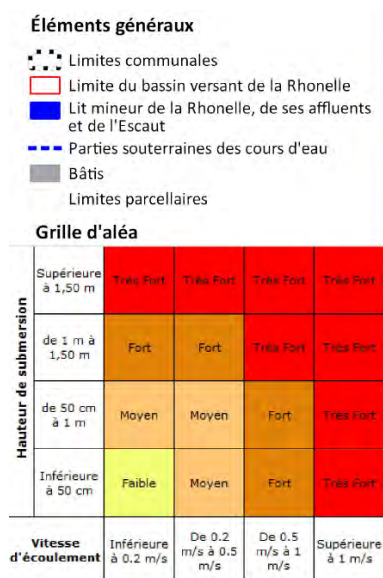
Notice explicative – Projet de construction d'un ensemble immobilier – Valenciennes

Le site de projet est concerné par un aléa majoritairement faible et moyen au niveau du chemin des Alliés de ruissellements et de débordements.

Carte d'aléas des débordements de cours d'eau du PPRi en cours



**Légende :**



Le site de projet est concerné par un aléa majoritairement faible et moyen au niveau du chemin des Alliés de débordement de cours d'eau.









Carte d'aléas des phénomènes de ruissellements de cours d'eau du PPRI en cours

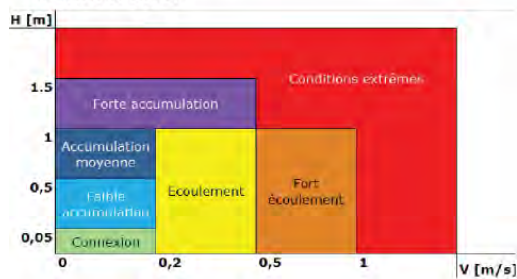


Légende :

Éléments généraux

-  Limites communales
-  Limite de la zone d'étude
-  Lit mineur de la Rhonelle, de ses affluents et de l'Escaut
-  Parties souterraines des cours d'eau
-  Bâties
-  Limites parcellaires

Grille d'aléa

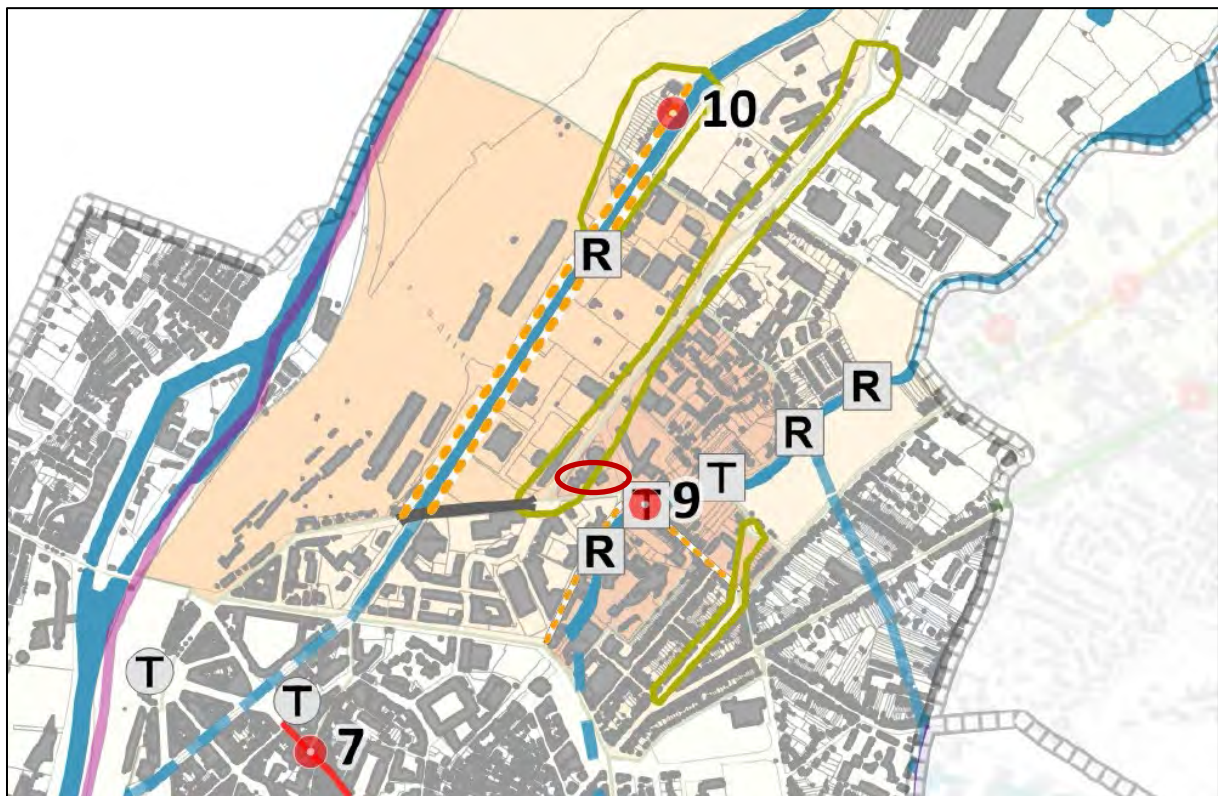


Le site de projet présente des faibles accumulations et zones de connexions.

Selon le diagnostic des événements historiques du PPRI en cours :

- Les grands axes comme la rue Ernest Macarez ont été touchés en août 2011 (débordement de réseaux),
- Le long du Vieil Escaut, des débordements ont été constatés en juillet 1980 et en août 2006.
- Le secteur rue de l'Epaix, chemin des Cent têtes a été touché en 1966 et en 1998,

Fonctionnement historique et hydraulique (synthèse sur le risque, PPRI en cours)



Légende :

**Emprise des zones inondées par des crues historiques**

- Zones inondées en février 2002
- Zones inondées en juin 2007

**Données retranscrites**

- Repère de crue
- Témoignage
- Information peu fiable

**Événements majeurs**

- Juliet 2012
- Août 2011
- Août 2008
- Juin 2007
- Février 2002
- Décembre 1993

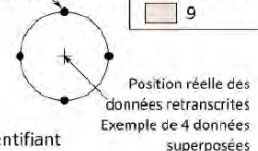
**Autres événements**

- Mois précisé dans l'identifiant

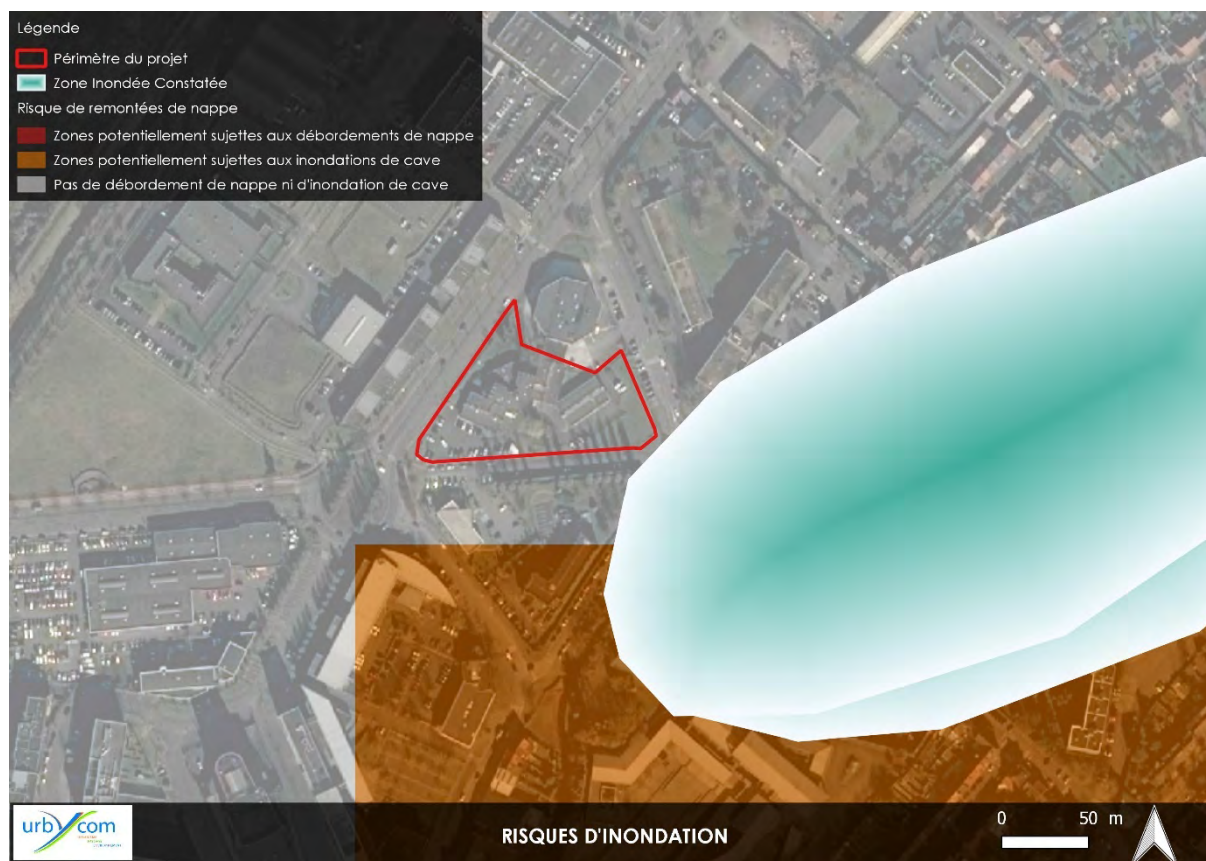
**Nombre d'événements ayant impacté chaque lieu-dit**

- Cas particuliers**
- Visualisation des repères superposés
  - Répartition des X repères superposés sur le cercle affiché autour

- Aucun
- De 1 à 2
- De 3 à 4
- De 5 à 6
- De 7 à 8
- 9



D'après le BRGM, le projet ne présente pas de risque de débordement de nappe ni d'inondation de cave et ne correspond pas à une zone inondée constatée.



Source : Géorisques

Une étude hydrogéologique a été menée par le bureau d'étude Apogeo en août 2019 pour étudier les niveaux caractéristiques de la nappe phréatique afin d'anticiper les dispositions constructives des éventuelles zones en décaissement et leur protection par rapport aux risques d'inondation.

Les conclusions sont les suivantes :

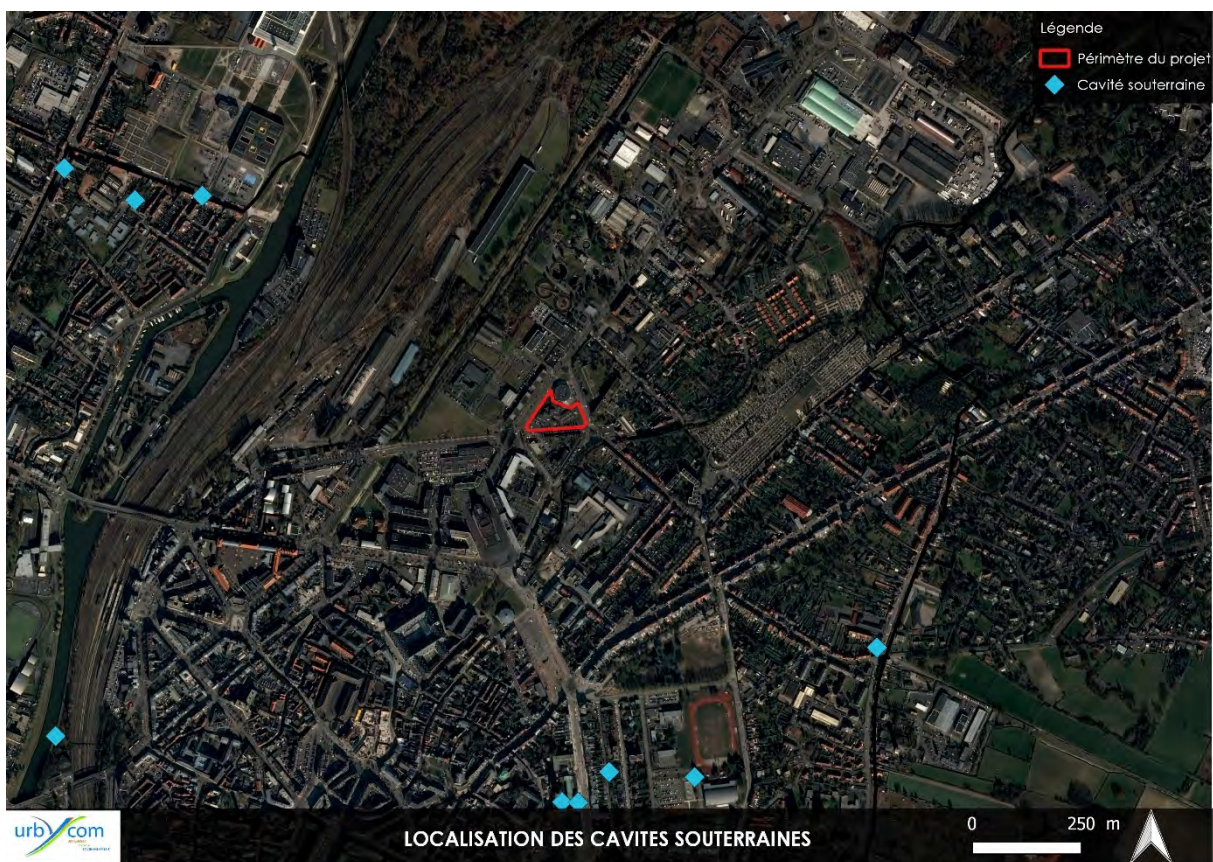
- Sur la base du contexte géologique et hydrogéologique local, la nappe d'eau souterraine qui est susceptible d'être problématique pour le projet de construction est la nappe phréatique libre circulant au sein des formations des alluvions de l'Escaut et de la craie du Turonien. On a admis que sa surface piézométrique pouvait être considérée comme horizontale dans l'emprise du site d'étude afin de simplifier la définition des niveaux caractéristiques.
- Sur la base des résultats d'une analyse statistique réalisée sur une chronique de mesure réalisées au droit d'un ouvrage situé à grande distance du site, les niveaux caractéristiques de la nappe libre ont pu être déterminés. Ces derniers ont ainsi pu être définis selon les Eurocodes, dans les limites du site d'étude ; ces niveaux sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Niveaux caractéristiques (provisoires) de la nappe libre au droit du site d'étude

Niveau caractéristique	Valeurs retenues (m NGF)
EB, niveau quasi-permanent	20,0
EH, niveau caractéristique	21,1
EE, niveau exceptionnel	21,6

## 2.2. Risque d'effondrement de cavités souterraines

Le projet est à 800 m minimum d'une cavité souterraine (identifiant : NPCAW0000489).



Source : BRGM

### 2.3. Risque de mouvement de terrain

Le risque de mouvement des argiles est faible au droit du projet.



Source : BRGM

### 3. Risques technologiques

#### 3.1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Dix-neuf Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont localisées sur le territoire communal de Valenciennes.

Le projet se tient à minimum 770 m d'une ICPE. La plus proche est la société Gestion Complexe Alimentaire VA. Elle n'est pas SEVESO.



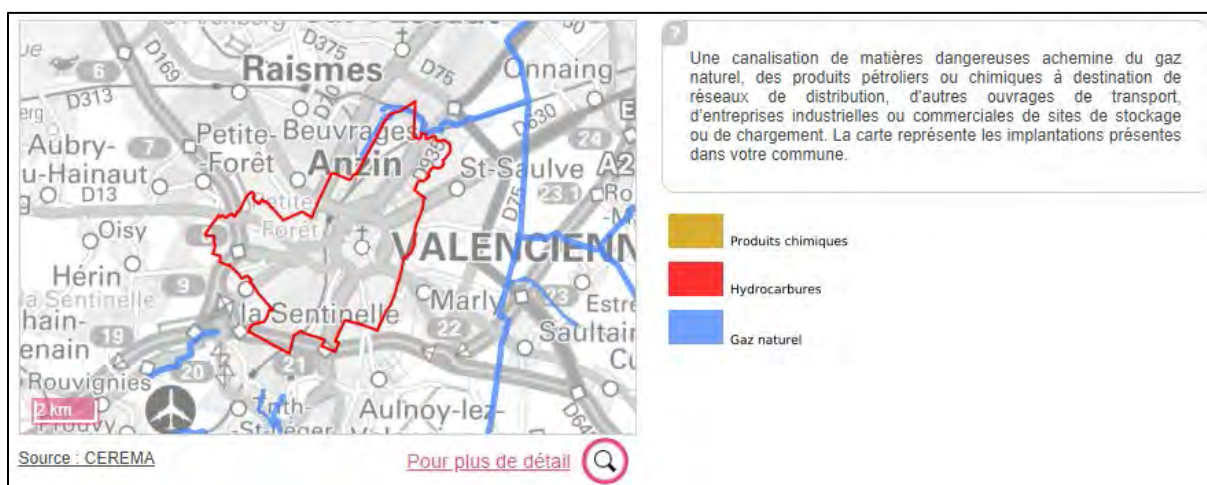
Source : Géorisques

### 3.2. Risques majeurs

Aucun risque majeur de type SEVESO n'est recensé à proximité du projet.

### 3.3. Transport de matières dangereuses

Une canalisation de matières dangereuses est recensée sur le territoire communal mais passe au nord, à distance du site de projet.



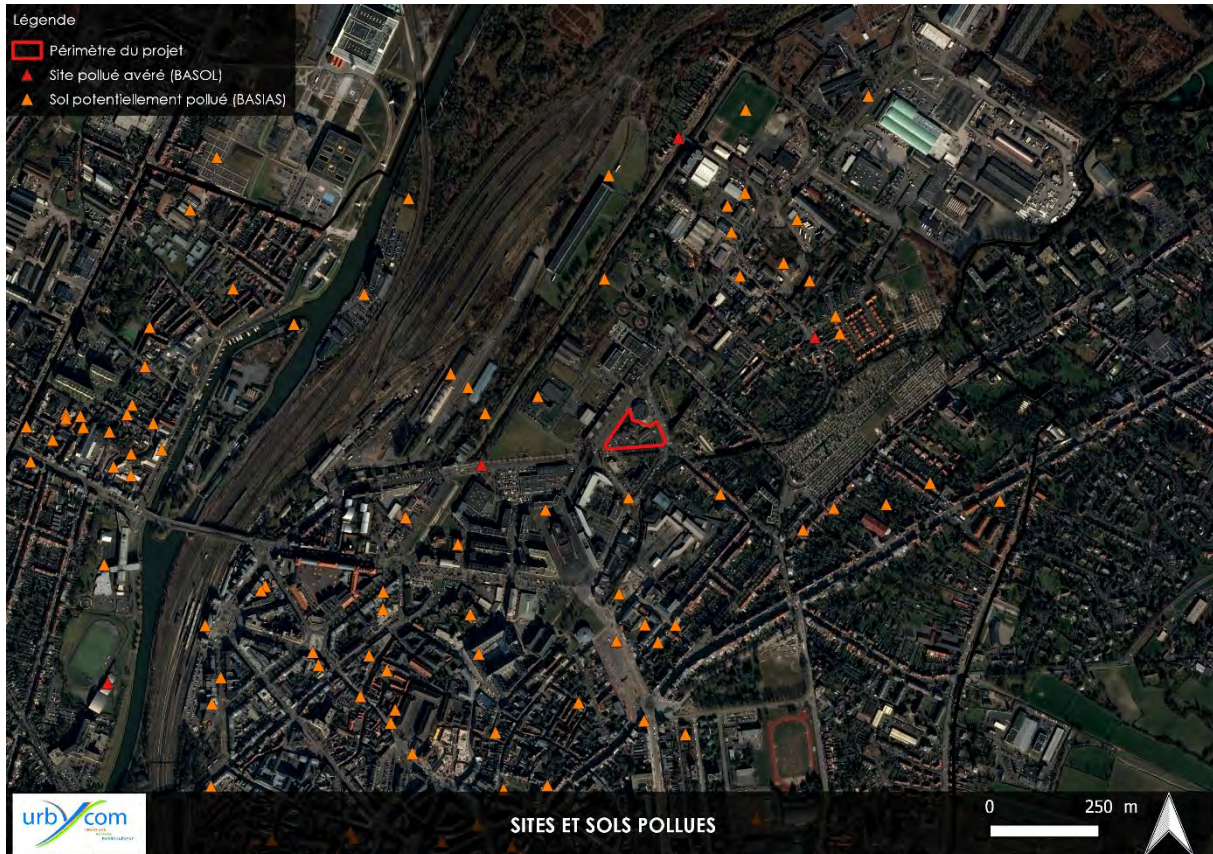
### 3.4. Découverte d'engins de guerre

La zone est soumise à ce risque, comme la plupart de la région.

### 3.5. Sites et sols potentiellement pollués

D'après le BRGM, aucun risque technologique n'est recensé sur la zone de projet.

Le site BASIAS le plus proche est à minima à 113 m (identifiant : NPC5901746) et le site BASOL à 289 m (identifiant : 59.017).



Source : BRGM

Cependant, un diagnostic de pollution a été mené en juin 2019 par Apogeo et a permis de constater la présence de remblais potentiellement pollués.

Les conclusions de l'étude sont présentées ci-dessous.



L'étude documentaire et historique a permis d'identifier une source potentielle de pollution provenant d'une fonderie située à 600 m au Nord-Est du site. Des retombées atmosphériques en plomb associée à la direction des vents dominants ont pu impacter les horizons superficiels des sols du site d'étude.

L'étude des photographies aériennes montre que le site a été occupé par une parcelle enherbée et des potagers en 1957. Le cliché de 2003 montre que le site était déjà dans sa configuration actuelle.

Dans l'objectif de statuer sur l'état de pollution du milieu sol et de définir les filières d'élimination des futurs déblais générés par le terrassement du futur sous-sol, 5 sondages ont été réalisés.

Les résultats d'analyses traduisent d'une mauvaise qualité chimique pour les remblais qui présentent des enrichissements en métaux lourds et la présence d'hydrocarbures totaux et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques de manière diffuse.

Au regard du projet d'aménagement et notamment la construction des futurs bâtiments, des voiries et du terrassement des sols pour la construction du futur sous-sol, les problématiques liées aux enrichissements en plomb, en zinc et en mercure au droit des sondages S2, S4 et I1 seront gérées. En l'absence de substances volatiles en concentrations notables, la qualité des sols au droit de ces trois sondages est compatible avec le projet d'aménagement.

Concernant le reste des sondages localisés au droit des futurs espaces végétalisés, nous préconisons un confinement des remblais enrichis en métaux lourds par un recouvrement minimum de 30 cm de terre végétale.

Dans le cadre de la construction d'un parking semi-enterré, les déblais générés par le projet qui ne pourraient être maintenus sur site sous un recouvrement par des matériaux sains, devront être pris en charge par une filière adaptée. **Aujourd'hui, il n'est plus question de parking semi-enterré mais de parking en rez-de-chaussée couvert.**

Les résultats d'analyses permettent d'envisager une élimination des matériaux issus du sondage I1 (futur parking) en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) en raison de plusieurs dépassements des critères d'acceptation en ISDI pour les fluorures, le plomb et le zinc sur éluat.

En cas d'évacuation des remblais issus des autres sondages, ces matériaux devront être évacués :

- En ISDND pour les terres issues des sondages TAM 1, S2 et S4 en raison de plusieurs dépassements pour les paramètres physico-chimiques et les métaux sur éluat ;
- Potentiellement en ISDI+ (Installation de Stockage de Déchets Inertes disposant de tolérance sur les paramètres sur éluat) pour le sondage I2 en raison d'un dépassement des critères d'acceptation en ISDI pour les fluorures, le plomb et l'antimoine sur éluat.

## VI. Environnement humain

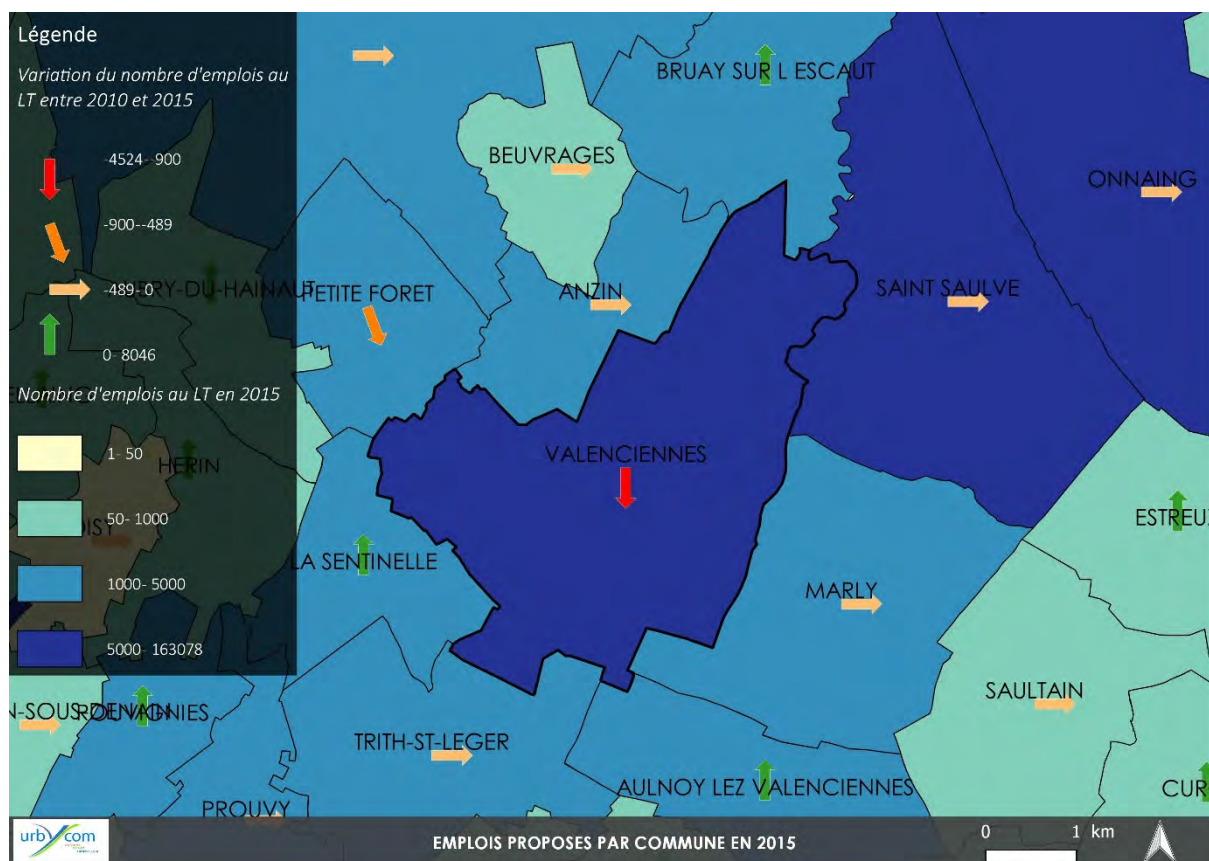
Source : données INSEE 2014 et 2015

### 1. Analyse socioéconomique

Le taux d'actif sur la commune de Valenciennes est de 66% en 2016. Sachant qu'à l'échelle de la région des Hauts-de-France, il y a 70.9% d'actifs en 2016.

Le taux de chômage a très légèrement diminué entre 2011 (34.5%) et 2016 (34%). Pour comparer, à l'échelle de la région des Hauts-de-France, le taux de chômage a augmenté entre 2011 (10.8%) et 2016 (12.1%).

La carte ci-dessous de variation d'emploi proposée par commune indique que la commune de Valenciennes propose en 2015 moins d'emplois qu'en 2010.



En 2014, l'indicateur de concentration d'emplois est de 210 pour Valenciennes. Le nombre d'emplois proposé ne suffit donc pas à couvrir les emplois occupés par les habitants, dont la majorité travaille en dehors de la commune.

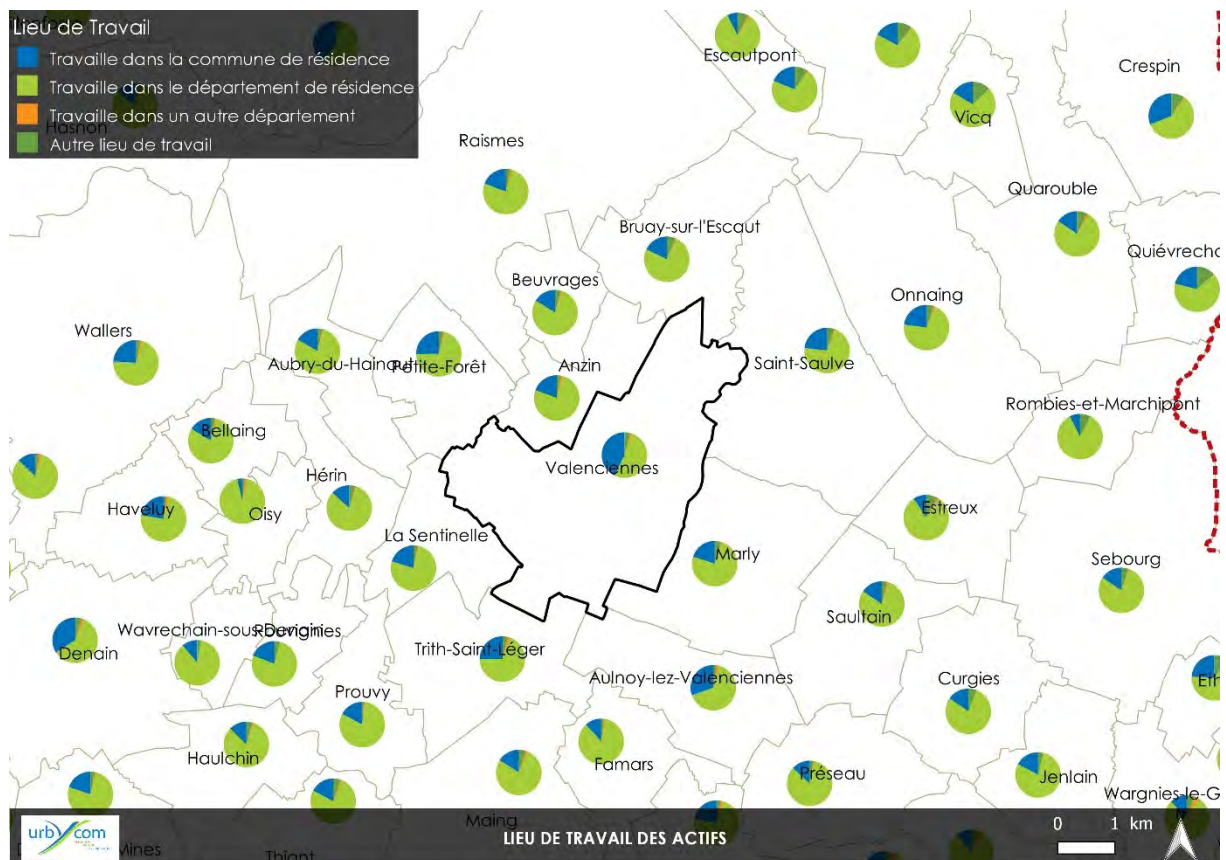
L'INSEE recense sur la commune de Valenciennes, le 31 décembre 2015, 4 509 établissements actifs : 3 en agriculture/sylviculture/pêche, 149 en industrie, 251 en construction, 3 310 en

commerce/transports/services et 796 en administration publique/enseignement/santé/action sociale.

## 2. Déplacement domicile-travail

Parmi les actifs de la commune de Valenciennes, la majorité travaille dans le département de résidence. Une part également non négligeable des actifs travaille sur la commune elle-même, le travail de proximité permettant ainsi de limiter les déplacements.

La part modale des déplacements domicile-travail en 2016 sur la commune de Valenciennes est de 67.3% en voiture/camion/fourgonnette, 12.9% en transports en commun, 13.3% à pieds, 3.7% sans transports, et 2.8% en deux roues.



### 3. Transport et déplacement

Le site de projet sera raccordé à la rue Macarez et la rue Raoul Follereau. Le projet est facilement accessible du fait de sa proximité avec des axes routiers importants.

Le projet est localisé à proximité d'arrêts de bus. Les plus proches sont à moins de 500 m : Hôtel des impôts et Macarez.

Plan du réseau

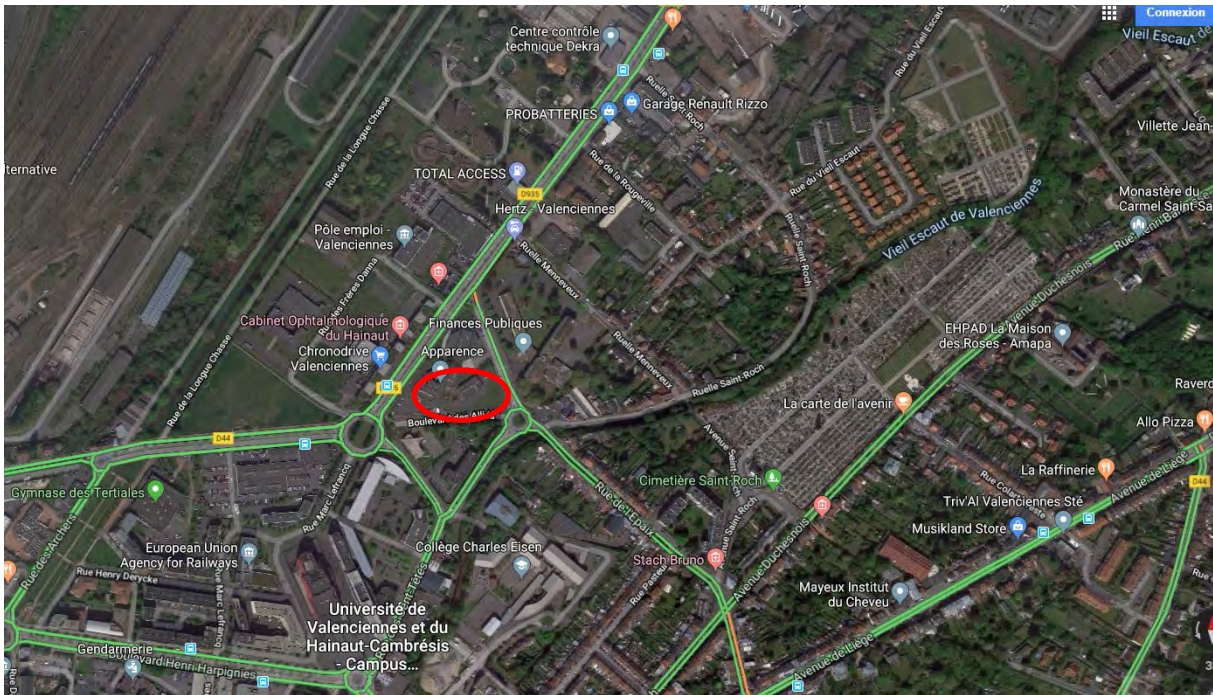


Source : Transvilles

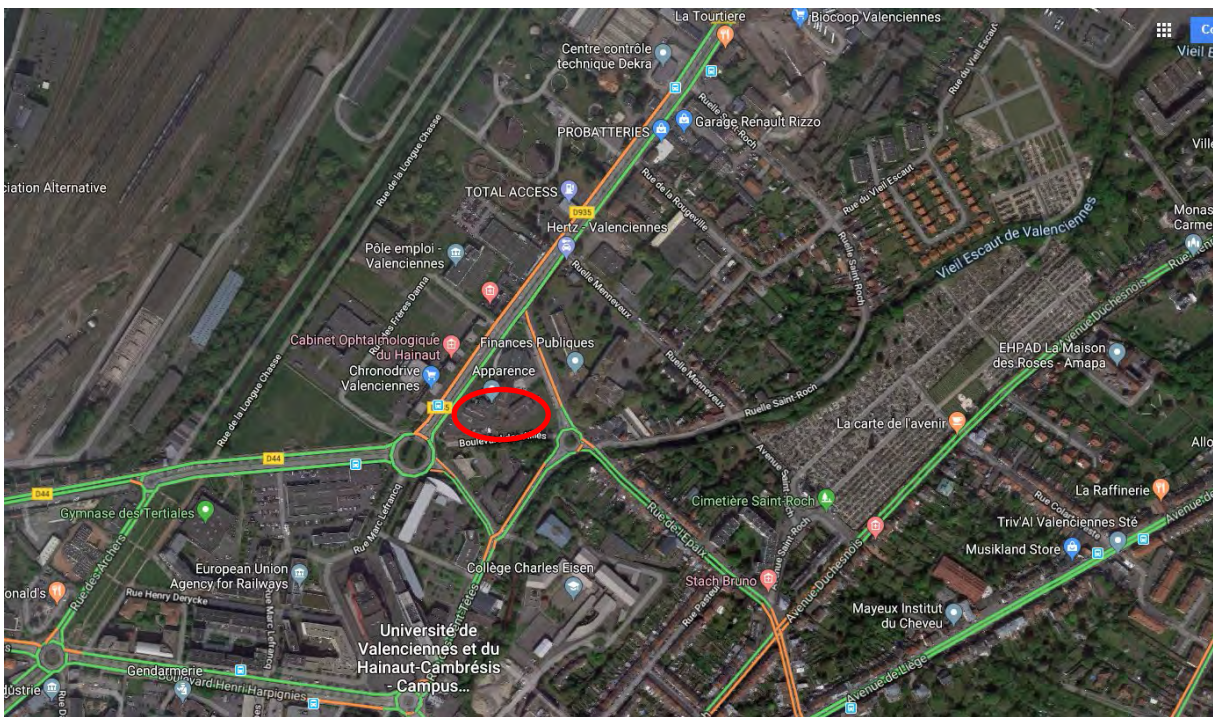
L'outil « Trafic » de Googlemaps met en avant le fait que la circulation n'est pas compliquée dans le secteur du projet.

Cependant, le projet entraînera un trafic routier supplémentaire lié à l'arrivée d'habitants et de nouvelles entreprises. Sachant que les entreprises initialement présentes au droit du projet seront intégrées au projet, ainsi le flux routier lié à ces activités sera inchangé. Globalement, le projet ne devrait pas entraîner une surcharge des axes routiers dans cette partie de Valenciennes.

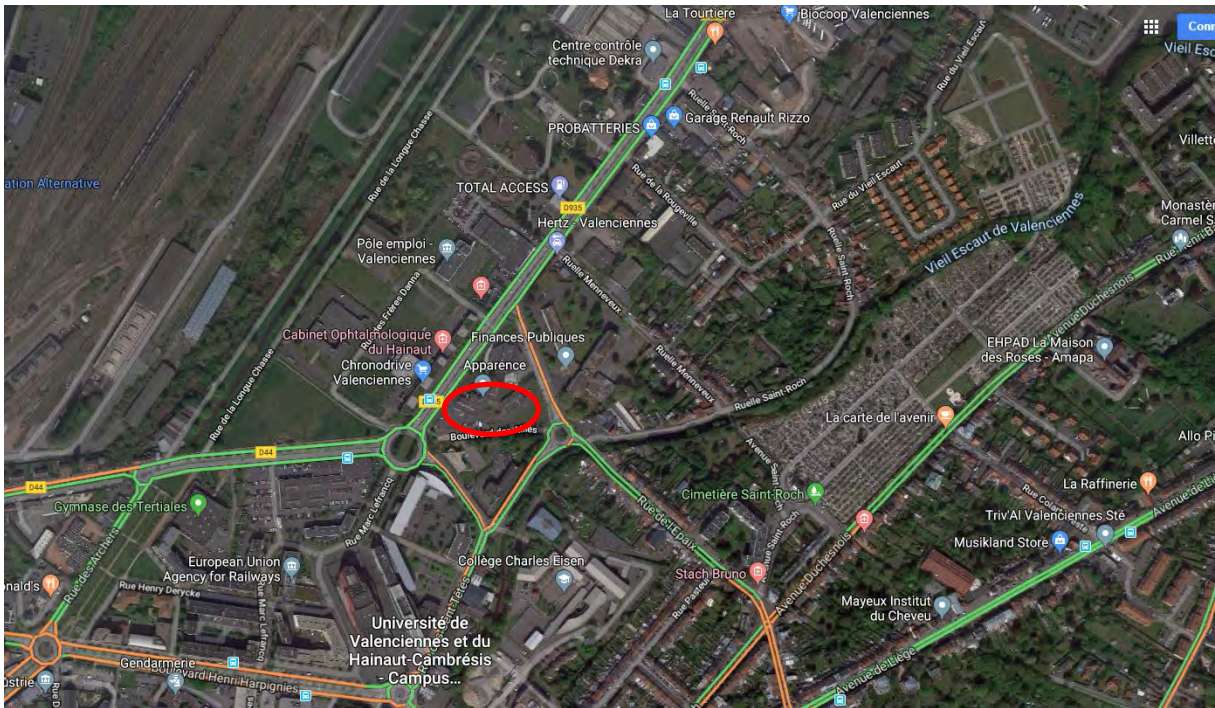
## Projection du trafic habituel un mardi à 7h30



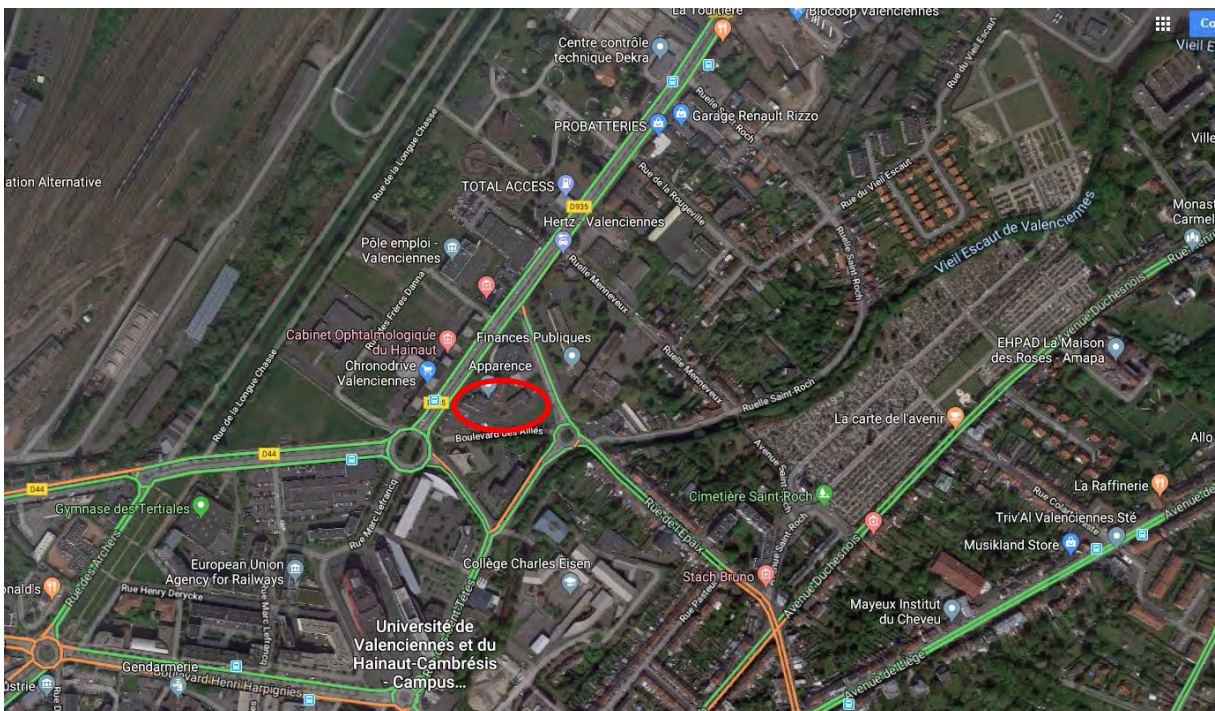
## Projection du trafic habituel un mardi à 8h30



## Projection du trafic habituel un mardi à 17h



## Projection du trafic habituel un mardi à 18h



Source : Googlemaps, 2019

## VII. Patrimoine et paysage

### 1. Paysage

Le projet est inclus au sein du tissu urbain.

Il est visible depuis la rue Ernest Macarez, la rue Raoul Follereau et le boulevard des Alliés.

Il est en face d'un restaurant asiatique (Paradis Wok) et est compris entre des entreprises (Chronodrive, Pedelhez bar, Finances Publiques, MAIF ...).

Le projet est à 1.5 km à pieds de la centralité de Valenciennes.

### 2. Patrimoine

A proximité du projet, des entreprises sont localisées (Paradis Wok, Chronodrive, Pedelhez bar, Finances Publiques, MAIF ...).

Photographie des entreprises à l'ouest du site



Source : Googlemaps, 2018

Photographie des entreprises au sud du site



Source : Googlemaps, 2018

Photographie des entreprises à l'est du site



Source : Googlemaps, 2018

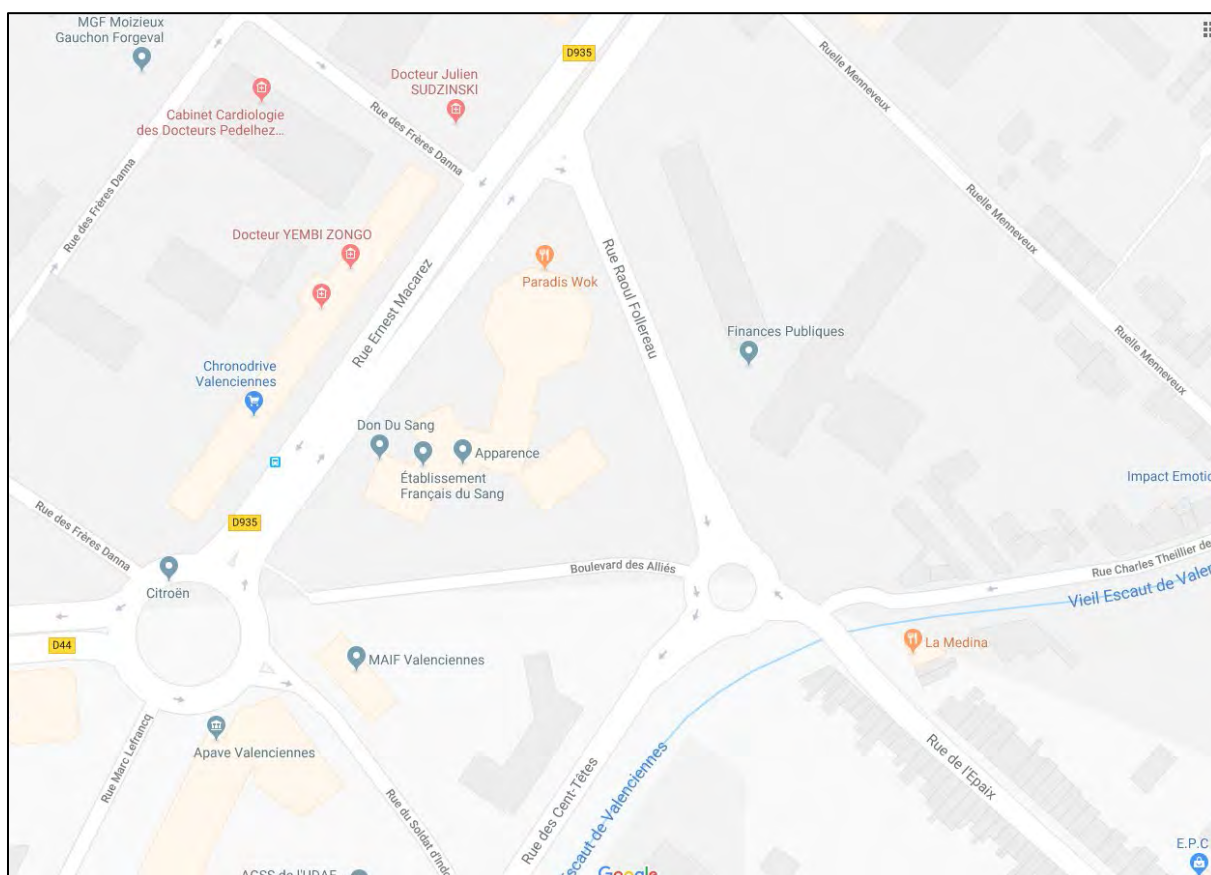


Photographie du restaurant en face du site



*Source : Googlemaps, 2018*

## Localisation des entreprises



Source : Goglemaps, 2019

La limite sud-est du projet est comprise dans le périmètre de protection de 500 m autour d'un monument historique, celui de l'Hôpital général (référence : IA59000362). Cependant, le projet n'impactera pas visuellement ce monument historique étant donné que de nombreuses constructions existantes le séparent de lui. De plus, actuellement, le site est occupé par 3 entreprises et des espaces verts succincts. Dans le cadre du projet, les aménagements paysagers et l'esthétique des bâtiments seront davantage travaillés (cf. Description du projet).



Source : culture.gouv.fr

# Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme et autres documents réglementaires

## I. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Valenciennois

La commune de Valenciennes est concernée par le SCOT de Valenciennes.

Le projet de SCOT du Valenciennois a été arrêté le 18 juillet 2013 et a été approuvé le 17 février 2014. Une modification simplifiée a été approuvée le 16 décembre 2015.

Les objectifs du SCOT du Valenciennois en vigueur sont présentés ci-dessous :

	<b>Compatibilité du projet</b>
<b>Affirmer l'organisation rationnelle et équilibrée du territoire</b>	
Préserver les espaces naturels et agricoles en maîtrisant le développement de l'espace urbain	Le projet se substituera à des bâtiments d'entreprises existants. Ainsi, il n'entraîne pas la consommation d'espaces agricoles ou naturels.
L'armature urbaine, support d'une urbanisation cohérente	Le projet se situe sur une artère considérée comme un axe semi-industriel en pleine reconversion et transformation. Il a pour but d'être une signalétique d'entrée de ville, véritable mark-up d'un urbanisme ambitieux, dans la continuité du Phoenix et des Tertiales.
Le développement du numérique, support de l'aménagement durable du Valenciennois	Le projet n'est pas concerné.
<b>L'armature verte et bleue</b>	
Préserver et valoriser les ressources naturelles et agricoles du Valenciennois de manière durable à travers l'armature verte et bleue	Comme dit précédemment, le projet se situe au niveau de parcelles déjà anthropisées. Ainsi, l'armature verte et bleue du Valenciennois n'est pas impactée.
Mettre en valeur les paysages et les éléments patrimoniaux structurants du territoire, facteurs d'attractivité du Valenciennois	Le projet s'implante au sein du tissu urbain. Ainsi, le paysage de ce secteur est anthropique et le projet ne vient pas le modifier négativement, au contraire. En effet, les bâtiments existants sont de qualité médiocre. Les nouveaux bâtiments seront davantage travaillés et seront intégrés paysagèrement.
Valoriser une qualité urbaine et paysagère du territoire et adapter la ville au changement climatique pour un cadre de vie plus désirable	Comme dit précédemment, le projet améliorera qualitativement (matériaux, aménagements paysagers) la parcelle sur laquelle il s'implante. De plus, il se situe à proximité d'arrêts de bus, de

	pistes cyclables et de chemins piétonniers, encourageant ainsi les déplacements responsables.
<b>L'armature urbaine et économique</b>	
Définir les objectifs et les principes de la politique de l'habitat	Le projet n'est pas concerné.
Développer la moitié durable en optimisant les infrastructures de transport et les déplacements	Le projet n'est pas concerné.
Renforcer l'attractivité économique du Valenciennois	Le projet intègre les 3 entreprises actuellement présentes sur site et réservent des surfaces pour des projets du tertiaire, type services et/ou professions libérales. Ainsi, il participe à l'attractivité économique du Valenciennois.
Equilibrer et dynamiser l'armature commerciale du Valenciennois	Le projet n'est pas concerné.

## II. Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion de l'Eau (SDAGE) Artois Picardie

La commune est rattachée au **SDAGE Artois Picardie**. Les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) fixent pour chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels) ainsi que les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines, sur un bassin hydrographique, pour une durée de 6 ans.

Il est élaboré par le Comité de Bassin et approuvé par le Préfet coordinateur de bassin.

Le SDAGE est né avec la loi sur l'eau de 1992, qui dispose, qu'il « fixe pour chaque bassin ou groupement de bassins les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ».

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Artois Picardie 2016-2021 a pour enjeux :

- Enjeu A : Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques,
- Enjeu B : Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante,
- Enjeu C : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations,
- Enjeu D : Protéger le milieu marin,
- Enjeu E : Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

Les aménagements sont soumis au respect de ces documents réglementaires.

Le projet se tient à distance de Zones à Dominante Humide et de cours d'eau.

Plusieurs réunions avec le gestionnaire SIAV ont permis de valider le principe de gestion des eaux pluviales suivant : les eaux pluviales des bâtiments seront collectées et stockées dans des ouvrages de rétention non étanche artificiels, où elles seront partiellement infiltrées, avant rejet avec un débit limité de 2 L/s vers le réseau d'assainissement du SIAV. Les eaux pluviales des voiries, quant à elles, seront acheminées vers une structure réservoir sous celle-ci avant d'être rejetées au réseau communautaire avec un débit limité de 2 L/s. Les ouvrages hydrauliques sont dimensionnés pour un évènement pluviométrique contraignant de retour 100 ans.

Les eaux usées, quant à elles, seront acheminées vers le réseau d'assainissement existant au niveau du chemin des Alliés et la rue Macarez.

De plus, la totalité de la parcelle ne sera pas imperméabilisée étant donné que des aménagements paysagers, perméables, permettant l'infiltration des eaux pluviales sont prévus.

### III. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Escaut

La commune est rattachée au **SAGE Escaut**. Ce SAGE est en cours d'élaboration.

Les thèmes majeurs sur le territoire sont :

- Protection de la ressource en eau souterraine (quantitativement et qualitativement),
- Pollution des eaux superficielles et gestion des pollutions passées,
- Erosion et envasement des cours d'eau,
- Protection et gestion des zones humides,
- Assainissement urbain et rurale,
- Pression anthropique,
- Gestion transfrontalière des eaux,
- Inondation et manque de concertation entre les différents acteurs préoccupés par la ressource en eau.

Les aménagements sont soumis au respect de ces documents réglementaires.

Le projet se tient à distance de Zones à Dominante Humide et de cours d'eau.

Plusieurs réunions avec le gestionnaire SIAV ont permis de valider le principe de gestion des eaux pluviales suivant : les eaux pluviales des bâtiments seront collectées et stockées dans des ouvrages de rétention non étanche artificiels, où elles seront partiellement infiltrées, avant rejet avec un débit limité de 2 L/s vers le réseau d'assainissement du SIAV. Les eaux pluviales des voiries, quant à elles, seront acheminées vers une structure réservoir sous celle-ci avant d'être rejetées au réseau communautaire avec un débit limité de 2 L/s. Les ouvrages hydrauliques sont dimensionnés pour un évènement pluviométrique contraignant de retour 100 ans.

Les eaux usées, quant à elles, seront acheminées vers le réseau d'assainissement existant au niveau du chemin des Alliés et la rue Macarez.

De plus, la totalité de la parcelle ne sera pas imperméabilisée étant donné que des aménagements paysagers, perméables, permettant l'infiltration des eaux pluviales sont prévus.

## Impacts et mesures

Thème	Etat initial	Impacts et mesures
Topographie	<p style="text-align: center;"><b>Aucun enjeu</b></p> <p>Terrain globalement plat, à environ 22 m d'altitude. Pas sujet à des accumulations d'eau.</p>	<p>Topographie maintenue. Eaux pluviales gérées sur le site.</p>
Géologie	<p style="text-align: center;"><b>Enjeu faible</b></p> <p>Terrain déjà artificialisé.</p>	<p>Imperméabilisation de terres. Eaux pluviales gérées <i>in situ</i> (collecte, stockage et rejet à débit limité). Infiltration des eaux pluviales possibles au niveau des espaces verts.</p>
Masse d'eau souterraine	<p style="text-align: center;"><b>Enjeu faible</b></p> <p>Projet à 2.4 km minimum d'une Aire d'Alimentation de Captage. Projet à 1.2 km minimum d'un captage actif. Moyenne du site à +22 m NGF -&gt; Nappe souterraine atteint +19.68 m NGF en juillet 2019 (point haut).</p>	<p>Eaux pluviales collectées, stockées, partiellement infiltrées, avant rejet à débit limité au réseau existant. Eaux usées acheminées vers le réseau existant au niveau du chemin des Alliés et la rue Macarez.</p>
Masse d'eau superficielle	<p style="text-align: center;"><b>Aucun enjeu</b></p> <p>Aucun cours d'eau sur ou à proximité immédiate du projet.</p>	
Gestion des eaux usées	<p style="text-align: center;"><b>Enjeu moyen</b></p> <p>Eaux usées acheminées vers la station d'épuration de Valenciennes. Capacité nominale de 63 000 EH et charge maximale en entrée de 113 367 EH.</p>	<p>Raccordement au réseau d'assainissement existant. Accord du SIAV donné.</p>
Zone humide	<p style="text-align: center;"><b>Aucun enjeu</b></p> <p>Bibliographiquement, aucune Zone à Dominante Humide du SDAGE ni aucune zone humide</p>	



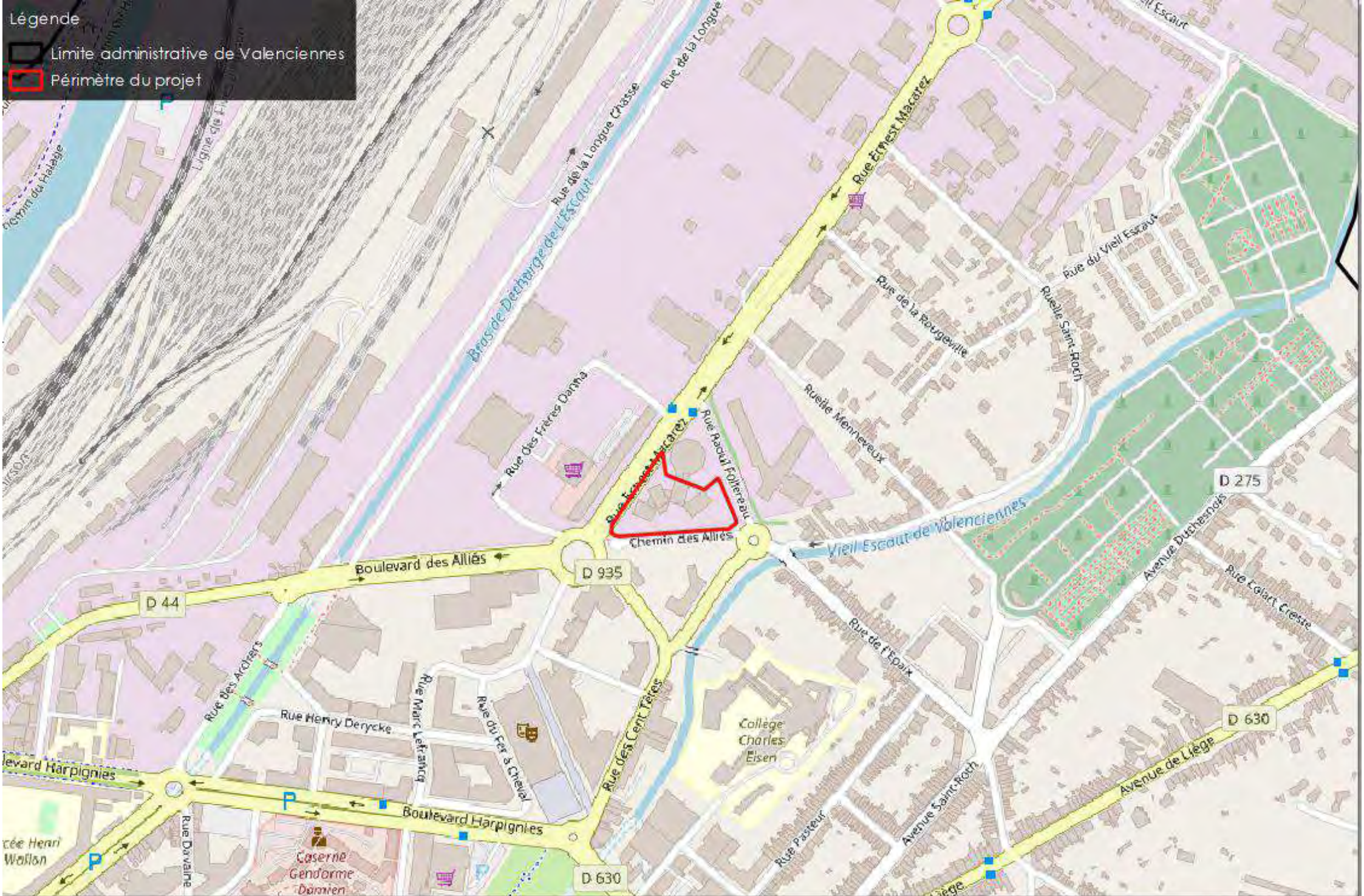
Thème	Etat initial	Impacts et mesures
	du SAGE au droit du site. Sur le terrain, présence de remblais variant de 1.70 m à 2.25 m de profondeur -> anthroposols non caractéristiques de zones humides.	
Climat - Energie	<b>Enjeu faible</b> Energies renouvelables disponibles dans le secteur notamment l'énergie éolienne.	
Fonctionnement écologique	<b>Aucun enjeu</b> Site déjà anthropisé occupé par des entreprises, des parkings et quelques espaces verts. Absence de zones inventoriées, protégées. Présence potentielle d'une flore et d'une faune banale.	Dérangement temporaire de la faune locale pendant les travaux (bruits et mouvements) et perte d'habitats et de ressources en phase exploitation. Présence d'habitats équivalents et zones de ressources à proximité : impacts jugés faibles.  <i>Mesures :</i> Aménagements paysagers variés pour apporter une plus-value écologique au site en permettant par exemple le déplacement d'espèces.
Site Natura 2000	<b>Aucun enjeu</b> Site de projet à 3.6 km minimum du site Natura 2000 le plus proche.	Aucun impact vu la distance entre le projet et le site Natura 2000. Eaux rejetées du projet raccordées au réseau existant.
Qualité de l'air	<b>Enjeu faible</b> Qualité de l'air relativement bonne dans le secteur.	Bonne qualité de l'air à maintenir. Envol de poussière en période de travaux à empêcher.
Nuisance sonores	<b>Enjeu faible</b> Site concerné par des Axes Terrestres Bruyants de catégorie 3 et 4.	Respect des règles acoustiques des bâtiments.

Thème	Etat initial	Impacts et mesures
	Projet pouvant générer des bruits supplémentaires liés à la venue d'habitants et d'entreprises.	
Risque d'effondrement des cavités souterraines	<b>Aucun enjeu</b> Site non concerné par des risques d'effondrement.	
Risque de pollution	<b>Enjeu moyen</b> Présence de remblais pollués du fait de la proximité avec une ancienne fonderie (600 m au nord-est du site). Remblais enrichis en métaux lourds et présence d'hydrocarbures totaux et d'hydrocarbures aromatiques polycliques de manière diffuse.	Imperméabilisation. Confinement (recouvrement minimum de 30 cm de terre végétale).  Evacuation des remblais pollués vers des filières de traitement spécialisées.
Risque technologique	<b>Aucun enjeu</b> Site non concerné par des risques technologiques.	
Environnement humain	<b>Enjeu moyen</b> À Valenciennes, en 2016, 66% d'actifs et 34% de personnes au chômage.	Création d'emplois en phase travaux et en phase d'activités avec l'accueil d'entreprises.
Déplacements	<b>Enjeu faible</b> Circulation non saturée dans ce secteur aux heures de pointe du matin et du soir.	Légère hausse du trafic routier existant donc pas de mesures spécifiques prises.  Trois entreprises existantes intégrées au projet donc pas de modification du trafic routier de ce point de vue.  2 arrêts de bus à moins de 500 m.  Proximité de chemins piétons et de pistes cyclables.  Aménagement d'un ou plusieurs locaux pour vélos ainsi que de bornes de recharge électrique.
Paysage	<b>Enjeu faible</b>	

Thème	Etat initial	Impacts et mesures
	Absence de sensibilité paysagère. Forte imprégnation de paysages urbains.	Intégration paysagère via l'aménagement d'espaces verts (aménagement de bassins, d'espaces engazonnés, d'arbres/arbustes, de toitures-terrasses végétalisées).
Patrimoine bâti	<b>Enjeu faible</b> Implantation à proximité d'entreprises et de quelques habitations.	

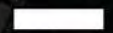
**Légende**

- Limite administrative de Valenciennes
- Périmètre du projet



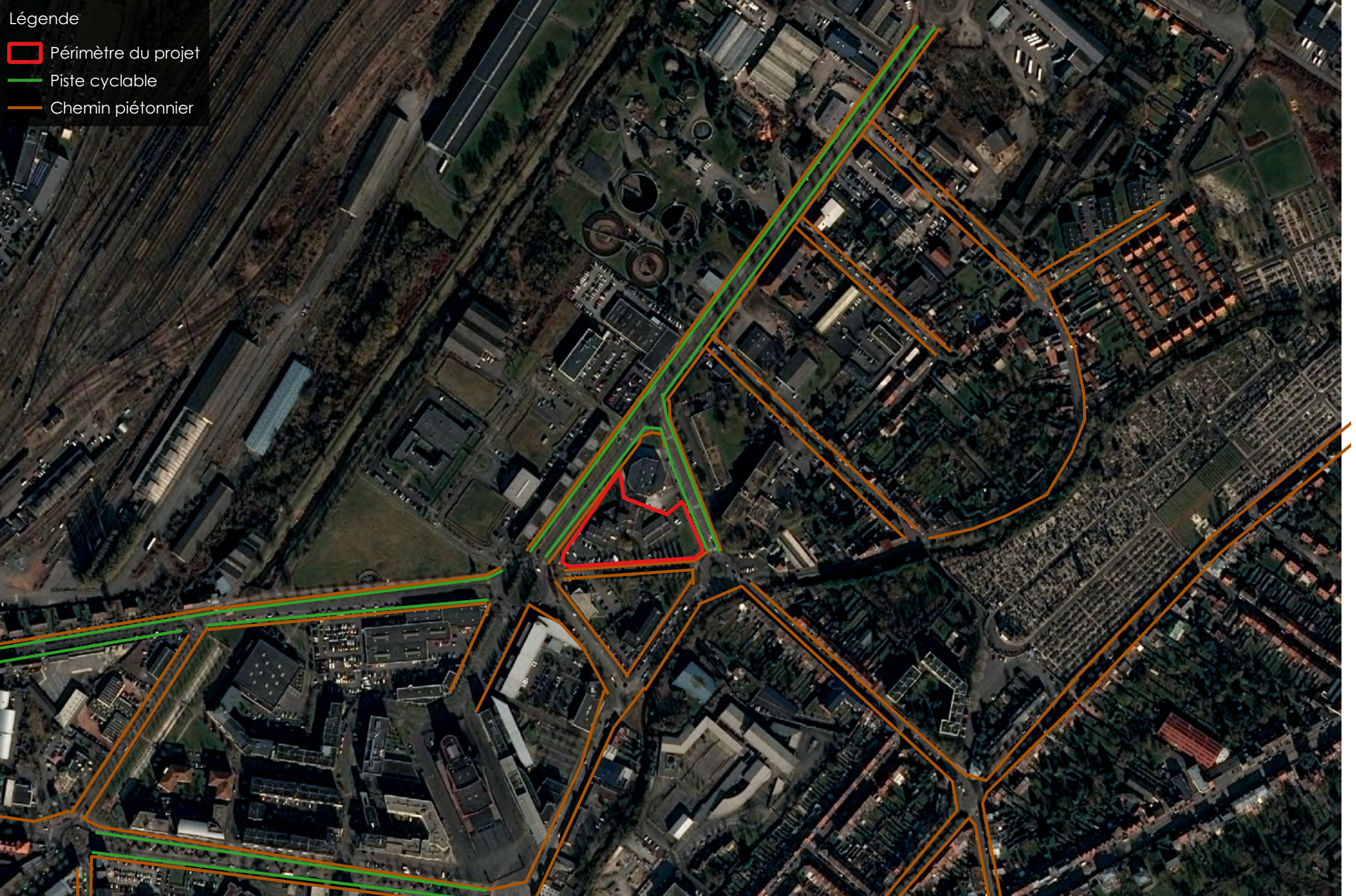
Légende

-  Périmètre du projet
-  Arrêt de bus
-  Périmètre de 500 m autour d'un arrêt de bus



Légende

- ▭ Périimètre du projet
- Piste cyclable
- Chemin piétonnier

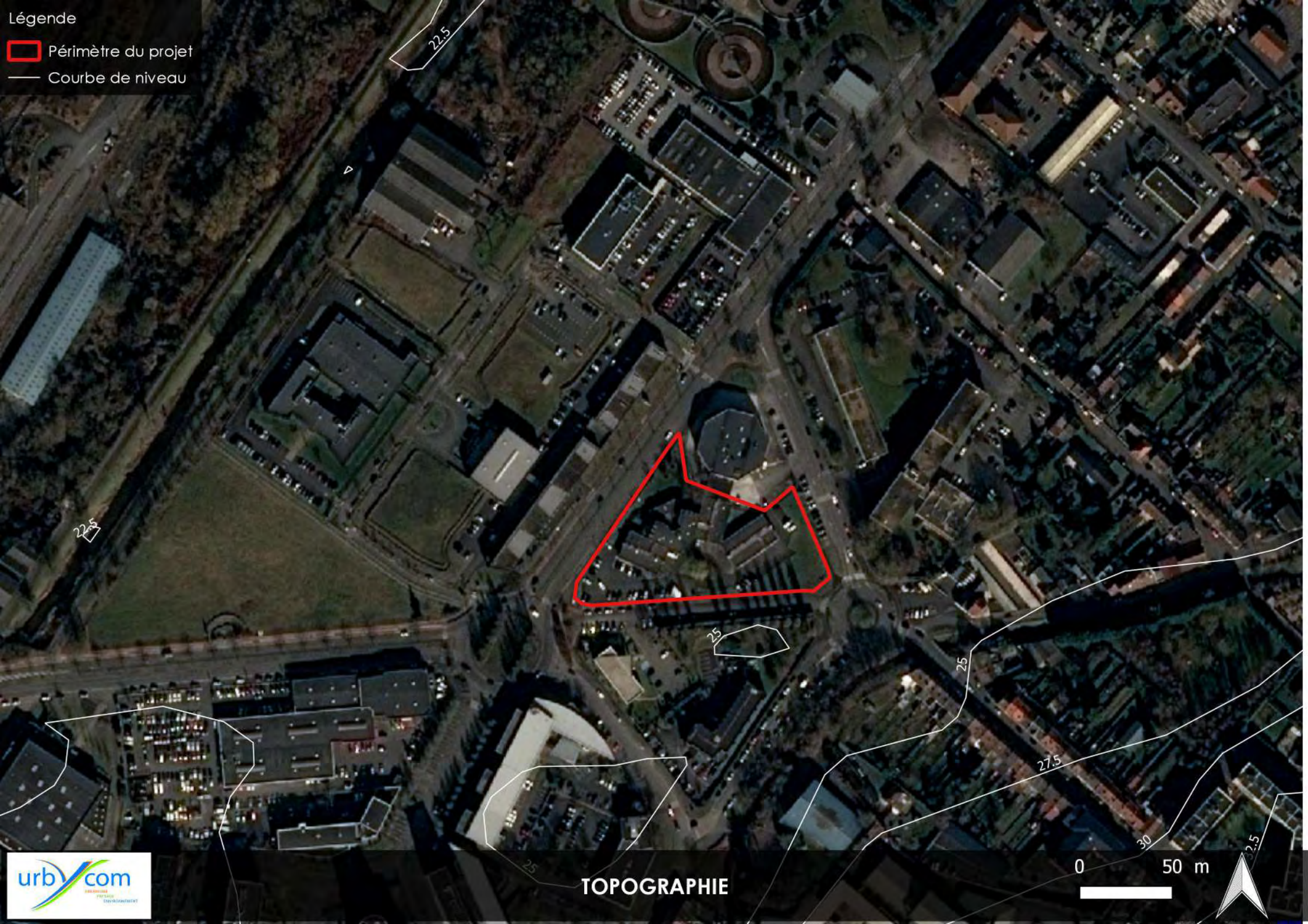


DEPLACEMENTS DOUX

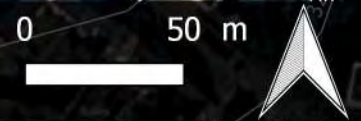
0 100 m

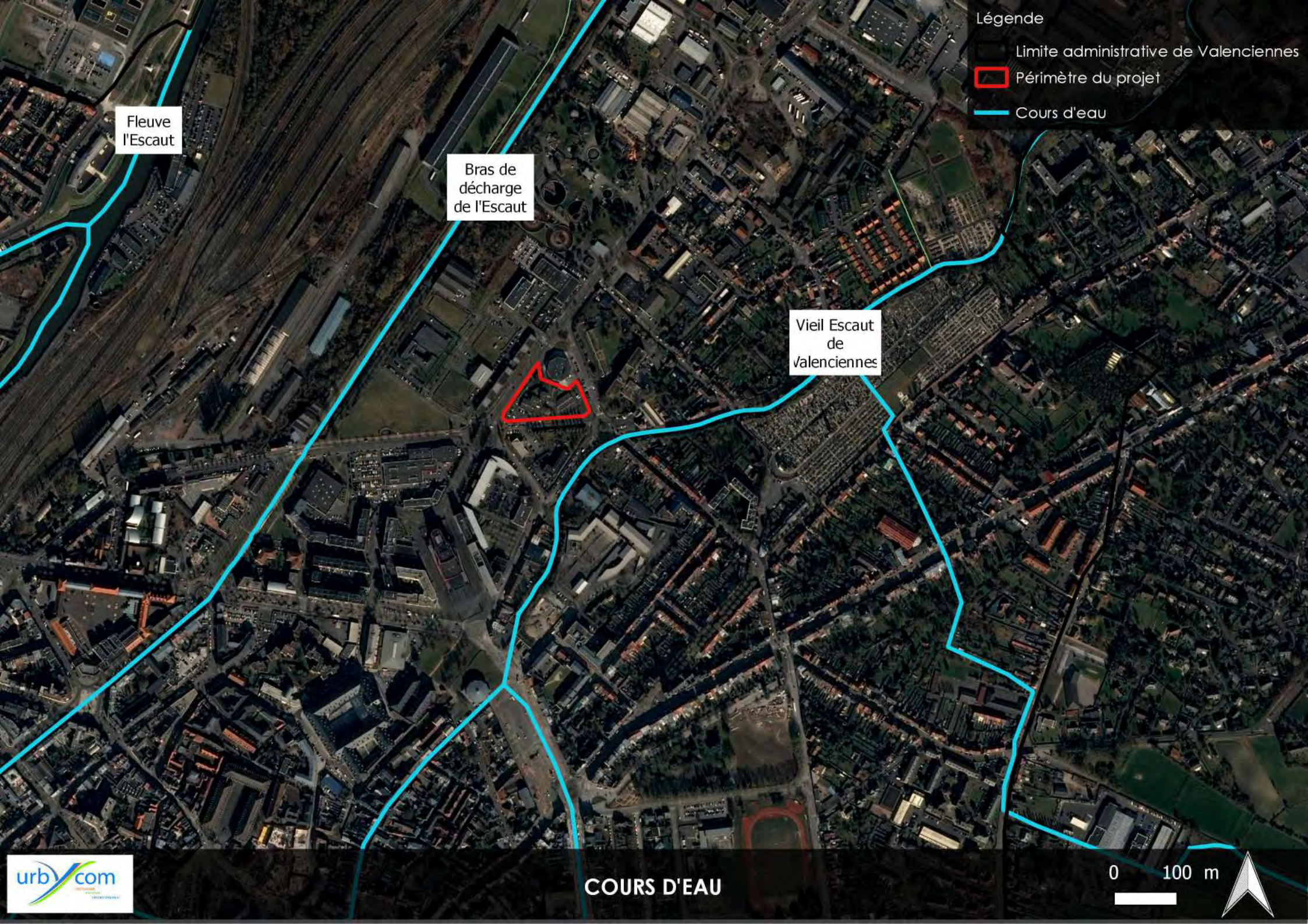
A white scale bar indicating 0 to 100 meters, and a north arrow pointing towards the top right of the image.

Légende  
Périmètre du projet  
Courbe de niveau



TOPOGRAPHIE






Légende

Limite administrative de Valenciennes

 Périimètre du projet

 Cours d'eau

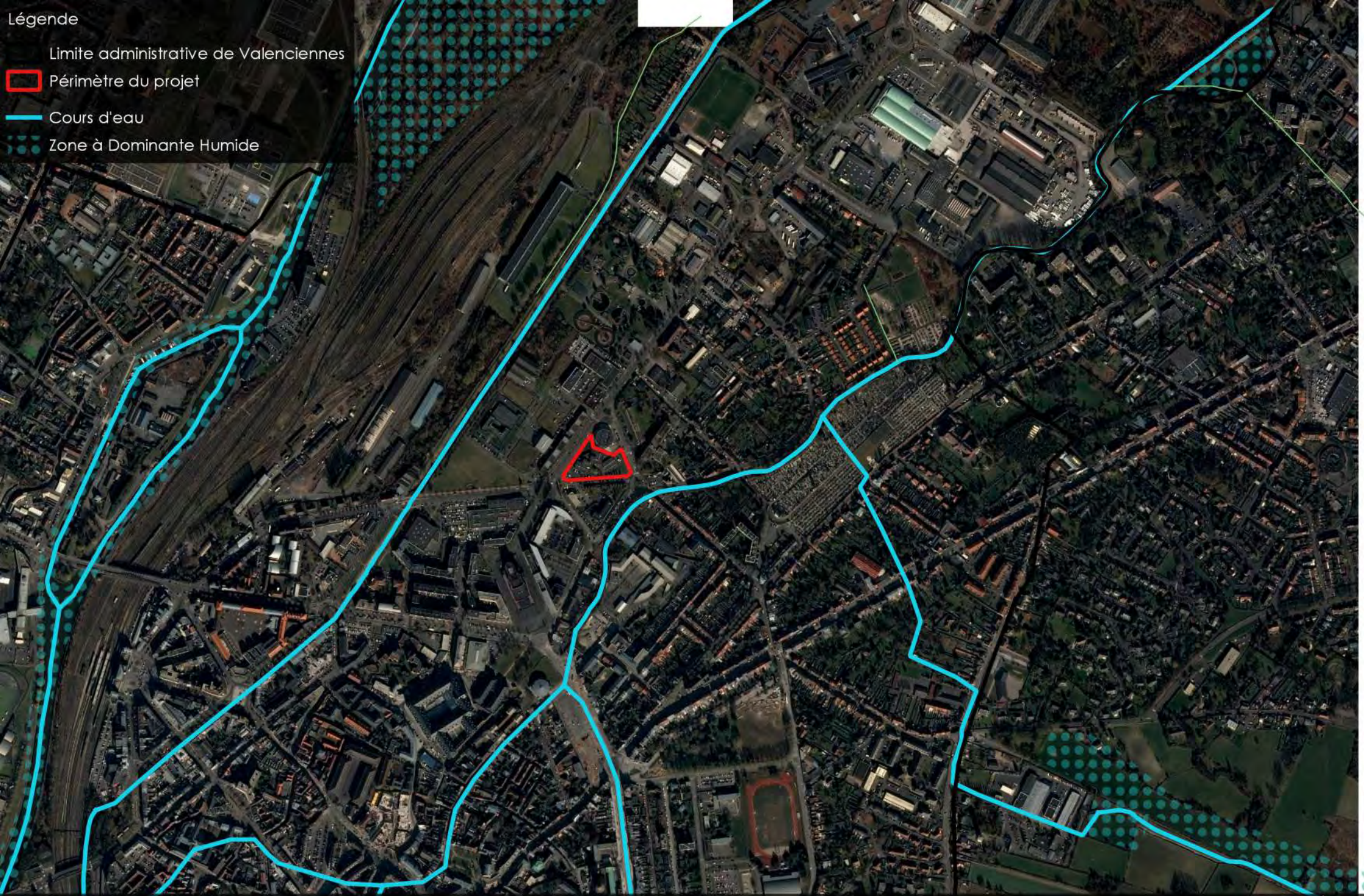
Fleuve  
l'Escaut

Bras de  
décharge  
de l'Escaut

Vieil Escaut  
de  
Valenciennes



- Légende
- Limite administrative de Valenciennes
  - Périmètre du projet
  - Cours d'eau
  - Zone à Dominante Humide



**LOCALISATION DES ZONES A DOMINANTE HUMIDE**

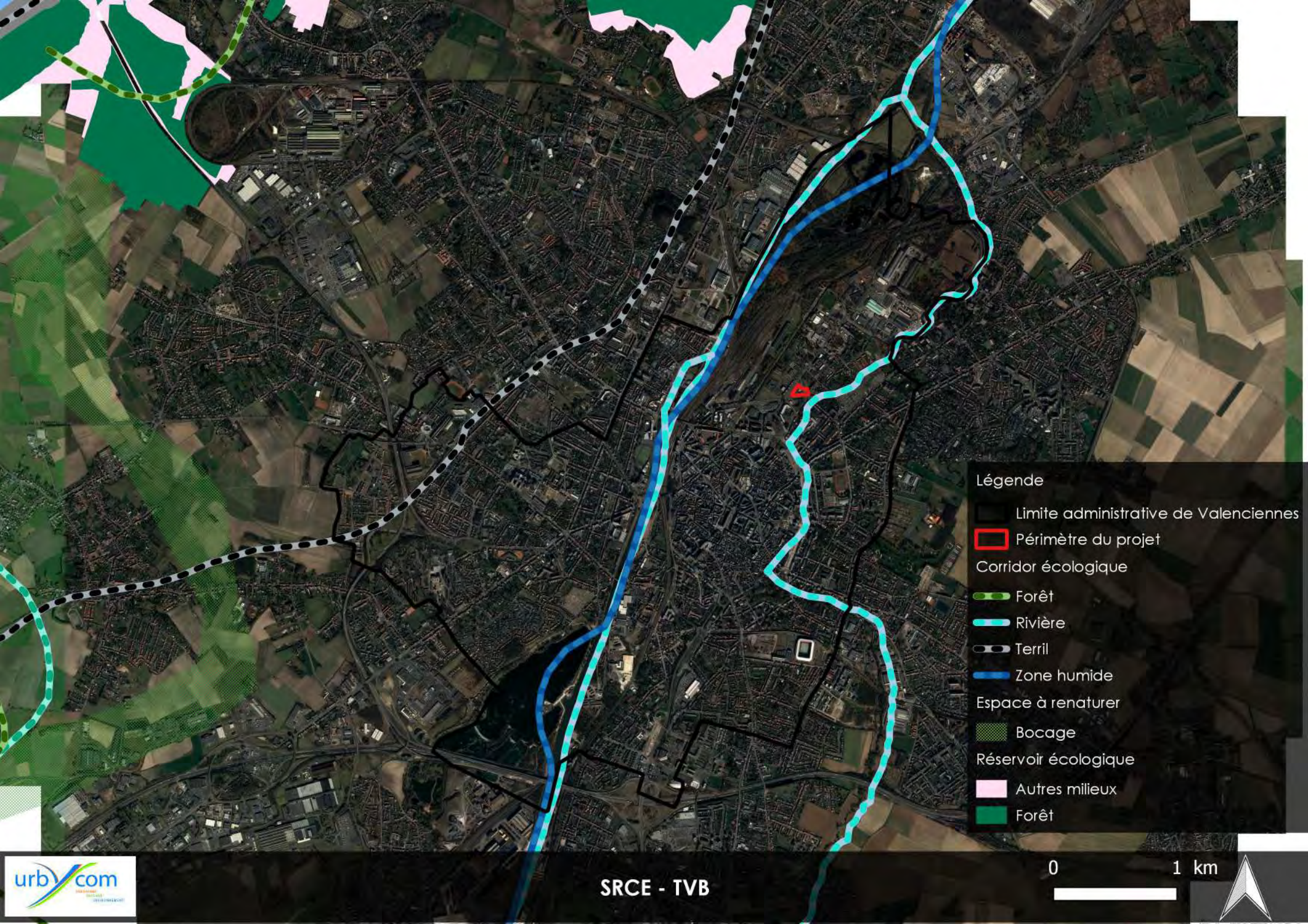




Légende

- Limite administrative de Valenciennes
- ▭ Périimètre du projet
- ▨ Aire d'Alimentation de Captage
- Etat des captages
  - ▲ Abandonné
  - ▲ Actif
  - ▲ En projet
  - ▲ Etat inconnu
- Perspective d'abandon
- Périimètre de Protection des captages
  - Immédiat
  - Rapproché
  - Eloigné


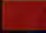

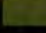



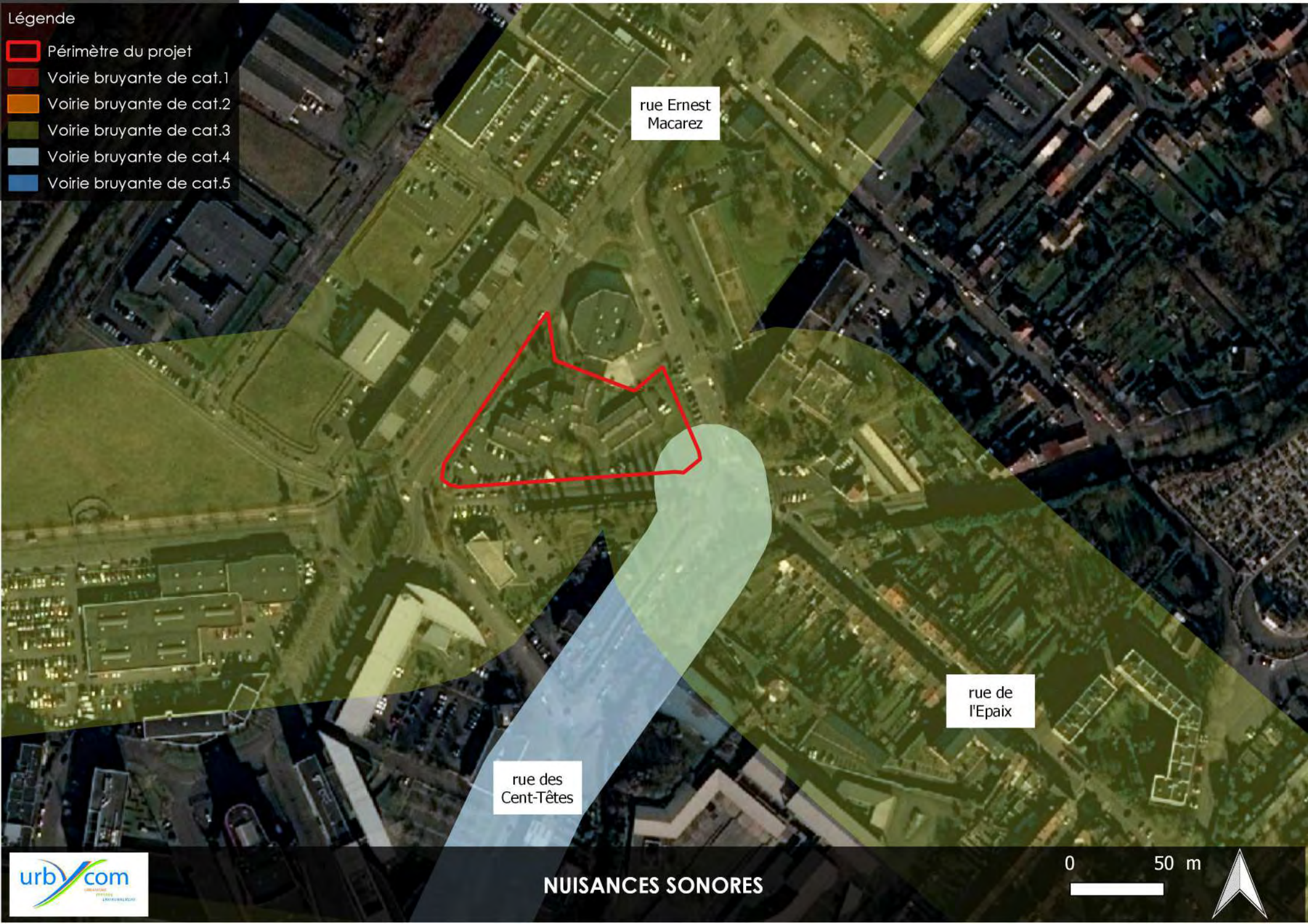


- Légende
- Limite administrative de Valenciennes
  - ▭ Périimètre du projet
  - Corridor écologique
  - Forêt
  - Rivière
  - Terril
  - Zone humide
  - Espace à renaturer
  - Bocage
  - Réservoir écologique
  - Autres milieux
  - Forêt



Légende

-  Périmètre du projet
-  Voirie bruyante de cat.1
-  Voirie bruyante de cat.2
-  Voirie bruyante de cat.3
-  Voirie bruyante de cat.4
-  Voirie bruyante de cat.5



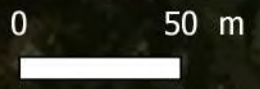
rue Ernest  
Macarez

rue de  
l'Epaix

rue des  
Cent-Têtes



**NUISANCES SONORES**




Légende

- ▭ Périètre du projet
- Vulnérabilité des masses d'eau souterraines
  - ▭ Très faible
  - ▭ Moyen
  - ▭ Fort
  - ▭ Très fort

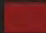



# Légende

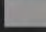
 Périmètre du projet

 Zone Inondée Constatée

Risque de remontées de nappe

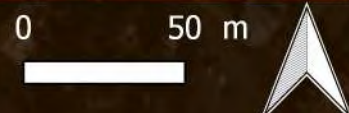
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

 Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave



## RISQUES D'INONDATION



Légende

- Limite administrative de Valenciennes
- ▭ Périètre du projet

Risque de mouvements des argiles

- ▭ Faible
- ▭ Moyen
- ▭ Fort







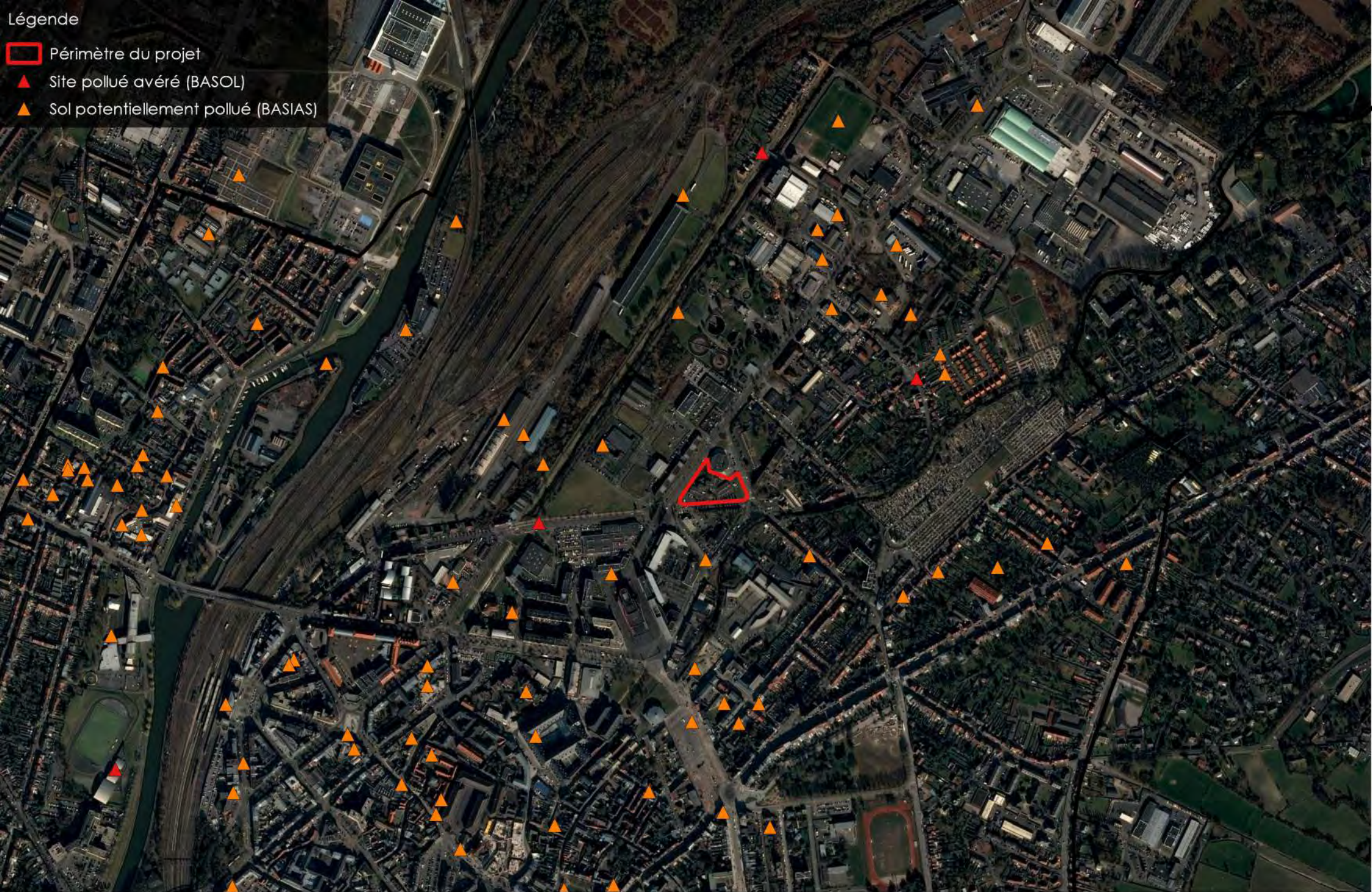
- Légende
- ▭ Périmètre du projet
  - ◆ Cavité souterraine

Légende  
Périmètre du projet  
ICPE



Légende

- ◻ Périimètre du projet
- ▲ Site pollué avéré (BASOL)
- ▲ Sol potentiellement pollué (BASIAS)



Légende

- Limite administrative de Valenciennes
- ▭ Périètre du projet
- ▭ Servitude AC1: Périètre de protection de 500 m autour d'un monument historique



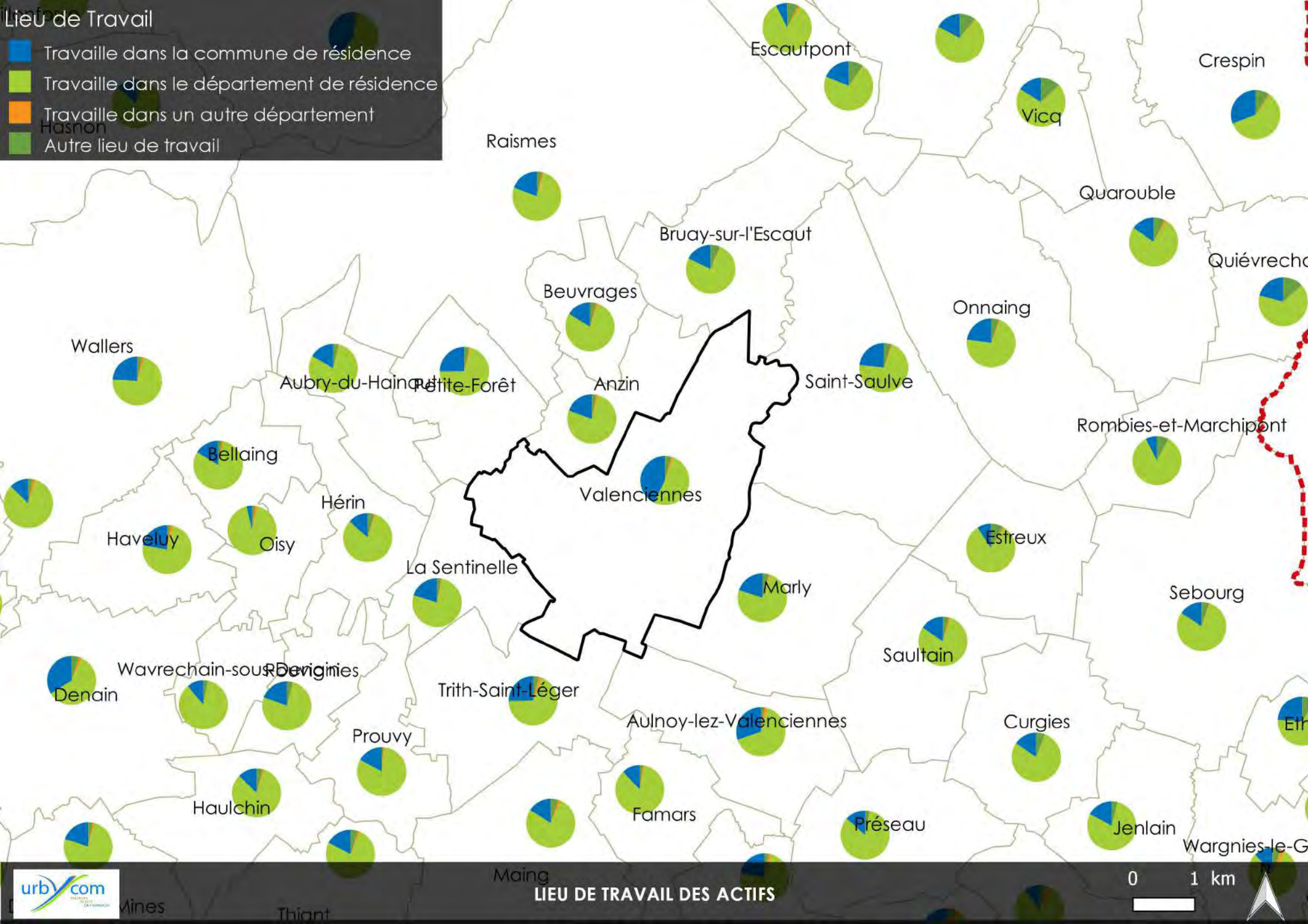
Légende

- Limite administrative de Valenciennes
- Périmètre du projet
- Parc éolien
- Mât éolien



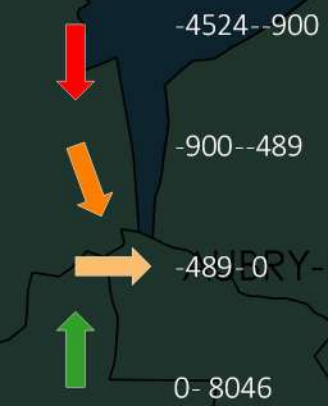
# Lieu de Travail

- Travaille dans la commune de résidence
- Travaille dans le département de résidence
- Travaille dans un autre département
- Autre lieu de travail

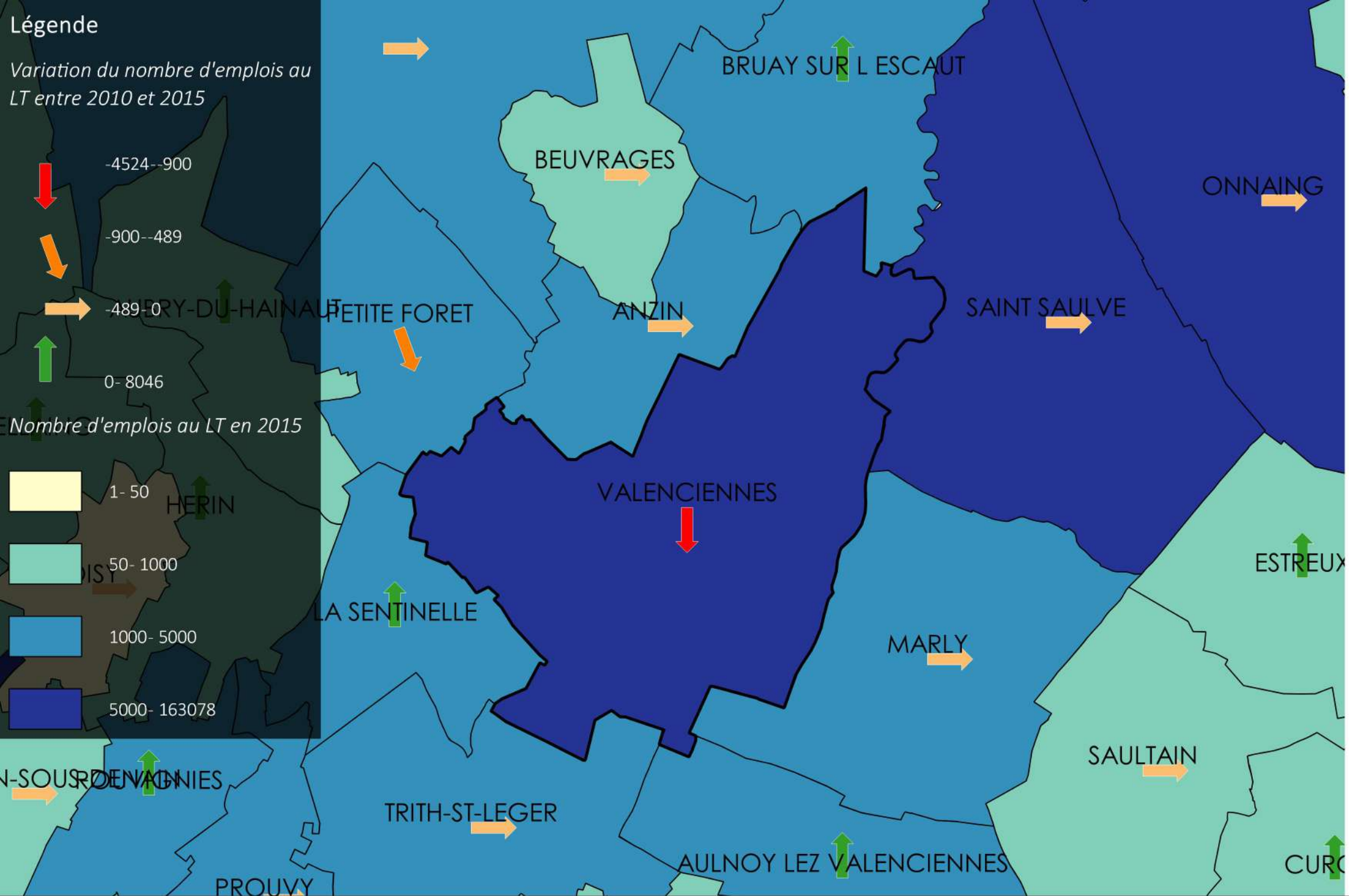
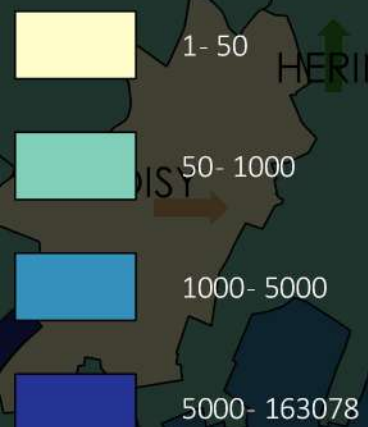


# Légende

Variation du nombre d'emplois au LT entre 2010 et 2015



Nombre d'emplois au LT en 2015





Rendons  
l'eau à  
sa nature

Marly, le 03 octobre 2019

**SNC VALENCIENNES**  
**CHEMIN DES ALLIES-LHDF**  
**Groupe Edouard Denis**  
**Madame Aurélie LAMBERT**  
**86 rue Nationale**  
**59000 LILLE**

**Objet : Autorisation de rejet**

**Réf : Construction d'une Résidence rue Ernest Macarez /chemin des Alliés**

*Affaire suivie par : Michèle VERACHTERT*

*☎ : 03 27 24 77 78*

BDM/MV

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître les dispositions techniques du Syndicat relative à la demande de raccordement de votre futur immeuble sis **rue Macarez/chemin des Alliés à Valenciennes** au réseau public de collecte, de type SEPARATIF du chemin des Alliés.

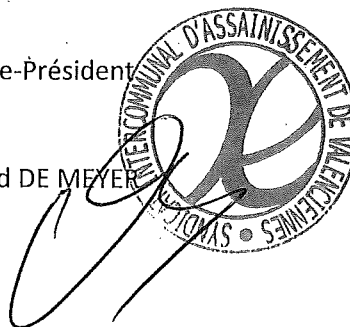
Les « usées » seront évacuées vers le réseau public de collecte « eaux usées » du chemin des Alliés par l'intermédiaire de regard de pied d'immeuble « eaux usées » existant ou à construire.

Les « **eaux pluviales** » seront gérées au sein de la propriété, sans que cela ne porte préjudice aux fonds inférieurs (article 640 du Code Civil), soit par stockage et/ou soit par infiltration dans le sol. Les eaux pluviales devront être dirigées vers un ouvrage suffisamment dimensionné pour être stockées et/ou infiltrées. Un regard de décantation ou un préfiltre sera installé en entrée de cet ouvrage de manière à piéger les éventuelles fines. L'ensemble de ces ouvrages devra faire l'objet d'un entretien régulier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Vice-Président

Bernard DE MEYER





- Potentiellement en ISDI+ (Installation de Stockage de Déchets Inertes disposant de tolérance sur les paramètres sur éluat) pour le sondage I2 en raison d'un dépassement des critères d'acceptation en ISDI pour les fluorures, le plomb et l'antimoine sur éluat.

Il convient toutefois de rappeler que l'acceptation définitive d'un déchet selon une filière est de la responsabilité du centre accepteur.

## 5. Conclusion

Dans le cadre d'un projet de construction d'un ensemble immobilier en R+2 à R+5 avec un niveau de parking potentiellement semi-enterré situé avenue Macarez à Valenciennes (59), SARL les Dunes de Flandres a confié à APOGEO, la réalisation d'un diagnostic de pollution comprenant :

- Une visite détaillée du site (mission A100 selon la norme NFX 31-620) ;
- Une étude documentaire, historique et mémorielle (mission A110) ;
- Une étude de vulnérabilité des milieux (mission A120) ;
- Des prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols (mission A200) ;
- Une interprétation des résultats des investigations (mission A270).

Le site est actuellement occupé par des établissements tertiaires (centres médicaux, sportif, etc.). La visite de site a permis de constater la présence de remblais potentiellement pollués. L'étude documentaire et historique a permis d'identifier une source potentielle de pollution provenant d'une fonderie située à 600 m au Nord-Est du site. Des retombées atmosphériques en plomb associée à la direction des vents dominants ont pu impactées les horizons superficiels des sols du site d'étude.

L'étude des photographies aériennes montre que le site a été occupé par une parcelle enherbée et des potagers en 1957. Le cliché de 2003 montre que le site était déjà dans sa configuration actuelle.

Dans l'objectif de statuer sur l'état de pollution du milieu sol et de définir les filières d'élimination des futurs déblais générés par le terrassement du futur sous-sol, 5 sondages ont été réalisés.

Les résultats d'analyses traduisent d'une mauvaise qualité chimique pour les remblais qui présentent des enrichissements en métaux lourds et la présence d'hydrocarbures totaux et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques de manière diffuse.

Au regard du projet d'aménagement et notamment la construction des futurs bâtiments, des voiries et du terrassement des sols pour la construction du futur sous-sol, les problématiques liées aux enrichissements en plomb, en zinc et en mercure au droit des sondages S2, S4 et I1 seront gérées. En l'absence de substances volatiles en concentrations notables, la qualité des sols au droit de ces trois sondages est compatible avec le projet d'aménagement.

Concernant le reste des sondages localisés au droit des futurs espaces végétalisés, nous préconisons un confinement des remblais enrichis en métaux lourds par un recouvrement minimum de 30 cm de terre végétale.

Dans le cadre de la construction d'un parking semi-enterré, les déblais générés par le projet qui ne pourraient être maintenus sur site sous un recouvrement par des matériaux sains, devront être pris en charge par une filière adaptée.

Les résultats d'analyses permettent d'envisager une élimination des matériaux issus du sondage I1 (futur parking) en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) en raison de plusieurs dépassements des critères d'acceptation en ISDI pour les fluorures, le plomb et le zinc sur éluat.

En cas d'évacuation des remblais issus des autres sondages, ces matériaux devront être évacués :

- En ISDND pour les terres issues des sondages TAM 1, S2 et S4 en raison de plusieurs dépassements pour les paramètres physico-chimiques et les métaux sur éluat ;
- Potentiellement en ISDI+ (Installation de Stockage de Déchets Inertes disposant de tolérance sur les paramètres sur éluat) pour le sondage I2 en raison d'un dépassement des critères d'acceptation en ISDI pour les fluorures, le plomb et l'antimoine sur éluat.

L'état environnemental du site après projet est formalisé par le schéma conceptuel suivant.